
BILAN MI-PARCOURS PCAET-AGENDA 21

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CERGY-PONTOISE

2018- 2021

Avec

- Nouveau bilan des émissions de gaz à effet de serre du territoire
- Nouveau bilan des émissions de gaz à effet patrimoine et compétences

Direction de Projets Transition Ecologique



Résumé

Le présent bilan mi-parcours présente une vision globale de la démarche PCAET-Agenda 21 engagée par la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise (CACP) dans le cadre de sa stratégie de transition écologique et énergétique.

Le rapport est structuré en **7 parties**, qui peuvent être lues de manière **indépendante** selon les informations recherchées et les besoins. Il n'a, a priori, pas pour vocation d'être lu intégralement mais vise plutôt à **regrouper dans un même document l'ensemble des informations utiles pour comprendre, analyser et agir sur les enjeux du PCAET de la CACP**.

La première partie **Introduction : les engagements du territoire face à l'urgence climatique** présente les engagements de la CACP dans le cadre de son **ci-dessous** face aux enjeux écologiques actuels et futurs. Les ci-dessous sont rappelées, ainsi que les ci-dessous.

La seconde partie fait le point sur les **Premières tendances observées** à partir de **l'évolution des 18 indicateurs stratégiques de la CACP**, avec un zoom sur les **enseignements du dernier bilan carbone** réalisé en 2022. Elle présente également les **changements de comportements observés** sur le territoire de l'agglomération à partir des observations recueillies auprès des services de la CACP et de 6 des 13 communes.

La troisième partie concerne le **Bilan d'avancement du programme d'action par objectif**, présenté de manière globale puis selon les 7 grands objectifs du PCAET à partir de l'avancement et du statut de ses 175 actions :

- Objectif 1 : Réduire nos émissions en gaz à effet de serre
- Objectif 2 : Réduire nos consommations énergétiques
- Objectif 3 : Développer les énergies renouvelables
- Objectif 4 : S'adapter aux changements climatiques
- Objectif 5 : Améliorer la qualité de l'air et la santé environnementale

- Objectif 6 : Promouvoir un aménagement durable et préserver les ressources, la biodiversité et la santé humaine

- Objectif 7 : Renforcer la cohésion sociale et la solidarité par la coopération

La quatrième partie, **Coordination, pilotage et animation du PCAET** décrit les **moyens et dispositifs mis en place par la CACP pour faire vivre dans le temps la démarche**, en assurant la mobilisation de l'ensemble des partenaires du PCAET, Pilotage et mobilisation interne à la CACP aux Coordination et mobilisation des communes et jusqu'aux Acteurs et partenaires du territoire, ainsi que du Mobilisation du grand public : événements, communication et participation.

La cinquième partie **Et maintenant ? Nouvelles actions, nouveaux partenaires et renforcement des engagements** présente les Pilotage, coordination et animation du PCAET, les actions structurantes de La feuille de route transition de la CACP, ainsi que les **nouveaux engagements** L'action des communes et L'action des partenaires du territoire.

La sixième partie **Financements, moyens humains et formations** fait le point sur les besoins majeurs et la stratégie la CACP pour ci-dessous en revenant sur les nouveaux investissements inscrits au PPI 2022-2028, les CRTE et le nouveau budget vert de la CACP. Elle revient également sur la question cruciale des **ci-dessous**aux enjeux de la transition.

La dernière partie, **Synthèse : freins et blocages, besoins et recommandations**, présente les principaux Difficultés rencontrées par les communes et ci-dessous, ainsi que des Recommandations destinées Recommandations concernant la CACP, Recommandations aux communes et les Besoins et demandes à l'Etat.

Sommaire

Résumé :	2
1. Introduction : les engagements du territoire face à l'urgence climatique	7
1.1. La transition écologique à la CACP	9
1.2. Les démarches en cours depuis 2018	11
2. Premières tendances observées	18
2.1. Les indicateurs stratégiques de la CACP	18
2.2. Les changements de comportements observés	28
3. Bilan d'avancement du programme d'action par objectif	32
3.1 Objectif 1 : Réduire nos émissions en gaz à effet de serre	36
3.2 Objectif 2 : Réduire nos consommations énergétiques	38
3.3 Objectif 3 : Développer les énergies renouvelables	41
3.1 Objectif 4 : S'adapter aux changements climatiques	43
3.2 Objectif 5 : Améliorer la qualité de l'air et la santé environnementale	45
3.3 Objectif 6 : Promouvoir un aménagement durable et préserver les ressources, la biodiversité et la santé humaine	47
3.4 Objectif 7 : Renforcer la cohésion sociale et la solidarité par la coopération	51
4. Coordination, pilotage et animation du PCAET	53
4.1. Mobilisation des parties prenantes : CACP, communes et partenaires du territoire	53
4.2. Mobilisation du grand public : événements, communication et participation	56
5. Et maintenant ? Nouvelles actions, nouveaux partenaires et renforcement des engagements	58
5.1. Pilotage, coordination et animation du PCAET	58
5.2. La feuille de route transition de la CACP	62
5.3. L'action des communes	73
5.4. L'action des partenaires du territoire	76
6. Financements, moyens humains et formations	81
6.1. Financer la transition sous contrainte budgétaire forte	81
6.2. Formations	87
7. Synthèse : freins et blocages, besoins et recommandations	89
7.1. Freins et besoins des communes	89
7.2. Freins et besoins à la CACP	89
7.3. Recommandations	90

Bibliographie	Erreur ! Signet non défini.
Annexe 1 : Présentation de la CACP, enjeux et orientations du projet de territoire	100
1.1 Présentation de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise.....	100
1.2 Les compétences de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise..	100
2.1. Les enjeux partagés du territoire.....	101
Annexe 2 : site du PCAET.....	Erreur ! Signet non défini.
1. Page d'accueil du site.....	Erreur ! Signet non défini.
2. Guide d'utilisation synthétique à destination des communes et des services CACP.....	Erreur ! Signet non défini.
3. Guide d'utilisation synthétique à destination des partenaires du territoire	Erreur ! Signet non défini.
Annexe 3 : Tableau de synthèse – coordination et animation de la démarche PCAET	
.....	Erreur ! Signet non défini.

1. Introduction : les engagements du territoire face à l'urgence climatique

La crise sanitaire du COVID a remis en évidence la nécessité de construire un « monde d'après » plus résilient, ayant la transition écologique et énergétique en filigrane.

De son côté, le **Groupe Intergouvernemental d'Experts sur le Climat (GIEC)** démontre dans son dernier rapport publié en 2022 que **sans « des réductions rapides, profondes et, dans la plupart des cas, immédiates des émissions des gaz à effet de serre dans tous les secteurs » il ne sera pas possible de limiter le réchauffement climatique à +2°C par rapport à l'ère préindustrielle**, ce qui aurait déjà des conséquences néfastes majeures (sécheresse, événements extrêmes, hausse du niveau des mers, propagation des maladies, augmentation des conflits...). Lors de la présentation de ce rapport, le président du GIEC Hoesung Lee a déclaré « **Nous sommes à un tournant. Nos décisions aujourd'hui peuvent assurer un avenir viable** ».

Dans ce contexte, l'Union européenne a réhaussé ses engagements climatiques avec comme ambition de diminuer nos émissions en gaz à effet de serre (GES) d'au moins 55 % en 2030 par rapport à 1990 et de **devenir le premier continent neutre en carbone en 2050. Cet engagement est une condition nécessaire, mais pas suffisante, pour garantir le respect de l'Accord de Paris, qui vise à maintenir le réchauffement climatique et ses conséquences à +2°C par rapport à 1990.**

Le **pacte vert pour l'Europe (Green Deal)** vise à transformer l'UE en une société juste et prospère, dotée d'une économie moderne, efficace dans l'utilisation des ressources et compétitive, caractérisée par l'absence d'émission nette de GES d'ici 2050 et dans laquelle la croissance économique serait dissociée de l'utilisation des ressources.

Cette stratégie vise également à protéger, préserver et consolider le patrimoine naturel de l'UE, ainsi qu'à protéger la santé et le bien-être des citoyens des risques et impacts liés aux pollutions de l'environnement. Dans le même temps, cette transition doit être juste et inclusive.

Dans le même temps, les 5^{ème} et 6^{ème} limites planétaires¹ concernant la **pollution chimique et plastique et l'utilisation d'eau douce**, viennent d'être dépassée après

¹ *Instituées par un groupe de scientifiques internationaux du Stockholm Resilience Center, les limites planétaires correspondent à une mesure quantifiée des frontières planétaires dans lesquelles l'humanité peut continuer à se développer et à prospérer. Elles répondent à la question : « jusqu'à*

l'érosion de la biodiversité, le changement d'utilisation des sols, les perturbations des cycles de l'azote et du phosphore et le changement climatique.

Le GIEC pointe dans son dernier rapport **l'inadéquation entre les moyens mis en œuvre pour la transition écologique et la rapidité des changements en cours**. Il remet également en cause le découplage entre croissance économique et consommation des ressources à échelle globale, en mettant en garde sur la délocalisation des émissions et des impacts environnementaux des pays consommateurs vers les pays producteurs. Il incite à s'engager dans un « **développement résilient au climat** », qui nécessite la **mise en œuvre intégrée des politiques d'adaptation au changement climatique**, des politiques de **protection de la biodiversité et des écosystèmes**, et des politiques de **réduction rapide des émissions de GES**.

En France, le **Haut Conseil Pour le Climat** dresse le même constat dans son rapport de 2022 « Dépasser les constats – Mettre en œuvre les solutions », et note que « Parmi les 25 orientations de la stratégie nationale bas carbone (SNBC), seules 6 bénéficient de mesures au niveau requis pour l'atteinte des budgets carbone ». Le **Conseil économique, social et environnemental (CESE)** avait déjà souligné en 2020 que la mise en place de financements supplémentaires, évalués à 20 milliards d'euros par an sur la période 2019- 2023, était indispensable pour respecter les trajectoires affichées pour l'atteinte de cet objectif de neutralité carbone en 2050.

Le compromis visé, jamais réalisé auparavant, représente donc un défi majeur qui nécessite la mise en œuvre de moyens à sa hauteur. **Une vision de la transition écologique et énergétique juste doit être partagée par les acteurs publics et privés, et déclinée de manière opérationnelle dans tous les secteurs et dans tous les territoires**. Les enjeux environnementaux, nécessaires à la survie et à la prospérité de nos sociétés, doivent se situer au fondement de l'ensemble des stratégies mises en œuvre pour les années à venir.

Cela nécessite d'adopter une **vision systémique**, en mettant un œuvre à chaque échelle un bouquet de solutions basées sur :

1. **La sobriété des usages énergétiques et matériels** et en renforçant la mutualisation et **en questionnant chaque besoin** : ce que l'on veut faire, et ce que l'on peut faire dans le contexte actuel et futur, à l'image du concept de **redirection écologique** proposé par Antoine Monin ;
2. **La mise en œuvre efficace et l'optimisation des solutions existantes et robustes** et des arrangements entre les dispositifs existants ;
3. **L'adaptation et la préparation aux crises à venir** en renforçant la résilience du territoire et de ses habitants ;

quelles limites le système Terre pourra absorber les pressions anthropiques sans compromettre les conditions de vie de l'espèce humaine ? ».

4. **La mise en place de nouvelles solutions techniques, sociales et politiques innovantes**, en cohérence avec d'autres dispositifs existants plus robustes

Il est donc nécessaire d'apprendre à **s'approprier et à gérer la complexité** des solutions à mettre en œuvre pour faire face à l'urgence de la situation écologique actuelle et à venir, en adoptant une **vision systémique, en cycle de vie**, pour réfléchir aux impacts causés par les solutions déployées, leur soutenabilité, leur cohérence avec l'existant et leur résilience à court et à long terme.

Cette transition doit être accompagnée de **changements culturels profonds**, avec un travail sur les valeurs et les imaginaires permettant de **construire collectivement une transition écologique et énergétique désirable, menant vers un monde souhaitable, juste et inclusif**.

Cela suppose de renforcer l'**implication et la participation des citoyens à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies de transition**, au travers d'instances consultatives et participatives pérennes, de la mise à disposition d'espaces d'échanges et de partage, de l'accompagnement des collectifs citoyens, de l'organisation de formations aux enjeux de la transition et d'opérations de sensibilisation autour de temps forts fédérateurs, en mobilisant également la culture et les arts comme médiateurs.

1.1. **La transition écologique à la CACP**

Du PCAET-Agenda 21 à la feuille de route transition

En 2010, la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise (CACP) était l'une des premières de France à adopter simultanément un Agenda 21 et un plan climat énergie territorial. En octobre 2018, la CACP a adopté un nouveau **Plan Climat Air Energie Territorial - Agenda 21** (PCAET ou Plan Climat) pour une durée de 6 ans.

Composé en 2022 de **175 actions** structurantes à court et moyen termes, accompagné par **50 partenaires** (associations, entreprises, institutions, acteurs de l'enseignement supérieur...) dont **10 communes** (Cergy, Courdimanche, Eragny-sur-Oise, Jouy-le-Moutier, Maurecourt, Menucourt, Osny, Pontoise, St-Ouen l'Aumône et Vauréal), ce Plan Climat - Agenda 21 a été délibérément voulu évolutif. Il est enrichi chaque année de nouvelles actions et de nouveaux partenaires. En 2022, les communes d'Osny, de Menucourt et de Jouy-le-Moutier ont rejoint la démarche à l'occasion du bilan mi-parcours.

Le PCAET regroupe et organise l'ensemble des actions structurantes à l'échelle de la CACP, et contribue à l'animation et au portage de démarches partenariales autour des 7 objectifs suivants :

- 1. Réduire nos émissions de gaz à effet de serre**
- 2. Réduire nos consommations énergétiques**
- 3. Développer les énergies renouvelables**
- 4. S'adapter aux changements climatiques**
- 5. Améliorer la qualité de l'air et la santé environnementale**
- 6. Promouvoir un aménagement durable et préserver les ressources, la biodiversité et la santé humaine**
- 7. Renforcer la cohésion sociale et la solidarité par la coopération**

Dans la continuité des objectifs nationaux et internationaux de lutte contre le réchauffement climatique, la CACP a inscrit dans son PCEAT adopté fin 2018, les mêmes objectifs globaux **d'ici 2030** :

- **Les émissions de gaz à effet de serre devront diminuer d'« au moins » 40% par rapport à 1990** (Accord de Paris, 2015) ;
- **La part des énergies renouvelables** devra être portée à **32 % du mix énergétique** (Loi Transition énergétique pour la croissance verte, 2015) ;
- **27 % d'économies d'énergie** devront être réalisées.

En 2022, face aux enjeux représentés notamment par le changement et le réchauffement climatique, la santé environnementale et la perte de biodiversité, une **feuille de route transition** est établie au niveau de l'agglomération de Cergy-Pontoise. Elle traduit de manière concrète et chiffrée le **2^e axe du projet de territoire qui fixe les grandes orientations politiques du mandat, « transition écologique et énergétique »**. Regroupant les actions les plus structurantes de la CACP en matière de transition, son but est de se donner les moyens de rattraper la « trajectoire 2030 » d'ici la fin du mandat et de mettre en œuvre les orientations 3, 4 et 5 de cet axe du projet de territoire, ainsi que d'un domaine spécifique :

- **3 Accompagner le changement des pratiques de mobilité**
- **4 Préserver les espaces naturels, la biodiversité et une agriculture au service d'une alimentation de qualité**
- **5 promouvoir un aménagement et un habitat durable basés sur la sobriété et les énergies renouvelables**
- **Domaine spécifique : « consommer responsable et produire autrement »**

Ces actions structurantes ont été intégrées au PCAET à l'occasion du présent bilan mi-parcours.

A Cergy-Pontoise, les valeurs de solidarité sont également au cœur du projet de territoire. Il s'agit donc de mener une transition juste, avec le soutien des citoyens, bien informés et accompagnés. Il s'agit donc de prendre en compte les besoins des populations à la fois dans le processus de transition (dialogue, co-construction...) et des moyens et mesures individuelles et collectives proposées pour l'atteinte des différents objectifs. Une attention particulière sera portée à l'accessibilité de ces mesures.

Renforcement de la réglementation : neutralité carbone, ZAN, adaptation, qualité de l'air

L'engagement de la CACP se trouve conforté par le renforcement du cadre réglementaire national entourant l'**objectif de neutralité carbone en 2050**, inscrit dans la loi Énergie et Climat du 8 novembre 2019, puis dans la Stratégie Nationale Bas Carbone révisée du 21 avril 2020, et qui impose au niveau national, au-delà du « facteur 4 », de **diviser nos émissions GES au moins par un facteur 6** et de **séquestrer la totalité des émissions résiduelles**.

L'objectif **Zéro Artificialisation Nette (ZAN) en 2050**, inscrit dans la loi Climat et Résilience du 24 août 2021, associe les enjeux de biodiversité à la sobriété foncière et au stockage du carbone pour tendre vers un aménagement durable et soutenable. Cela se traduit à horizon 2030 par une réduction au moins de moitié de la

consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) par rapport à la consommation réelle de ces espaces observée sur les dix années précédentes, ce qui représente un défi majeur.

La **loi anti-gaspillage pour une économie circulaire** (loi AGECL), fixe un nouvel objectif réglementaire de **réduction de 15% des déchets ménagers et assimilés à horizon 2030**.

L'**adaptation au changement climatique** monte en puissance, alors que le CESE notait la faiblesse de la gouvernance de l'adaptation au travers du portage de la conception et du suivi des plans nationaux d'adaptation au changement climatique (PNACC). Elle fera partie intégrante de la **nouvelle stratégie française énergie climat** pilotée par la Première Ministre.

En parallèle, la **qualité de l'air** des PCAET a été **renforcée** dans le cadre de la loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019, puis de la loi « climat et résilience », avec l'obligation de réaliser un **plan d'action pour la qualité de l'air (PAQA)** pour les EPCI de plus de 100 000 habitants et l'introduction puis le renforcement des **zones à faibles émissions (ZFE)**, obligatoires pour les agglomérations de plus de 150 000 habitants qui devront avoir mis en place une telle zone au plus tard au 31 janvier 2024 (avec le cas particulier de l'Île-de-France soumis à réglementation différente).

Le **décret tertiaire** renforce les objectifs de **réduction des consommations d'énergie** pour dans le bâtiment, avec une obligation pour les bâtiments de plus de 1000m² de réduire leur consommation de **40% en 2030**, 50% en 2040 et 60% en 2050 par rapport à l'année de référence de plus forte consommation entre 2010 et 2019.

L'ordonnance du 17 juin 2020 visant à moderniser les schémas de cohérence territoriale (SCoT), propose l'élaboration d'un **document unique SCoT valant PCAET (SCoT-AEC)** permettant de conforter les objectifs climat, air et énergie du SCoT et de renforcer l'opérationnalité du plan d'action du PCAET en l'intégrant à tous les niveaux du SCoT, du Projet d'Aménagement Stratégique au Document d'Orientations et d'Objectifs.

L'engagement de la CACP se retrouve également dans l'actualité récente avec la **circulaire du 25 juillet 2022** relative à la sobriété énergétique et à l'exemplarité des administrations de l'État, adressée par la Première ministre à l'ensemble de son gouvernement et de ses services administratifs pour les inviter à **l'exemplarité en matière de sobriété énergétique**. Il leur est notamment demandé de réduire leur consommation d'énergie ainsi que leur dépendance aux énergies fossiles en appliquant des mesures de bon sens et en s'appuyant sur la législation existante, avec un objectif chiffré à **10% d'économies d'énergie en 2 ans**.

1.2. Les démarches en cours depuis 2018

Signature du Contrat d'Objectif Territorial (COT)

La CACP a contractualisé avec l'ADEME un **Contrat d'Objectifs Territorial (COT)** en décembre 2021. Ce dispositif permet d'obtenir des cofinancements en fonctionnement et en investissement autour d'une logique de promotion de la **transition écologique et énergétique** et de **l'économie circulaire**. Dans le cadre de



cette démarche opérationnelle, inscrite sur une durée de quatre années (2022-2025), l'ADEME met à disposition de la CACP une enveloppe globalisée de 350 000 euros conditionnée à l'atteinte d'objectifs contractualisés. Le COT valorisera la progression de la CACP dans les domaines de la transition énergétique et de l'économie circulaire tout en proposant un accompagnement méthodologique par le biais de l'inscription dans les référentiels d'actions ADEME (Climat-Air-Energie, ex. Cit'ergie, et Economie circulaire), et en bénéficiant de l'appui de conseillers.

La nouvelle stratégie Economie Circulaire de la CACP – Action 7.19

La CACP avait engagé en 2015 une **démarche d'écologie industrielle et territoriale** à destination des entreprises du territoire afin d'identifier des flux (énergie, matières...) et des besoins communs à plusieurs entreprises pour garantir une meilleure gestion et créer des synergies. Cette démarche n'avait pas été poursuivie depuis.

Pour relancer, élargir et structurer cette démarche, la CACP a décidé de se lancer dans une démarche globale d'économie circulaire dans le cadre du programme **territoire engagé transition écologique** de l'ADEME. La phase de diagnostic est en cours depuis début 2022 pour se positionner par rapport au référentiel de l'ADEME et obtenir le **label économie circulaire**. Une stratégie et un **plan d'action économie circulaire** seront ensuite coconstruits et adoptés, puis mis en œuvre dans les années qui suivront.

Cette stratégie transversale et pluripartite sera construite autour des 7 piliers de l'économie circulaire :

1. Approvisionnement durable (achats responsables)
2. Écoconception
3. Écologie industrielle et territoriale
4. Économie de la fonctionnalité
5. Consommation responsable
6. Allongement de la durée d'usage
7. Recyclage, fin de vie produit

La CACP a d'ores et déjà engagé un **projet transversal**, dit de **métabolisme urbain**, porté par la direction des déchets avec l'appui du développement économique pour assurer le lien avec les entreprises du territoire. L'action principale consiste à accompagner le **secteur du bâtiment** de l'agglomération dans une démarche de réduction de ses déchets. Les actions porteront sur l'étude des flux de déchets, la cartographie des acteurs du territoire et la mise en place d'outils permettant l'essor du réemploi et du recyclage en local, des déchets issus des chantiers de démolition/construction/rénovation.

De plus, une feuille de route 2023-2024 d'Ecologie Industrielle Territoriale est en cours de rédaction. Les actions portent sur l'animation d'une communauté d'entreprise et l'organisation de rencontres afin de diagnostiquer les flux pertinents et de définir les synergies choisies par cette communauté d'acteurs.

Le nouveau Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) – Action 7.22

La CACP est engagée depuis plusieurs années dans la **prévention et l'optimisation de la gestion des déchets** (action 7.7 du PCAET), et dans la **sensibilisation** du grand public à la réduction, au réemploi, au tri et au compostage des déchets avec son **équipe d'éco-ambassadeurs** du service dédié « prévention et mobilisation du territoire ».

Le **nouveau contrat de délégation de service public** établi en 2022 a été l'occasion de renforcer les objectifs du nouveau prestataire : optimisation des performances énergétiques, élargissement du tri, renforcement des taux de valorisation, réalisation du nouveau « pôle TESST - Tri Économie Sociale et Solidaire Territoriale » (activités de réparations et de réemploi, recyclerie et matériauthèque).

Un **Plan Local de Prévention des Déchets** avait été élaboré volontairement et mis en œuvre entre 2010 et 2016, engendrant une réduction de 6% des déchets ménagers et assimilés sur cette période. Ce plan n'avait pas été reconduit, et le confinement dû à la crise sanitaire a engendré une **forte hausse de la quantité de déchets ménagers collectés** (augmentation du nombre de livraisons, taux de présence au domicile plus élevé) : +8% entre 2010 et 2020.

Pour pallier cette hausse et rattraper les nouveaux objectifs réglementaires de réduction de 15% des déchets à horizon 2030 inscrits dans la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (loi AGECE), un **nouveau Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés** sera adopté fin 2022 en partenariat avec les acteurs du territoire. L'enjeu sera d'élaborer une stratégie, de structurer un **plan d'action** et de coordonner sa mise en œuvre. Il aura pour objectif la **réduction des déchets**, la **lutte contre le gaspillage alimentaire**, la **sensibilisation** des populations aux bonnes pratiques de consommation et le développement d'une **économie circulaire** sur le territoire. La réduction des émissions et des déchets passera également par une **moindre consommation de produits émetteurs** (viande, produits exotiques, produits transformés) et l'adoption de gestes écoresponsables (achat en vrac, collecte sélective, réemploi, etc.).

Du Plan Local des Déplacements (PLD) au Plan Local des Mobilités (PLM) – Actions 8.1 et 8.13

Le changement des pratiques de mobilités s'avère être une priorité. Elle repose sur la capacité de la collectivité à faire prendre conscience à la population de l'importance de l'évolution vers les mobilités alternatives à la voiture individuelle. Ces efforts de sensibilisation, d'accompagnement sont à articuler **avec l'amélioration de la multimodalité, et la réduction des ruptures urbaines dans la chaîne des déplacements (intermodalité, continuités urbaines) compte tenu de l'étendue du territoire.**

La notion de territoire vécu devient alors essentielle : le concept de **“ville du quart d'heure”**, dont le principe est d'aménager les fonctions de la ville et les transports en commun de telle sorte que les principaux services se trouvent à environ 15 minutes de son logement, peut être source d'inspiration pour réfléchir à l'évolution des fonctionnalités du territoire.

Le maillage et l'accessibilité de Cergy-Pontoise à l'échelle de l'Île-de-France par le RER, le train, le bus interurbain ou les voies routières est un point de vigilance pour préserver l'attractivité du territoire. 50% des salariés vivent en dehors du territoire, tandis que 50% des habitants travaillent à l'extérieur de l'agglomération.

Les déplacements habitat/travail subissent une mutation que la crise sanitaire vient accélérer, un constat dont il convient d'étudier les évolutions pour **réinventer les logiques de déplacements liées aux activités professionnelles mais aussi aux usages de demain** (développement pôle universitaire, desserte des zones d'activités, télétravail).

Ainsi, **l'amélioration qualitative de l'offre des services est un enjeu souligné et sa prise en compte devra passer par une plus grande lisibilité et l'association des usagers** (entreprises, établissements, étudiants) pour élaborer des solutions et pour les évaluer.

L'actuel **Plan local de déplacements** est arrivé à échéance (2016-2021). Son programme d'actions est composé de 38 fiches actions classées en 6 grandes thématiques modales :

- Modes actifs (65% réalisé)
- Ecomobilités (65% réalisé)
- Transports en commun & intermodalité (30% réalisé, 30% en cours)
- Stationnement des véhicules motorisés (30% réalisé, 30% en cours)
- Transport de marchandises et livraisons (30% réalisé, 30% en cours)
- Partage de la voirie et sécurité routière (26% réalisé, 5% en cours).

Un **nouveau Plan Local des Mobilités** est en cours d'élaboration, avec la création d'un nouveau poste en juillet 2022. Cela représente une opportunité pour inscrire les nouvelles priorités de la CACP et d'en conforter les plus pertinentes dans la nouvelle stratégie et le plan d'action associé. En particulier, les liens avec la **santé environnementale** (qualité de l'air, lutte contre les pollutions sonores) devront être renforcés. Une étude d'opportunité d'une **Zone à Faible Emission** devrait être lancée en 2022. De même, le sujet de la **logistique urbaine** et notamment du dernier kilomètre mérite d'être étudié, avec l'explosion de l'e-commerce et des livraisons qui engendre des conflits d'usage, un surencombrement de l'espace public, et des pollutions diverses. Pour les citoyens, le cap doit demeurer celui de **développer les alternatives à la voiture individuelle** : covoiturage, mobilités actives, réseau de bus... La CACP et la ville de Cergy sont d'ailleurs lauréat du programme Colis 'Activ, qui aide financièrement la cyclo logistique à être durablement plus compétitive que la livraison thermique (avec versement d'une prime pour chaque colis livré à pied ou à vélo au départ)

Le nouveau Schéma Directeur Cyclable d'Agglomération (SDCA) – Action 8.14

La CACP a approuvé en **2007** un **premier Schéma Directeur Cyclable d'agglomération** comprenant plusieurs volets :

- Aménagement d'itinéraires cyclables

- Valorisation des itinéraires aménagés par du jalonnement à destination des cyclistes
- Création de services aux cyclistes

Sa mise en œuvre s'est poursuivie entre 2008 et 2021, et en décembre 2016, le Plan Local de Déplacement est venu compléter cette politique cyclable en prenant en compte les évolutions réglementaires introduites depuis (signalétique, sas-vélo sur les carrefours). En 2022, l'agglomération compte 134 km d'aménagements cyclables jalonnés, 1800 places de stationnement, 90 "Cédez le passage cycliste au feu" et 40 carrefours à feux dotés de "sas-vélo".

La CACP a approuvé son **nouveau SDCA en avril 2022** définissant les orientations stratégiques en matière de mobilité cyclable à l'horizon 2030 :

- **Prolonger et intensifier la politique cyclable intercommunale** initiée par le 1er SDCA en 2007, en développant l'ensemble des champs favorisant le développement de l'usage du vélo en complément du volet aménagement cyclable
- S'intégrer dans une stratégie et un **schéma global des mobilités**, en articulation avec nos transports publics, la valorisation de la marche, les autres modes actifs, et l'accompagnement des évolutions de l'automobile dans une logique de transition
- S'articuler avec les démarches des communes et des partenaires pour le **développement du vélo du quotidien et de loisir**
- **Mobiliser les forces vives du territoire** pour qu'elles soient parties prenantes : acteurs économiques, éducatifs, associatifs, de l'habitat...
- **Éclairer les choix politiques et les orientations budgétaires afférentes**, tant en investissement qu'en fonctionnement.

Ces orientations se répartissent en 5 volets thématiques : circulations, stationnements, services et commerces, accélération du changement, gouvernance.

Tensions autour du ZAN : du Plan Local de l'Habitat à la révision du SCoT – Actions 1.5 et 1.18

Les objectifs de construction de logement imposés par le schéma directeur de la Région Île-de-France (SDRIF) entrent en tension directe avec l'objectif de Zéro Artificialisation Nette, et limitent la marge de manœuvre de la CACP et des communes sur leur stratégie d'aménagement (SCoT, PLH, PLU).

L'actuel **PLH** cherche notamment à encourager les opérations de renouvellement urbain en limitant la construction neuve, mais l'élaboration d'une réelle stratégie foncière reste à construire à travers le nouveau Schéma de Cohérence Territoriale afin d'assurer la mise en cohérence des différents usages.

La **révision du SCoT** de la CACP à l'occasion du nouveau mandat va reprendre en octobre 2022 avec un nouveau recrutement. Cette révision est l'opportunité pour la CACP d'y graver les nouvelles orientations du mandat (ZAN, Trame Verte et Bleue, préservation des espaces agricoles et des milieux naturels, habitat économe en énergie, développement des énergies renouvelables et des réseaux d'approvisionnement ...) et **féderer dans un seul document plusieurs démarches** (la loi Elan élargit le Document d'Orientations Opérationnelles à l'habitat et à la mobilité...). La réalisation d'un document unique **SCoT-PCEAT** permettrait de renforcer encore le lien et la cohérence entre ces démarches.

La réalisation d'une **étude de vulnérabilité** du territoire dans le cadre de la révision du SCoT et du PCAET représente également une étape importante dans la prise en compte des impacts du réchauffement climatique tant sur la population et la biodiversité, que sur la nécessaire adaptation des façons de concevoir la ville de demain.

Le **prochain PLH 2023-2028** doit être l'occasion d'une **réorientation partielle autour de la rénovation énergétique des logements**, notamment des particuliers. Le budget de ce PLH inscrit au PPI à cet effet a été triplé, passant à 4,96 millions d'euros sur cette même période. Il faudra définir l'allocation de ce montant entre les différents enjeux du PLH pour accompagner des passages à l'acte. L'idée pourrait être un AMI sur certaines opérations de rénovation. Une étude va être lancée pour aider à dimensionner les modalités de mise en œuvre.

Le Projet Alimentaire Territorial : Actions 7.20 et 7.21

Issus de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt de 2014, les projets alimentaires territoriaux (PAT) ont pour objectifs de rapprocher producteurs, transformateurs, distributeurs et consommateurs afin de développer les circuits courts de proximité et la qualité de l'alimentation, tout en répondant aux enjeux environnementaux du territoire.

Concrètement, ce projet a été élaboré de manière concertée avec l'ensemble des acteurs locaux concernés par ces thématiques, à partir d'un diagnostic agricole et alimentaire partagé. Le PAT vise à renforcer les filières locales déjà existantes, développer la diversification agricole et les circuits de transformation et distribution, faciliter l'accès au foncier pour les nouvelles installations agricoles, soutenir une restauration collective intégrant plus de produits frais et locaux, sensibiliser l'ensemble des habitants du territoire à l'alimentation durable....

Quatre partenaires sont à l'origine de ce projet :

- La Communauté d'Agglomération de Cergy Pontoise (CACP) qui souhaite rapprocher les consommateurs (grand public et restauration collective notamment) des producteurs de proximité, en particulier ceux du Vexin,
- Le Parc naturel régional du Vexin français, territoire agricole aux portes de la CACP mais dont peu de produits aujourd'hui bénéficient aux consommateurs locaux,
- L'Association « Quelle Terre demain ? » qui mobilise dans le Val-d'Oise des citoyens actifs dans des projets locaux liés au développement durable,
- Le Centre d'Ecodéveloppement de Villarceaux pour ses liens avec le monde de la recherche et son expertise en matière d'accompagnement à la transition écologique, énergétique et sociale

La CACP s'est engagée depuis 2015 dans le soutien à **l'agriculture péri-urbaine** avec la délimitation d'un périmètre régional d'intervention foncière (en lien avec l'Agence des Espaces Verts d'Ile-de-France et la Région, représentant au total près de 1 300 ha de terres agricoles préservées), le renouvellement de sa politique foncière agricole à destination d'une quinzaine d'agriculteurs exploitant les terres de la CACP (150 ha) et la promotion d'opérations environnementales à destination des agriculteurs (programme Ecophyto avec le GAB). L'ambition est mise aujourd'hui sur le portage foncier par les collectivités (CACP et communes volontaires) afin d'installer de nouveaux agriculteurs en lien avec le projet alimentaire territorial, la préservation des ressources naturelles (eau, sols, air, biodiversité) et de la santé ou la réduction

des émissions de gaz à effets de serre (maintien et développement de nouvelles activités maraîchères et arboricoles, développement du bio, de l'agroforesterie, promotion de l'agriculture et de conservation, etc...). Le programme d'actions du PAT Cergy-Pontoise Vexin français adopté en décembre dernier se structure ainsi autour des 5 axes d'intervention suivants : le maintien d'une agriculture locale, la transition agroécologique, le soutien à la création de filières locales, le développement d'une restauration collective locale et l'accessibilité de tous à une alimentation saine et de qualité et enfin, la formation et la création d'emplois pour les métiers de l'agriculture et de l'alimentation.

Objectifs du PAT :

- Conforter l'agriculture nourricière de qualité et favoriser la diversification des agriculteurs en place
- Rapprocher les consommateurs et les producteurs locaux
- Favoriser les circuits courts et de proximité en respectant l'environnement
- Favoriser la mise en place de filières d'alimentation locales (transformation, stockage, transport, commercialisation...)

Le bilan mi-parcours du PCAET

Un bilan à mi-parcours du PCAET a été réalisé entre avril et août 2022, 3 ans et demi après la mise en place du plan d'action en 2018.

Les **objectifs** de ce bilan sont les suivants :

1. **Estimer et visibiliser l'état d'avancement des actions, réajuster le programme d'action et améliorer la coordination du PCAET**
2. Contribuer à **opérationnaliser le PCAET et atteindre ses objectifs** :
 - a) Cibler les actions structurantes au regard des objectifs fixés
 - b) Suivre et accompagner la mise en œuvre des actions
 - c) Approfondir les actions existantes et en proposer de nouvelles
3. **Mobiliser transversalement les partenaires du PCAET** : services de la CACP, communes et partenaires du territoire :
 - a) Proposer des espaces de discussion et un accompagnement
 - b) Construire et faire adopter un nouvel outil collaboratif pour le PCAET
 - c) Faire remonter les difficultés rencontrées sur le terrain, les solutions et les besoins

2. Premières tendances observées

2.1. Les indicateurs stratégiques de la CACP :

Libellé indicateurs stratégiques	2012	2014
Emissions de gaz à effet de serre à l'échelle du territoire (en équivalent CO ²)	1,6 million tonnes équivalent carbone	Obligation triennale
Consommation énergétique du territoire	3 459 430 MWh soit 17,37 Mwh/hab	3 454 629 MWh
Pourcentage d'énergie renouvelable sur le territoire	Calcul non effectué à cette date	Idem (pas de données 2014)
Répartition des espaces agricoles, boisés et naturels consommés par l'artificialisation	37,9 ha total 34,5 ha terres agricoles 3,4 ha de bois 0,04ha surface eau	(Pas de données 2014)
SAU (surface agricole utile) -> renommer en "Surface d'espace agricole" (MOS IdF)	1979 Ha (hors Maurecourt)	(Pas de données 2014)

Surfaces agricoles biologiques sur le territoire	108 Ha -(5%)	Idem (pas de données 2014)
Nb d'exploitations en maraichage, légumes de plein champs, verger, élevage, arboriculture et nombre d'hectares	14 exploitations	Idem (pas de données 2014)
Parts modales des différents modes de transport sur le territoire de l'agglomération pour les déplacements domicile-travail	-Marche 5,3% -2 roues 2,1% -Voiture 52,7% -T.C 37,2%	Idem (pas de données 2014)
(PLH) Logements construits	1551	1890
Ratio de collecte des déchets ménagers et assimilés (DMA) – soit ordures ménagères et déchets verts <small>OMR + Emballages/Papier + Verre + DV + Cartons + Déchèteries + Encombrants et Filières REP : Hors déchets des services techniques</small>	559 kg/hab/an	510 kg/hab/an
Consommation totale d'eau potable du territoire volume d'eau vendu	10 402 943 m3	10 938 673 m3
Nombre d'emplois dans l'économie sociale et solidaire sur le territoire	5 840 emplois, soit 6,4 % des salariés du territoire, dont 5 045 ETP 501 établissements employeurs, soit 9,5 % des établissements employeurs	6057 salariés, soit 6,5 % des salariés du territoire avec 5 033 équivalents temps plein (ETP) 511 établissements employeurs, soit 9,6% des établissements employeurs
Taux d'emploi sur l'agglomération	0,89	0,89

Pourcentage des personnes habitant sur le territoire qui y travaillent	46 %	43 %
Consommations d'énergie primaire par an et par m ² dans le patrimoine communautaire (en kwh / m ² / an)	577,25	572
Nombre et pourcentage de marchés intégrant une clause environnementale ou sociale	57 marchés sur 176 soit 32% marchés réservés : 2 mixte (critère + spécification ou condition d'exécution) : 22 critère d'attribution du marché : "protection de l'environnement": 29 "Insertion publics en difficulté":4	Clauses sociales : 7 marchés (marché réservé (article 15), des clauses ont été imposées en tant que critères d'attribution (article 5) et dans les conditions d'exécution du marché (14)).
Evolution des gaz à effet de serre liés à notre patrimoine	90 600 Teq_CO2	Pas fait en 2014 sauf sur l'éclairage : 2 846 Teq_CO2 avec un objectif : 28 9 sur 18 ans

Consommation énergétique du territoire

En 2018, la consommation énergétique du territoire était de 3,527 TWh, contre 3,459 TWh en 2012, soit une **hausse de 2%**, qui s'explique notamment par l'augmentation du nombre d'habitants sur le territoire. Sur la même période, la **consommation énergétique par habitant a baissé de 2%**. **La trajectoire ne semble pas être celle d'une réduction des consommations globales, et les actions de sobriété énergétique doivent être fortement renforcées pour rattraper le retard sur les objectifs.**

Consommation énergétique du patrimoine communautaire

En 2021, la consommation d'énergie primaire par an et par m² dans le patrimoine communautaire s'élève à 462 kWh/m², soit une **baisse de 20% par rapport à 2012**, année de plus forte consommation référencée. Cela représente donc la **moitié du chemin parcouru** pour atteindre l'objectif de -40% en 2030 inscrit dans le Décret Tertiaire.

Il faut noter que l'année 2021 était une année de transition dans le cadre de la crise sanitaire, et que le périmètre du patrimoine de l'agglomération n'est pas constant depuis 2012.

Les enseignements du dernier bilan carbone complet de la CACP en 2022

Un nouveau bilan carbone a été réalisé en 2022, portant sur les données de 2019. Un premier bilan carbone avait été réalisé par le même bureau d'étude pour l'année 2008, puis un second en 2018 (sur les données de 2016) lors de la mise en place du PCAET.

Ce bilan carbone porte **sur l'ensemble des secteurs d'activités du territoire** : énergie, industrie, résidentiel, tertiaire, transports routiers et non routiers, agriculture, intrants (alimentation), déchets & eaux usées, construction et voirie.

Ce bilan comptabilise **l'ensemble des émissions GES, directes et indirectes, dont la CACP est responsable (scope 1,2 et 3)**. Il inclue donc :

- Les émissions directes, liées à la combustion de carburants fossiles (chauffage urbain, engins possédés...) : scope 1
- Les émissions indirectes liées à la consommation d'énergie (électricité, chaleur...) : scope 2
- Les autres émissions indirectes incluant notamment les achats, les déplacements domicile-travail, le transport des biens et personnes, la fin de vie des produits, le traitement des déchets, les immobilisations de biens : **scope 3**

Le bilan carbone portant sur l'ensemble du territoire de la CACP a été **complété par un bilan carbone plus fin, spécifique au patrimoine de l'agglomération**.

Bilan carbone de l'ensemble du territoire

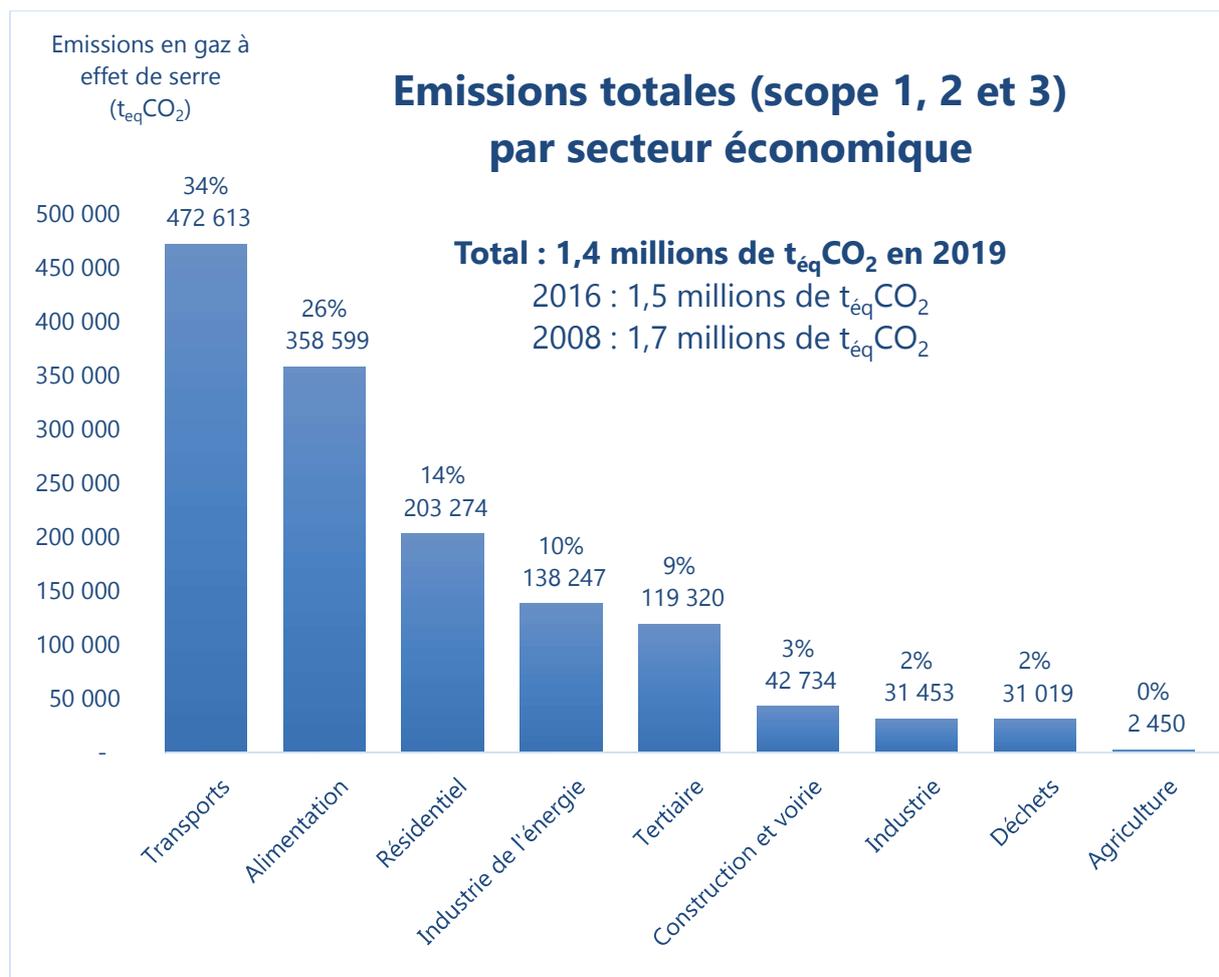
Les **émissions directes** s'élèvent à 675 000 téqCO₂, soit de **3,2 téqCO₂ par habitant**. Cela est un peu plus faible que les émissions à l'échelle de la Région Ile-de-France qui sont de 3,3 téqCO₂ par habitant.

Le secteur des bâtiments (résidentiel et tertiaire) est celui le plus émetteur avec près de 40% des émissions directes. Le secteur transports (routiers et non routiers) est en seconde place avec 35% des émissions directes. Le secteur de l'industrie de l'énergie représente pour sa part plus de 20% des émissions, correspondant majoritairement aux émissions de l'incinérateur.

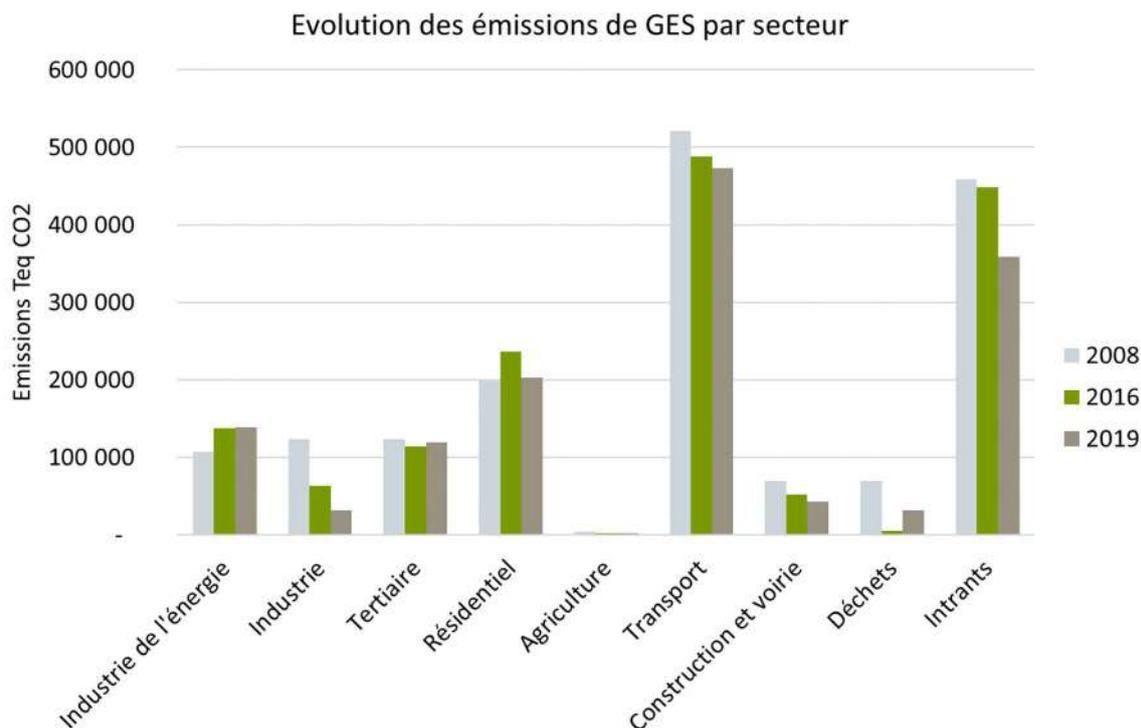
Le secteur des transports a une place plus prépondérante au sein du territoire qu'à l'échelle de l'Ile-de-France, tout comme le secteur de l'industrie. En revanche les secteurs de l'agriculture, du résidentiel, du tertiaire et des déchets ont des poids relativement moins importants à l'échelle du territoire.

Les émissions totales représentent **1,4 millions de tonnes équivalent CO₂ en 2019**, soit une **baisse de 9% par rapport à 2016**, et de **16% par rapport à 2008 malgré une hausse de 10% de la population (2008-2019)**. Cela représente une **empreinte carbone de 6,6 téqCO₂ par habitant** pour la CACP.

La baisse des émissions est engagée mais elle n'est pas encore suffisante. En effet, pour atteindre la **neutralité carbone en 2050**, il convient de diviser par 6 nos émissions (on parle de facteur 6). La baisse doit être pour la CACP de -36 275 tonnes équivalent carbone (teqCO₂) par an en moyenne, soit 3% environ.



Les émissions totales sont dominées par les **transports** qui représentent **un tiers des émissions**, suivi par les intrants (**alimentation**) qui représentent **plus d'un quart** des émissions et les **bâtiments** (résidentiel et tertiaire) qui représentent **23%**. L'industrie de l'énergie représente 10% des émissions, la construction 3%, les déchets ainsi que l'industrie 2%. L'agriculture ne représente que 0,2%.



Les principaux facteurs d'évolution identifiés pour expliquer cette baisse globale des émissions carbone entre 2008 et 2019 sont les suivants :

Facteurs de baisse

Facteurs locaux :

- **Diminution des émissions du réseau de chaleur** : le réseau a été de moins en moins alimenté au charbon et de plus en plus au bois et ce depuis 2008. Le facteur d'émission est passé de 0,228 kg eqCO₂ par kWh en 2008 à 0,156 kg eqCO₂ par kWh en 2016, et à 0,092 kg eqCO₂ par kWh en 2019, soit une baisse de 60% entre 2008 et 2019. Notons que les émissions du réseau ont encore baissé après 2019 avec l'arrêt total de la chaufferie au charbon
- **Baisse des consommations d'énergie du secteur industriel** : baisse continue depuis 2008 (-74%) liée à la diminution des consommations de charbon, de produits pétroliers et de gaz des entreprises, mais aussi à l'évolution du tissu industriel
- **Légère diminution du recours à la voiture** : alors qu'entre 2008 et 2016 le recours à la voiture avait continué à croître (moins fortement que la population), entre 2016 et 2019 les données laissent penser que la tendance s'est enfin inversée.
- **Ralentissement de la construction** : baisse des surfaces construites annuellement

Facteurs nationaux :

- Baisse des **émissions individuelles par véhicule** (particuliers et poids lourds), par les améliorations techniques ;
- Baisse du **facteur d'émission de l'électricité** : l'électricité française est de moins en moins carbonée grâce notamment à la fermeture des centrales à charbon les plus polluantes : baisse supérieure à 30% entre 2011 et 2019.

- Baisse du **facteur d'émission du gaz** : le gaz de réseau présente un facteur d'émission en légère baisse (-6%), du fait de l'intégration progressive du biogaz dans le réseau mais aussi d'amélioration technologique (moins de fuite).
- Baisse du **facteur d'émission du repas moyen français** : en moyenne, l'alimentation des Français est légèrement moins carbonée (baisse de la quantité de viande, meilleur recours aux produits locaux et de saison...).

Facteurs de hausse

- **Augmentation de la population sur la CACP** (pas de baisse constatée des consommations d'énergie habitat et tertiaire)
- Augmentation moyenne des trajets en avion pour tous les Français

Une baisse beaucoup plus importante que prévue est constatée sur l'industrie et les intrants. En revanche, les émissions du secteur des transports ont baissé moins vite qu'espéré, et il semble utopique de penser qu'elles auront baissé de 22% en 2022 (suite au retour à la normale après la crise sanitaire 2020-2021). Pour le résidentiel et le tertiaire, la suppression effective du charbon dans le réseau de chaleur permet d'espérer une baisse significative en 2022.

Lors de l'élaboration de son PCAET 2018-2023, l'agglomération s'était fixé les mêmes objectifs nationaux de réduction des GES sur son territoire : -20% en 2022, -33% en 2030 et -75% en 2050, qui avaient été déclinés secteur par secteur.

Suite à l'augmentation des objectifs nationaux, nécessaire pour conserver une possibilité de respect des Accords de Paris et garantir des conditions de vies satisfaisante dans les décennies à venir, **il est nécessaire de revoir les objectifs de réduction de GES de la CACP à la hausse pour atteindre le facteur 6 (-83%) à horizon 2050.**

Une proposition de trajectoire compatible avec ce facteur 6 a été élaborée à l'occasion de ce bilan carbone.

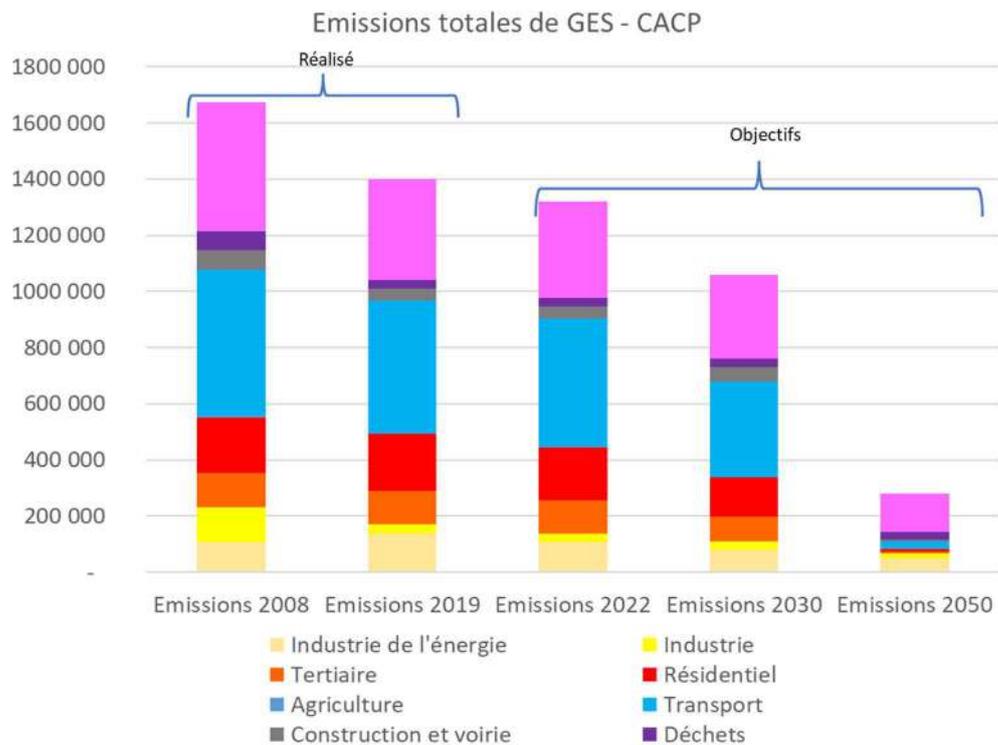
Le code couleur du tableau est le suivant :

- En vert, les objectifs 2022 dépassés en 2019
- En jaune, les objectifs revus pour tenir compte de la réalité 2019
- En orange, les objectifs revus à la hausse pour respecter la SNBC

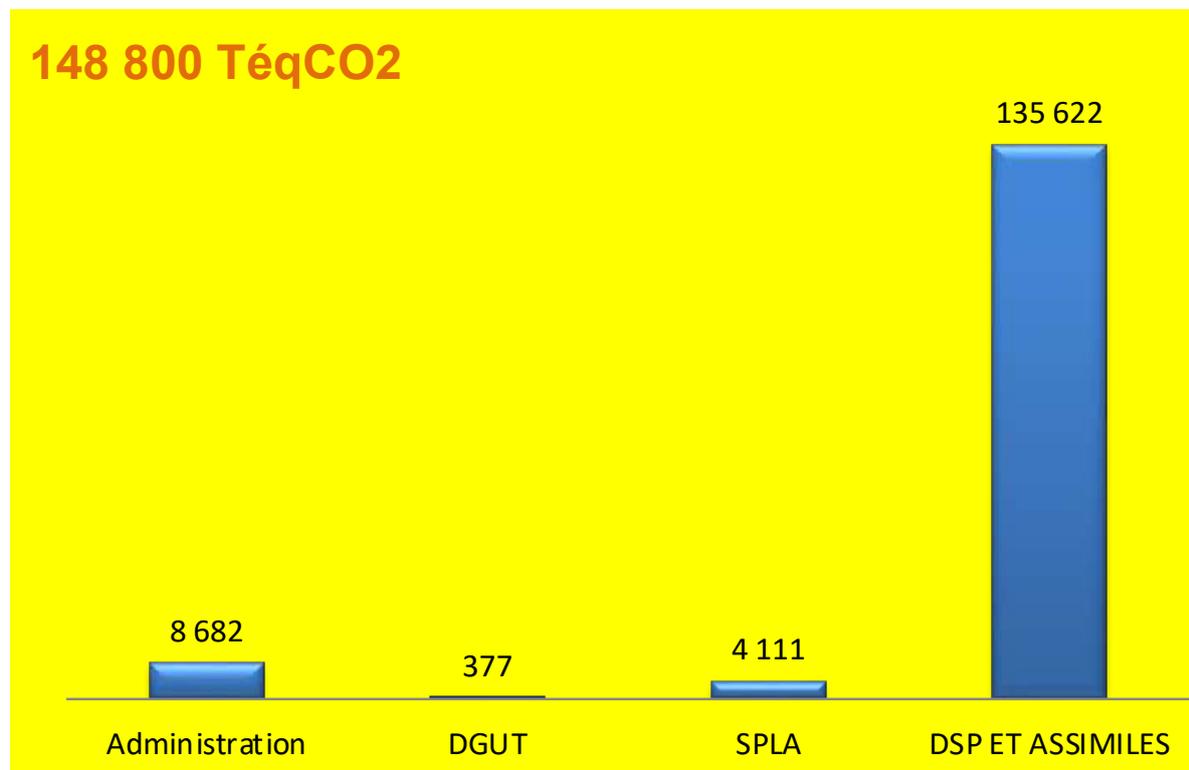
Total émissions en teq CO2	CACP 2008 recalculé	Réalisé 2019			Trajectoire 2022			total CACP après réduction
		Taux de réduction 2019	réduction obtenue	total CACP 2019	Objectif de réduction 2022 initial	objectif de réduction 2022 corrigé	réduction obtenue	
Industrie de l'énergie	106 892		augmentation	138 247	5%	0%	-	106 892
Industrie	123 311	74%	91 858	31 453	33%	75%	92 483	30 828
Tertiaire	122 839	3%	3 519	119 320	22%	5%	6 142	116 697
Résidentiel	199 006		augmentation	203 274	24%	5%	9 950	189 056
Agriculture	3 872	37%	1 422	2 450	10%	40%	1 549	2 323
Transport	521 198	9%	48 585	472 613	22%	12%	62 544	458 654
Construction et voirie	69 124	38%	26 390	42 734	5%	40%	27 650	41 474
Déchets	68 939	55%	37 920	31 019	10%	55%	37 916	31 023
Intrants	459 131	22%	100 532	358 599	10%	25%	114 783	344 348
Total émissions en teq CO2	1 674 312		274 602	1 399 710	-20%	-21%	353 017	1 321 295

Total émissions en teq CO2	Trajectoire 2030 - recalculée SNBC				Trajectoire 2050 recalculée SNBC			
	Obejctif de réduction 2030 initial	objectif de réduction 2030 corrigé	réduction obtenue	total CACP après réduction	Obejctif de réduction 2050 initial	objectif de réduction 2050 corrigé	réduction obtenue	total CACP après réduction
Industrie de l'énergie	25%	25%	26 723	80 169	55%	55%	58 791	48 101
Industrie	45%	75%	92 483	30 828	75%	85%	104 814	18 497
Tertiaire	30%	30%	36 852	85 987	82%	95%	116 697	6 142
Résidentiel	30%	30%	59 702	139 304	82%	95%	189 056	9 950
Agriculture	25%	40%	1 549	2 323	38%	46%	1 781	2 091
Transport	35%	35%	182 419	338 779	83%	95%	495 138	26 060
Construction et voirie	25%	25%	17 281	51 843	60%	95%	65 668	3 456
Déchets	35%	55%	37 916	31 023	60%	60%	41 363	27 576
Intrants	35%	35%	160 696	298 435	60%	70%	321 392	137 739
Total émissions en teq CO2		-37%	615 621	1 058 691		-83%	1 394 700	279 612

En pratique, la trajectoire proposée est présentée dans le graphe ci-dessous :



Bilan carbone patrimoine et compétences de l'agglomération



Les Délégations de Service Public et assimilés représentent 91 % du bilan global des émissions.

Le pôle Administration représente 5,8 % du bilan global des émissions ; la SPLA représente 2,7 % ; la DGUT moins de 1%.

A noter que le recyclage des déchets engendre des émissions évitées pour 9 400 TéquCO₂.

Comparaison des bilans 2008 / 2019

T équCO ₂ SCOPE 1 ET 2	2 008	2 016	2 019	VARIATION 2008 / 2019
Energie Fossile	100 750	61 761	45 303	-55%
Energie Electrique				
Combustion des déchets	60 100	56 794	56 380	-6%
Fret		899	2 107	
Déplacements véhicules de services part combustion	326	249	125	-62%
Total	161 176	119 703	103 915	-36%

Bilan en baisse depuis 2008 : - 36 % (-13% entre 2016 et 2019)

Baisse marquée sur le poste énergétique : -55% entre 2008 et 2019.

Entre 2016 et 2019, on peut noter sur le pôle administratif :

- Une certaine hausse des consommations électriques : + 140 000 kWh,
- Une baisse des consommations de chauffage au gaz : - 378 281 kWh
- Une augmentation des consommations du CU (moins émettrices) : + 1 902 520 kWh.

Baisse globale de consommations gaz et électricité des piscines

Forte augmentation de consommation électrique sur la patinoire passant de 970 658 kWh en 2016 à 3 551 037 kWh en 2019.

Baisse éclairage public passant de 15 362 489 kWh en 2016 à 11 307 000 kWh en 2019

Bilan carbone dans les communes

Aucune commune répondante n'a encore réalisé de bilan GES sur son territoire. Cergy, Vauréal et Pontoise, pionnières en la matière, ont lancé la démarche, avec un périmètre réduit dans un premier temps aux services de la commune (Vauréal) et au scope 1 & 2 pour Cergy (sans compter les émissions indirectes liées aux achats et aux services).

Les résultats de ces bilans GES permettront notamment de cibler les actions les plus impactantes pour réduire les émissions GES, et d'assurer le suivi de la mise en œuvre des actions à l'aune de leur impact réel. Le retour d'expérience de ces communes permettra d'alimenter les autres communes de l'agglomération.

2.2. Les changements de comportements observés

Le nouveau mandat 2020-2026 a impulsé une montée en puissance de l'engagement des élus du territoire pour la transition écologique et énergétique, qui se retrouve dans le 2^e axe du nouveau projet de territoire. Cet engagement est décliné à l'échelle des services de la CACP dans son nouveau projet d'administration, qui renforce et structure des tendances déjà à l'œuvre depuis plusieurs années.

Les enjeux de la transition semblent désormais faire partie de la culture commune de la plupart des élus et des agents de l'agglomération et des communes. Le niveau de priorité et les moyens attribués à la transition sont en progression globale à la CACP et dans les communes. **Le passage à l'action est engagé, mais demande à être encore renforcé pour atteindre les objectifs du territoire et garantir la qualité de vie de ses habitants sur le long terme.**

Les écogestes du quotidien, qui font l'objet d'une démarche interne spécifique, sont en forte progression à l'agglomération, et le niveau de sensibilisation augmente dans les services. De nouvelles bonnes pratiques ont émergé de la crise sanitaire, avec en particulier la généralisation du télétravail qui diminue fortement les trajets-domicile travail et permet majoritairement d'améliorer la qualité de vie au travail des agents.

Cependant, **l'appropriation des enjeux de la transition et leur mise en pratique semble confinée aux agents et élus qui en sont directement chargés, tandis que les autres ont du mal à « passer à l'action » dans leur activité professionnelle, là où leur impact potentiel serait pourtant le plus fort.** Une demande d'accompagnement, d'outils, de moyens, de temps et de soutien se fait sentir afin créer et renforcer la place de la transition écologique dans les missions réalisées.

La quasi-totalité des agents semble confrontée à un fort **manque de temps** pour traiter l'intégralité de leurs missions. La priorisation de ces missions est donc essentielle pour permettre de mener à bien leur travail, et **les enjeux de la transition se trouvent souvent relégués à une place secondaire malgré une volonté bien réelle.** L'animation auprès du grand public reste également fortement limitée.

La prise en compte des enjeux de la transition dans toutes leur complexité, sans se limiter à des solutions techniques « clés-en-main », reste limitée aux élus et agents les plus engagés (ou concernés). A l'image du déploiement des mobilités soutenables qui conjugue aménagement, covoiturage, transports en commun, piétonisation, électrification ou GNV/bio GNV ou H2 et changements de comportements, la transition nécessite effectivement de considérer des solutions « cocktails » composites, à la fois politiques, sociales et techniques, en évaluant les impacts sur les différents enjeux locaux, sur l'ensemble de la durée de vie d'un projet ou d'une démarche (approche en cycle de vie). **Le temps et l'espace institutionnel nécessaires pour en prendre conscience et pour s'approprier cette complexité semblent manquer.**

La participation du grand public apparaît très limitée, tant pour l'élaboration que pour la mise en pratique des stratégies de transition. **L'implication des citoyens à tous les niveaux** - de la sensibilisation à la mise en œuvre et jusqu'à la co-construction - **gagnerait à être renforcée pour passer à l'échelle dans les changements de comportements nécessaires à la transition,** au-delà des écogestes individuels.

Dans les services de l'agglomération

Le positionnement de la **transition écologique à la base du nouveau mandat** semble avoir eu des effets importants dans les services de la CACP, et faire désormais partie de leur **culture commune**.

Les changements de comportement observés concernent principalement les **écogestes individuels, en forte progression à la CACP et source de convivialité** entre les agents (tri & compost, boîtes à chaussures, lumières et climatisation, augmentation de l'utilisation des vélos à assistance électrique).

De manière plus structurelle, la **participation au Challenge Mobilité**, visant à se rendre sur le lieu de travail sans utiliser la voiture et organisé par le service mobilité de la CACP, est en **augmentation constante** malgré la crise sanitaire. De même, on constate un **succès du télétravail** et de l'adoption de Teams (outil de visioconférence) permettant de réduire significativement les mobilités domicile travail tout en permettant majoritairement d'améliorer la qualité de vie au travail des agents. Cela se retrouve à l'échelle du territoire dans la **baisse structurelle du taux de remplissage des parkings**, avec une reprise suite au confinement qui reste limitée.

Cependant, **peu d'agents relient les enjeux de la transition à leur activité professionnelle**, et beaucoup déclarent avoir **du mal à « passer à l'action »**, au-delà des écogestes individuels. Il semblerait que **seuls les agents directement missionnés sur les enjeux de la transition** l'intègrent effectivement à leur activité professionnelle.

La quasi-totalité des agents semble confrontée à un fort **manque de temps** pour traiter l'intégralité de leurs missions. La priorisation de ces missions est donc essentielle pour permettre de mener à bien leur travail, et **les enjeux de la transition se trouvent souvent relégués à une place secondaire malgré une volonté bien réelle**.

On constate un **manque général de connaissance du PCAET**, dont les enjeux et les objectifs **manquent de lisibilité pour les agents**.

Concernant les **partenaires et délégataires** des services, **les changements semblent principalement devoir être impulsés par la CACP**. Sans pénalités ou préconisations dans les cahiers des charges, l'intérêt des délégataires à s'engager dans la transition reste limité.

Les **actions de la CACP** pour renforcer les **critères de développement durable dans ses marchés publics**, pour travailler sur une **charte d'achats durables** et pour **rendre exemplaire ses cahiers des charges de délégation de service public** sont des **leviers majeurs et incontournables pour engager les acteurs du territoire dans la transition écologique**

Lors des rencontres avec les **entreprises du territoire**, seule **une faible partie semble s'engager volontairement dans la transition** en signant la charte d'engagement territorial de la CACP. Les engagements sont souvent **limités à une**

valorisation d'actions déjà engagées par ailleurs, ou à des projets de **réduction des consommations liés à l'augmentation des coûts** (matières première, énergie).

Un nombre croissant de porteurs de projets en création d'entreprise semble néanmoins tisser des liens avec le développement durable, et **plusieurs d'entre elles sont sensibles aux enjeux de la transition, sans pour autant être pro-actives.**

Une sensibilisation aux entreprises en création, un renforcement de leur accompagnement et l'animation d'un réseau d'acteurs engagés dans la transition semblent nécessaires pour engager de nouveaux acteurs de la transition.

Dans les communes

La plupart des communes déclare observer des **changements de comportements, modérés, allant dans le sens de la transition écologique** sur leur territoire. Ces changements concernent notamment les mobilités cyclables (forfait mobilités durables, VAE), le renforcement et la systématisation du recyclage et du tri des déchets, et dans une moindre mesure la réduction des consommations d'énergie (demande d'accompagnement pour la rénovation énergétique) et l'appropriation des espaces naturels et des jardins partagés du territoire.

Les **services** sont principalement concernés par ces changements, les **habitants** et les **élus** également, et dans une moindre mesure les associations du territoire. **Aucune commune ne semble observer de changements au niveau des entreprises de son territoire.**

Les **causes** de ces changements sont systématiquement associées à l'**activité de la commune** en matière de transition écologique, et à des **dynamiques extérieures au territoire** de la CACP (crise sanitaire, élections, guerre...). La moitié des communes évoque l'impact de l'**action de la CACP et des activités associatives**, tandis que l'impact des activités culturelles (programmation artistique et culturelle, festivals, cinéma, expositions...) et éducatives (formations, université...) demande à être renforcé.

Le **PCAET** n'est **jamais identifié comme l'une des causes de changements de comportements à l'échelle des communes**, malgré l'évocation de plusieurs actions qui en sont issues.

Sur le territoire

Bien que certaines évolutions soient évoquées par les communes et les agents de la CACP (augmentation du taux de fréquentation des pistes cyclables, systématisation du tri des déchets, renforcement des demandes d'accompagnement pour la rénovation énergétique...), **les changements de comportement en faveur de la transition écologique peinent à atteindre le grand public.**

Cela peut s'expliquer par un **manque de moyens dédiés à l'animation et à la sensibilisation du grand public**, et au **manque de voies d'implication des habitants de la CACP dans les politiques publiques de l'agglomérations qui concernent la transition.** En effet, la participation du grand public apparaît très limitée (le plus souvent confinée aux dispositifs de concertation réglementaires), tant

pour l'élaboration que pour la mise en œuvre des stratégies de transition, ce qui **limite** de fait **leur engagement dans la transition**.

La **direction des déchets et de la propreté urbaine** est un **exemple à suivre** pour l'animation et la sensibilisation du public, avec un **service dédié** « prévention et mobilisation du territoire » comportant une **équipe d'éco-ambassadeurs** agissant pour inciter à la réduction, au réemploi, au tri et au compostage des déchets.

L'implication des citoyens à tous les niveaux - de la sensibilisation à la mise en œuvre et jusqu'à la co-construction - **gagnerait à être renforcée pour passer à l'échelle dans les changements de comportements nécessaires à la transition**, au-delà des écogestes individuels.

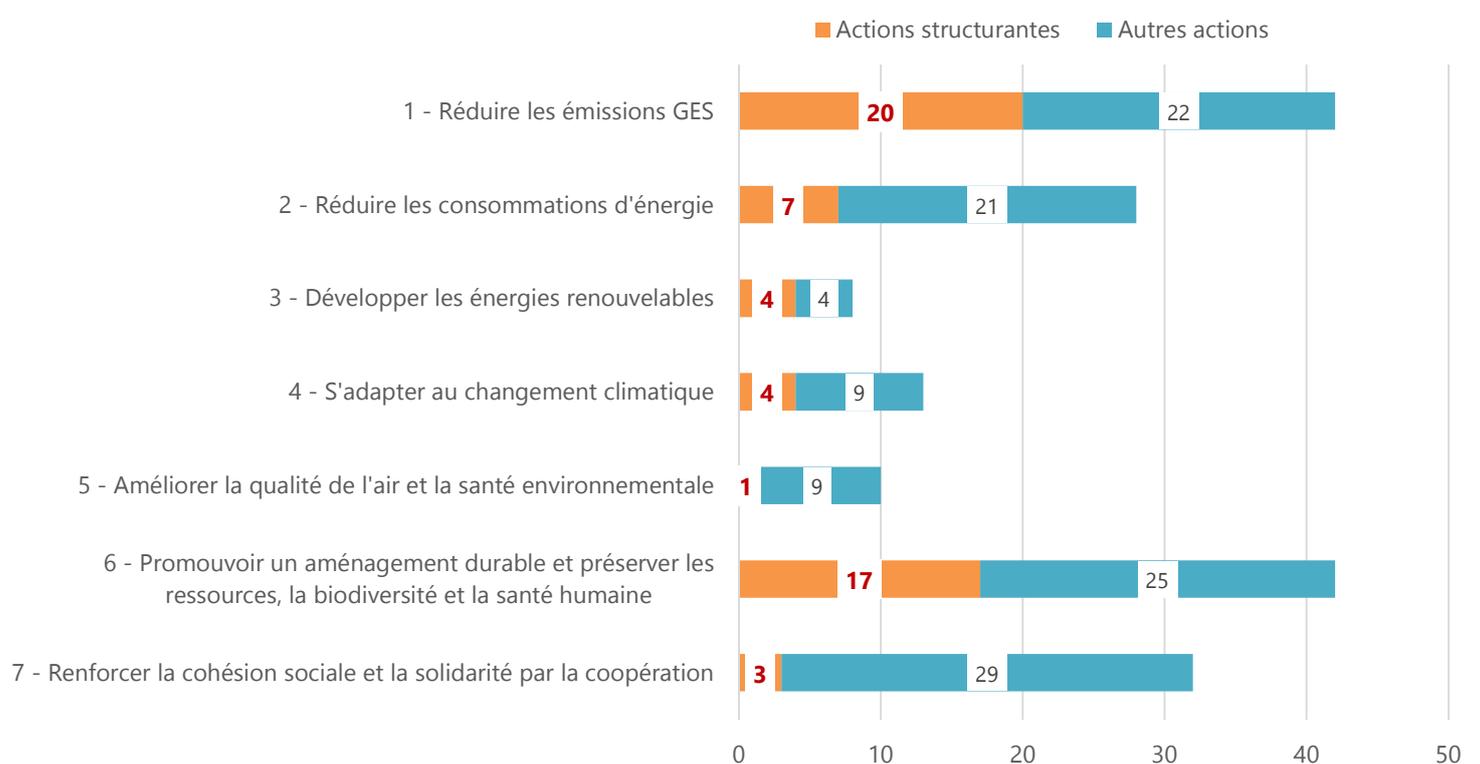
3. Bilan d'avancement du programme d'action par objectif

Le programme d'action se compose en 2022 de **175 actions principales**, dont **54 sont jugées structurantes pour l'atteinte des 7 grands objectifs du PCAET**. Des sous-actions annexes plus détaillées, portées par les différents services, communes et partenaires, viennent compléter et renforcer les actions structurantes du PCAET. Au total, le plan d'action comporte **147 sous-actions annexes**.

Chaque action a été associée à un seul des 7 grands objectifs pour organiser le plan d'action, mais la plupart des actions concourent à l'atteinte de plusieurs objectifs et **les synergies sont nombreuses entre ces objectifs**. En particulier, les actions visant à promouvoir l'aménagement durable en préservant les ressources, la biodiversité et la santé humaine participent largement à la réduction des émissions GES, des consommations d'énergie, et à l'adaptation au changement climatique.

Répartition des actions du PCAET par objectif

Total : 175 actions, dont 54 structurantes

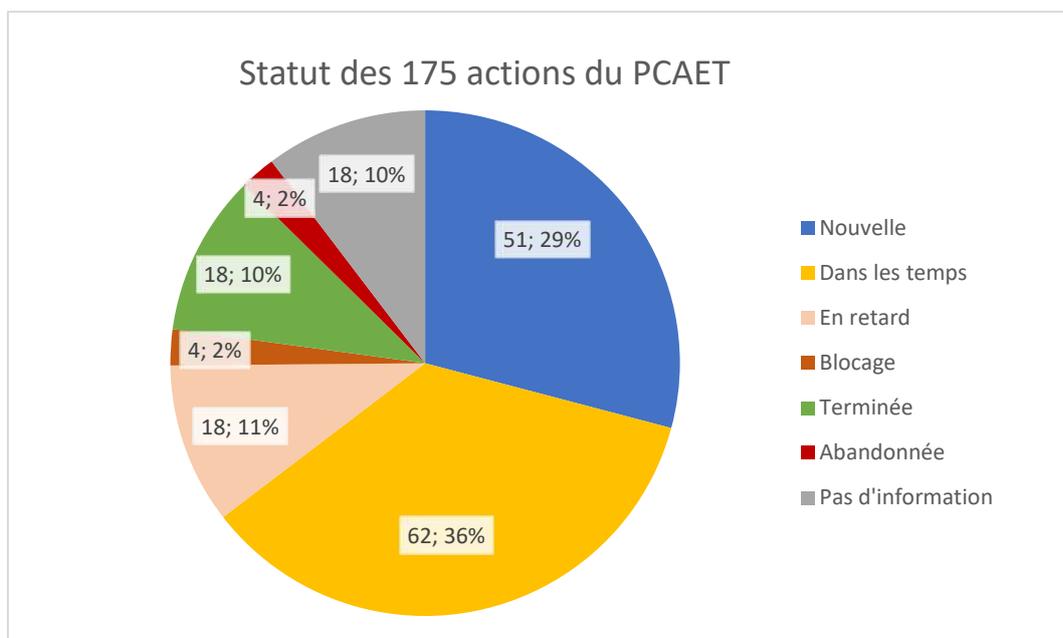


Près de **70% des actions structurantes** visent à réduire les émissions GES (objectif 1, 19 actions structurantes) ou à promouvoir un aménagement durable et préserver les ressources, la biodiversité et la santé humaine (objectif 6, 18 actions structurantes). Ces objectifs regroupent chacun un quart des actions.

Un tiers des actions visent à réduire les consommations d'énergie (objectif 2, 7 actions structurantes), ou à renforcer la cohésion sociale et la solidarité par la coopération (objectif 7, 3 actions structurantes).

Le reste des actions (20%) se répartit selon les 3 objectifs restants : s'adapter au changement climatique (objectif 4, 4 actions structurantes) développer les énergies renouvelables (objectif 3, 3 actions structurantes) et améliorer la qualité de l'air et la santé environnementale (objectif 5, 3 actions).

L'engagement spécifique de la CACP sur l'aménagement durable et le volet social du PCAET est perceptible dans la répartition des actions, dont près de la moitié concerne ces objectifs. C'est également l'aménagement durable et la préservation de la biodiversité qui comporte près de 40% des sous-actions annexes.



Parmi ces 175 actions, **51** sont de **nouvelles actions** ajoutées à l'occasion de ce bilan mi-parcours (ainsi que 72 sous-actions annexes). Ce bilan a été l'occasion de **renforcer les actions existantes** en créant de **nouveaux partenariats** ou en **renforçant les objectifs initiaux**, et **la plupart des actions ont donc été poursuivies**. Seules **10% des actions** ont été déclarées **terminées** (18 actions), et **4 % abandonnées ou bloquées** (8 actions), car l'enjeu était notamment de poursuivre et renforcer l'action du territoire pour l'atteinte de ses 7 grands objectifs.

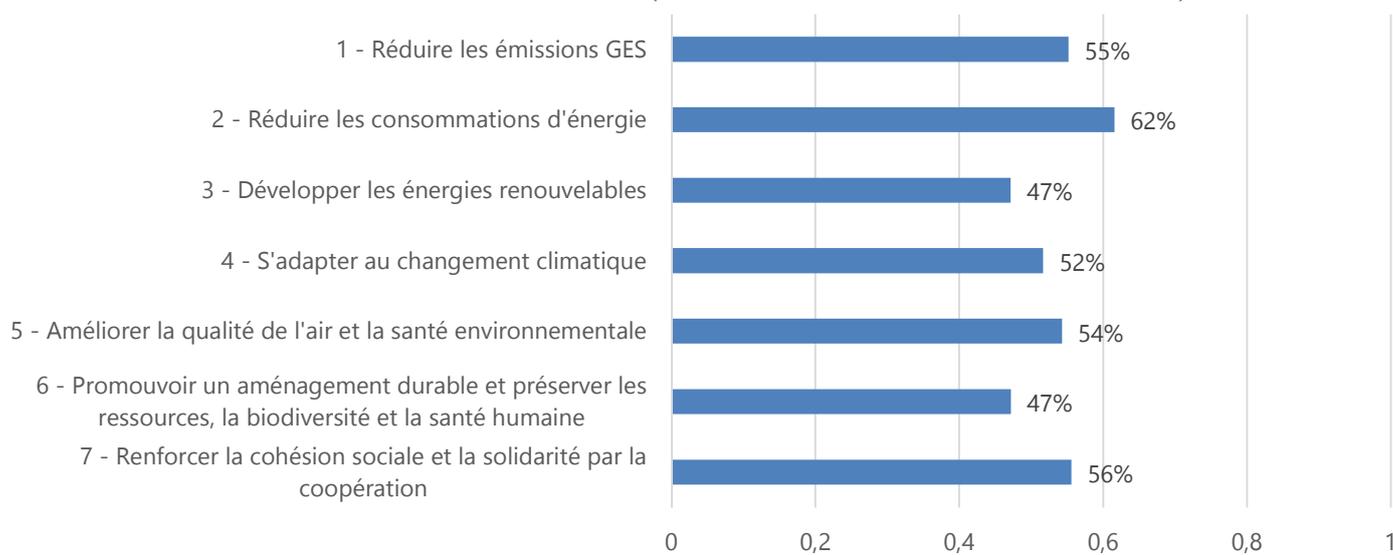
Au total, **62 actions sont dans les temps**, et **18 actions sont en retard**. Pour 18 actions, aucune information n'a pu être collecté à l'occasion de ce bilan.

L'avancement global sur le plan d'action initial a été estimé action par action, sans prendre en compte les nouvelles actions (51) et celles pour lesquelles aucune information n'avait été collectée (18). Pour les actions dont les objectifs ont été renforcés, l'avancement a été ajusté en conséquence.

Avancement sur le plan d'action

Avancement global : 53 %

106 actions considérées (hors nouvelles actions et sans information)

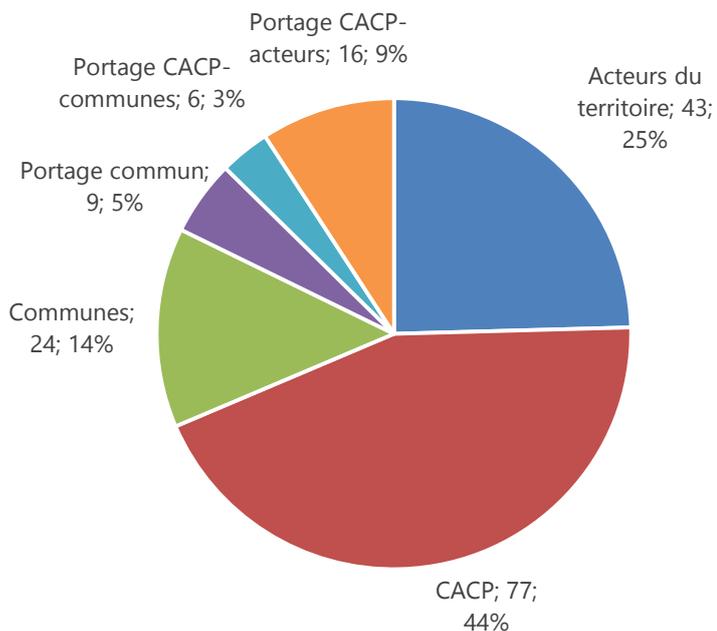


Au total, **la moitié du chemin a été parcourue sur le plan d'action**. L'avancement **global de 53%** correspond relativement bien à l'avancement des actions des grands objectifs du PCAET, avec une **certaine avance sur les actions de réduction des consommations d'énergie** (avancement de 62%) et un **certain retard sur les actions concernant l'aménagement durable et le développement des énergies renouvelables** (47%).

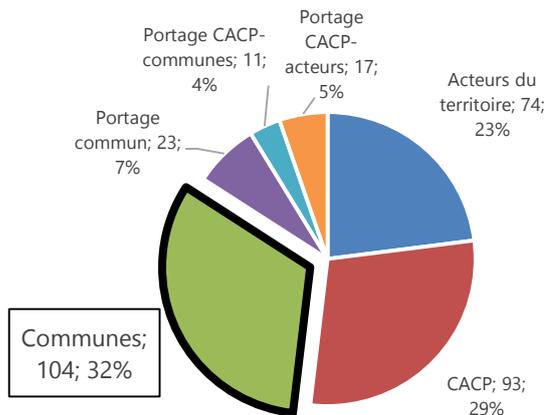
La plupart des actions retardées concernent également l'aménagement durable (un quart des actions).

Environ **20 % des actions font l'objet d'un portage collectif**, et **la CACP porte 40 % des actions en propre**, ce qui témoigne de son **rôle moteur** dans la transition territoriale. Les **communes** portent en propre 15 % des actions principales, mais elles représentent au total **1 tiers de l'ensemble des actions du PCAET**, en comptabilisant les sous-actions intégrées aux actions les plus structurantes. Les autres **acteurs du territoire** portent le dernier **quart des actions**.

Portage des 175 actions du PCAET



Portage des actions du PCAET en comptant les annexes



3.1 Objectif 1 : Réduire nos émissions en gaz à effet de serre

L'objectif prioritaire du PCAET est de réduire les émissions GES sur le territoire de l'agglomération de 55% en 2030 par rapport à 1990 pour atteindre la neutralité carbone en 2050 (-83%). Au total, 42 actions visant à atteindre principalement cet objectif sont mises en œuvre sur le territoire dans le cadre du PCAET, dont 20 actions structurantes et 15 nouvelles actions.

D'autres actions, visant à réduire les consommations d'énergie et à promouvoir un aménagement durable et la préservation des ressources et de la biodiversité, concourent également à cet objectif.

En 2022, l'avancement global sur les 27 actions débutées en 2018 est de 55%, avec 4 actions terminées et 1 action abandonnée. La plupart des actions en cours est dans les temps.

Le tableau suivant présente le bilan d'avancement de 2018 à 2022 des 11 actions les plus structurantes :

N° Action	Catégorie	Nom action	Avancement (%)	Statut
8.1	CACP	Elaborer et mettre en œuvre une stratégie et des actions mobilité pour le territoire (Plan local de déplacements 2016-2022)	50 %	Terminée
8.2	CACP	Déployer la politique cyclable sur le territoire définie dans le cadre du Schéma Directeur des mobilités Cyclable d'Agglomération (2007-2021)	50 %	Terminée
4.10	CACP, Communes, Acteurs	Animer une démarche écogeste interne : CACP, communes et entreprises	50 %	Dans les temps
8.3	CACP, Acteurs, Communes	Accompagner à la décarbonation des véhicules motorisés par le développement des motorisations alternatives au diesel : stations GNV, hydrogène ou électriques (schéma IRVE)	30 %	Dans les temps
8.6	CACP, Communes	Développer un parc automobile à faibles émissions	30 %	En retard
7.7	CACP	Optimisation de la gestion des déchets	60 %	Dans les temps
9.3	CACP	Animation de la démarche Cit'ergie (management de l'énergie avec l'ADEME)	50 %	Dans les temps
7.14	Acteurs	Feuille de route Essec Business School - Together, transition écologique et sociale	30 %	Dans les temps
8.11	Acteurs	Réduire les émissions de CO2 liées à la distribution et au transport du courrier et aux bâtiments	60 %	Dans les temps
8.12	Acteurs	Accompagner le développement des véhicules électriques en entreprise	60 %	Dans les temps
8.4	Acteurs	Bus : dé-diésélisation et baisse de CO2	50 %	Dans les temps

Sans surprise, les actions structurantes pour la réduction des GES concernent principalement les mobilités. Les actions concernant la rénovation énergétique, qui ont également un fort impact sur les émissions GES, sont intégrées à l'objectif 2.

Le tableau suivant présente le bilan d'avancement des autres actions :

Title	Catégorie	Nom action	Avancement (%)	Statut
8.5	CACP	Accompagner les employeurs et établissements d'enseignement supérieur du territoire en faveur de mobilités domicile-travail / domicile-étude plus respectueuses de l'environnement (PMIE).	50,00%	Blocage
6.11	CACP	Reduction de la consommation de produit de déneigement sur la chaussée	80,00%	Dans les temps
8.8	CACP	Mettre en place des formations à l'éco conduite	50,00%	Dans les temps
9.1	CACP	Animation de la démarche PCAET / agenda 21	70,00%	Dans les temps
9.2	CACP	Réalisation des Bilans Carbone territoire et patrimoine et services	100,00%	Dans les temps
7.1	CACP	Relancer l'écologie industrielle et territoriale à la CACP : feuille de route communauté d'entreprises et métabolisme urbain du BTP	20,00%	En retard
4.1	CACP	Raccordement du foyer social Arpej/Esperer au réseau de chaleur urbain		Pas d'information
7.11	CACP;#Acteurs	Accélérer et améliorer le recyclage et la valorisation des ordures ménagères et assimilées (synthèse)	50,00%	En retard
4.9	CACP;#Acteurs	DSP eau potable, efficacité énergétique, économie d'eau et sensibilisation du grand public au cycle de l'eau		Pas d'information
8.10	Communes	Organisation d'évènements pour favoriser l'utilisation des vélos	100,00%	Terminée
9.4	Communes	Nomination d'éco-agents dans chaque service de la ville d'Eragny	10,00%	Blocage
7.5	Acteurs	Valorisation des sables issus de la station d'épuration		Abandonnée
10.9	Acteurs	Démarche RSE globale et recherche label lucie et certification ISO14001	100,00%	Dans les temps
3.11	Acteurs	Production de froid	50,00%	Dans les temps
8.9	Acteurs	Rendre les déplacements dans le Val d'Oise agréables et responsables		Pas d'information
9.5	Acteurs	Sensibilisation et relais du plan climat auprès des entreprises et artisans sur la période 2018 - 2023		Pas d'information

3.2 Objectif 2 : Réduire nos consommations énergétiques

Avec la hausse du coût des énergies et les émissions et pollutions engendrées par leur extraction/production, le sujet de l'énergie est devenu central pour la maîtrise budgétaire et l'action climatique des acteurs publics. Il y a nécessité à s'organiser et à agir au niveau local sur ce thème. La lutte contre la précarité énergétique est également un enjeu majeur sur le plan social.

Les enjeux liés aux bâtiments sont prioritaires sur Cergy-Pontoise où l'habitat représente 15% des émissions du territoire et le tertiaire 10%. En raison du vieillissement du parc de logements (à 60% collectif), la question de la rénovation énergétique se pose de façon urgente.

L'une des priorités du PCAET est donc de réduire les consommations d'énergies sur le territoire de l'agglomération, avec un objectif de -27 % en 2030, par rapport à 2008. Dans le cadre du Décret Tertiaire, cet objectif atteint -40% en 2030 pour le secteur du bâtiment, incluant notamment une partie du patrimoine de l'agglomération.

En 2018, la consommation énergétique du territoire était de 3,527 TWh, contre 3,459 TWh en 2012, soit une **hausse de 2%**, qui s'explique notamment par l'augmentation du nombre d'habitants sur le territoire. Sur la même période, la **consommation énergétique par habitant a baissé de 2%**. La trajectoire ne semble pas être celle d'une réduction des consommations globales, et **les actions de sobriété énergétique doivent être fortement renforcées pour rattraper le retard sur les objectifs.**

Au total, **28 actions** visant à atteindre principalement cet objectif sont mises en œuvre sur le territoire dans le cadre du PCAET, **dont 7 actions structurantes et 5 nouvelles actions.**

D'autres actions, visant à promouvoir un aménagement durable et la préservation des ressources et de la biodiversité, concourent également à cet objectif de sobriété énergétique.

En 2022, **l'avancement global sur les 23 actions débutées en 2018 est de 62%**, avec 4 actions terminées et 1 action abandonnée. La plupart des actions en cours est dans les temps.

Le tableau suivant présente le bilan d'avancement de 2018 à 2022 des 7 actions les plus structurantes :

N° Action	Catégorie	Nom action	Avancement (%)	Statut (da...)
2.2	Communes	Rénovation thermique des bâtiments communaux : vers des Schémas Directeurs Immobiliers (synthèse)	50 %	Dans les temps
2.3	CACP	Accompagner les particuliers sur la maîtrise de l'énergie - Dispositif SARE, aider à mettre en place le dispositif d'information et d'accompagnement pour la rénovation énergétique de l'habitat	50 %	Dans les temps
2.4	CACP Acteurs	Réhabilitation de logements collectifs, notamment sociaux	100 %	Terminée
2.5	CACP Acteurs	Rénovation énergétique de l'habitat pavillonnaire. Elaboration d'une méthodologie d'intervention	100 %	Terminée
4.5	CACP Communes	Eclairage : déploiement des LED	90 %	Dans les temps
3.2	CACP	Structurer la gestion et la maîtrise de l'énergie dans les équipements de la CACP	50 %	Dans les temps
2.1	CACP	Accélérer et structurer la rénovation des bâtiments de la CACP	50 %	En retard

Le tableau suivant présente le bilan d'avancement des autres actions :

Title	Catégorie	Nom action	Avancement (%)	Statut
4.2	CACP	Plan d'optimisation énergétiques et du traitement d'eau des piscines et formation des agents	80,00%	Dans les temps
4.4	CACP	Eclairage public : contenu du PPP	100,00%	Terminée
4.7	CACP	Consommer responsable : informatique, dématérialisation, gestion du stockage des données, diminution de la consommation de papier		Pas d'information
4.8	CACP	Remplacement d'outil thermique par du matériel électroportatif	80,00%	Dans les temps
7.3	CACP;#Acteurs	Formation dédiée aux référents énergie des entreprises : perf énergie - proréfei	50,00%	Dans les temps
4.14	Acteurs;#CACP	CarbonScore pour réduire les émissions numériques du territoire	10,00%	En retard
7.2	Acteurs;#CACP	Développer les éco-défis des artisans	50,00%	Dans les temps

10.12	Communes	Opération de suivi-opérationnel des 8 copropriétés de la bastide		Pas d'information
2.7	Communes	Actions de prévention et d'accompagnement des copropriétés par le programme RECIF +	30,00%	Dans les temps
2.11	Acteurs	Nouveaux bâtiments économes en énergie		Dans les temps
2.6	Acteurs	Rénovation (chauffage, éclairage...), gestion technique (gtb) des principaux sites de l'université par un dispositif de financement innovant de la cdc (intracting)	80,00%	Dans les temps
2.9	Acteurs	Encourager une gestion écologique des bâtiments		Pas d'information
3.5	Acteurs	Tendre vers la sobriété énergétique	40,00%	Dans les temps
3.9	Acteurs	Mettre à disposition les données énergétiques du territoire pour accompagner la transition énergétique		Pas d'information
4.6	Acteurs	Optimisation énergétique des postes d'assainissement	98,00%	Terminée

3.3 Objectif 3 : Développer les énergies renouvelables

Les énergies vertes sont un des piliers de la lutte contre le réchauffement climatique, et **l'une des priorités du PCAET est de développer les énergies renouvelables sur le territoire de l'agglomération, avec pour objectif de porter la part des énergies renouvelables à 32 % du mix énergétique en 2030.**

Cet objectif est pour l'instant loin d'être atteint, avec en 2020 uniquement 8 % du mix énergétique issu des énergies renouvelables sur le territoire. Les études réalisées lors de cette première phase du PCAET n'ont pas été concluantes quant au développement de la géothermie sur le territoire de l'agglomération. **Les actions visant à développer les énergies renouvelables doivent être fortement renforcées, de pair avec la sobriété énergétique, pour rattraper le retard sur les objectifs.**

La CACP a déjà des retombées sur son territoire grâce à son **réseau de chauffage urbain** alimenté en partie par la biomasse. Les sources d'énergies du réseau de chaleur sont dorénavant composées à plus 70 % d'énergies renouvelables ou de récupération (valorisation de la chaleur issue du traitement des déchets). Des conditions pour l'approvisionnement en bois ont été fixées en limitant l'origine géographique à un rayon de 120 km autour de la chaufferie. L'abandon du charbon fin 2019 a marqué un tournant important dans l'évolution du réseau et les investissements conséquents engagés dans le cadre du nouveau contrat de délégation (plus de 50 millions d'euros liés aux travaux sur les 5 premières années) permettent d'envisager de poursuivre son développement tout en assurant un haut niveau de continuité de service pour les usagers. Le réseau de chaleur est un outil disponible pour massifier le recours aux énergies renouvelables. En ce sens, dans le cadre du classement du réseau maintenant obligatoire, l'adoption d'un périmètre ouvrant des perspectives de développement sera privilégiée.

Avec un patrimoine communautaire et une offre foncière importante, elle dispose encore de nombreuses opportunités pour produire de l'énergie renouvelable. Notamment, avec l'installation de panneaux solaires thermiques et/ou photovoltaïques sur des équipements sportifs, culturels ou scolaires à construire ou à rénover, parkings, délaissés fonciers impropres à l'urbanisation.

Il est proposé de **systematiser l'étude et l'installation d'énergies renouvelables sur chaque nouvel équipement et à l'occasion de chaque réhabilitation.** De plus, il peut s'agir d'un message politique et technique simple et fort, sur lequel on peut communiquer facilement car bien perçu des habitants. Une étude plus poussée est en cours afin d'identifier les autres potentiels sur les surfaces de l'agglomération y compris hors patrimoine bâti (parking, aire de captage...). (À ce jour, seule 8% de l'énergie consommée en IDF est produite localement).

Il y a là un potentiel de recettes (redevances d'occupation de l'espace public, fiscalité ...) pour la CACP et les communes.

Par ailleurs en matière d'achat d'énergie, la CACP devra, en fonction des évolutions réglementaires en discussion, étudier la faisabilité et l'opportunité de recourir à des PPA (Power Purchase Agreement), dispositif qui permet de faire porter l'investissement dans les outils de production par un tiers et d'envisager des contrats d'achat moyen et long terme dans de meilleures conditions de niveau et de stabilité de prix.

Le soutien aux SCIC citoyennes, comme « o watt citoyen », doit être renforcé pour développer le financement participatif, y compris en mettant à disposition certains de nos sites.

Enfin, il convient également de soutenir les projets de méthanisation, en partenariat avec les agriculteurs et le PNR du Vexin pour enfin voir aboutir le développement de la filière biogaz. A ce titre une étude sur le potentiel de méthanisation en partenariat avec le PNR Vexin et avec l'appui du CRIF et de l'ADEME IDF a été menée. Ils pourraient éventuellement constituer un débouché pour la collecte des biodéchets de l'agglomération (ménages et acteurs économiques). De plus, CYDEC, le nouveau concessionnaire de traitement et valorisation des déchets de la CACP, offre les équipements et dispositifs de valorisation adaptés au flux de biodéchets.

Au total, **4 actions** visant à atteindre principalement cet objectif sont mises en œuvre sur le territoire dans le cadre du PCAET, **dont 4 actions structurantes.**

En 2022, **l'avancement global sur les 4 actions débutées en 2018 est de 49%**, avec 2 actions terminées et 2 action abandonnée. La moitié des actions en cours est en retard.

Le tableau suivant présente le bilan d'avancement de 2018 à 2022 des 3 actions les plus structurantes :

N° Action	Catégorie	Nom action	Avancement (%)	Statut (dans les t...)
3.6	Acteurs	Développement des énergies renouvelables : réinjection du biogaz issues des boues d'épuration	10 %	Dans les temps
3.10	Acteurs CACP	Développer la production d'énergies renouvelables sur le territoire (photovoltaïque...), notamment via une participation des citoyens (synthèse)	20 %	En retard
3.4	CACP	Améliorer la performance environnementale du chauffage urbain	80 %	Dans les temps
3.1	CACP	Elaborer et mettre en œuvre les actions d'un schéma directeur de l'énergie	20%	En retard

Le tableau suivant présente le bilan d'avancement des autres actions :

Title	Catégorie	Nom action	Avancement (%)	Statut
3.1b	CACP	Géothermie : étude d'opportunité de répondre à l'appel à projet de l'ADEME idftrias	100,00%	Terminée
3.8	CACP	Création de revêtement de voirie photovoltaïque	0,00%	Abandonnée
3.1a	CACP;#Acteurs	Etude du potentiel de méthanisation avec le parc naturel régional (PNR) du Vexin français	100,00%	Terminée
3.7	Acteurs	Enertrag : organisation de visite de parc éolien. Étudier les opportunités locales		Abandonnée

3.4 Objectif 4 : S'adapter aux changements climatiques

Les actions de réduction des émissions GES et de stockage carbone doivent aller de pair avec des actions d'adaptation aux changements climatiques, visant à **limiter les impacts des effets du dérèglement climatique** et à **maximiser les effets bénéfiques**.

Cette complémentarité atténuation / adaptation est nécessaire pour renforcer la résilience du territoire, définie comme étant la « *capacité collective à dépasser une situation de crise (catastrophe naturelle, épidémie, rupture d'approvisionnement, pertes des rendements agricoles et viticoles, etc.) dans un monde contraint.* »

Un **territoire résilient** assure la sécurité de sa population, répond aux besoins fondamentaux et garantit la cohésion sociale et ce malgré une contrainte croissante (ex. moins de croissance économique, moins d'abondance énergétique, dérèglement climatique, etc.).

Consciente de la nécessité de s'adapter aux changements climatiques, à l'épuisement des ressources planétaires et à l'érosion de la biodiversité, l'agglomération de Cergy-Pontoise s'est engagée dans une **stratégie d'adaptation**, faisant suite à un premier diagnostic (2019), complété en 2021. Par cette démarche, elle poursuit son engagement dans la transition écologique en concevant des politiques publiques permettant d'adapter le territoire aux bouleversements à venir tout en agissant sur les causes mêmes de ces dérèglements.

En effet, **la CACP est déjà soumise à des phénomènes naturels et climatiques** (inondations, mouvements de terrains, canicules, etc.) **et ces derniers sont amenés, avec les effets du dérèglement climatique, à s'intensifier et à se démultiplier**. Ainsi, selon les différents scénarios climatiques, le territoire pourrait connaître en 2050 entre 3 et 4 jours par an à plus de 35°C, des nuits à plus de 20°C, et une dizaine de jours de fortes chaleurs en plus l'été. Ainsi qu'une dizaine de jours de gel en moins l'hiver et un retard des premières gelées. Les scénarios climatiques annoncent également une augmentation des périodes de sécheresse ainsi que de faibles variations en matière de précipitations et de vent.

A ces enjeux climatiques, s'ajoutent des **stress liés à l'accès aux ressources énergétiques, minérales, alimentaires mais également naturelles**. La dégradation des eaux, des sols, des milieux et la disparition de la biodiversité ont des répercussions locales évidentes.

Territoire métropolitain à proximité d'espaces naturels et agricoles, la **CACP cumule des vulnérabilités propres à son positionnement mais aussi à son fonctionnement**. Si la concentration de population, de richesses, d'emplois et de savoirs est bénéfique à son attractivité, elle fragilise également son fonctionnement, le rendant très dépendant de l'extérieur (alimentation, sources d'énergies, matières premières, etc.) et du bon fonctionnement des réseaux (assainissement, électricité, transports, etc.). La présence d'espaces agricoles, naturels et forestiers est un atout indéniable pour le territoire en termes de qualité de vie mais également d'adaptation aux changements climatiques. Préserver ces espaces et valoriser durablement et localement leurs ressources contribuera à accroître la résilience du territoire.

Engager une politique d'adaptation nécessite de concevoir autrement son territoire afin de réduire ses vulnérabilités. Pour cela, une vision et une **approche systémique** sont nécessaires afin d'appréhender la complexité des enjeux et des interactions entre

les composantes naturelles (biodiversité, climat, ressources, etc.) et socio-économiques de l'écosystème territorial. Ainsi **la stratégie de la CACP concerne l'ensemble des politiques publiques menées**, qu'il s'agisse de l'aménagement du territoire, de la transition écologique, de la mobilisation citoyenne, de la sécurité, de la gestion urbaine et du cadre de vie ou encore des achats et de la gestion des déchets.

Cette stratégie est un **cadre d'actions pour la CACP et pour l'ensemble des parties prenantes du territoire** : collectivités territoriales, institutions, associations, entreprises, etc. Elle vise à définir des enjeux d'adaptation du territoire ainsi que des objectifs opérationnels de mise en œuvre afin de construire un avenir réaliste et désirable pour CACP.

3 actions ont été menées entre 2018 et 2022 sur cette thématique, avec un **avancement global de 52%**.

10 nouvelles actions, principalement **issues du plan d'action faisant suite à l'étude de vulnérabilités**, ont été intégrées au PCAET en 2022.

D'autres actions, visant à promouvoir un aménagement durable et la préservation des ressources et de la biodiversité, concourent également à cet objectif.

Le tableau suivant présente le bilan d'avancement de 2018 à 2022 de ces 3 actions, jugées structurantes :

N° Action	Catégorie	Nom action	Avancement (%)	Statut (dans l...)
1.1	CACP	Réaliser une étude de vulnérabilité au changement climatique	100 %	Terminée
1.24	Communes	Végétaliser les cours d'école	30 %	Dans les temps
1.7	CACP	Gérer durablement les eaux pluviales : désimperméabiliser et végétaliser pour s'adapter au changement climatique	25%	En retard

3.5 Objectif 5 : Améliorer la qualité de l'air et la santé environnementale

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) : « *la santé environnementale comprend les aspects de la santé humaine, y compris la qualité de la vie, qui sont déterminés par les facteurs physiques, chimiques, biologiques, sociaux, psychosociaux et esthétiques de notre environnement. Elle concerne également la politique et les pratiques de gestion, de résorption, de contrôle et de prévention des facteurs environnementaux susceptibles d'affecter la santé des générations actuelles et futures.* ». Plus simplement, la santé environnementale est la prise en compte de l'impact des polluants sur la santé, qu'ils soient locaux ou globaux. Par exemple l'exposition à un polluant passe par la qualité de l'eau, de l'air intérieur jusqu'à la problématique planétaire avec les conséquences du réchauffement climatique.

L'impact de la dégradation de l'environnement sur la santé humaine est à la fois une des préoccupations majeures de santé publique et un thème écologique central. L'OMS formule « Environnement d'aujourd'hui, santé de demain ».

Estimée à 100 milliards d'euros par an, l'inaction face à la pollution de l'air a un coût économique très important (effets directs et indirects sur la santé mais aussi des impacts sur les bâtiments et les végétaux). Le respect des nouveaux plafonds d'émissions nationaux pour 2030, pourrait permettre de réduire la mortalité et la morbidité et réduire les coûts de plus de 11 milliards d'euros à l'échelle de la France.

Les problématiques de **santé** sont aujourd'hui prises en compte par la CACP dans le cadre de ses compétences en matière de **lutte contre les nuisances sonores** et en tant qu'autorité compétente (adoption des cartes stratégiques de bruit en 2018, puis du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement en 2019), de **politique de la ville** et de solidarité urbaine (volet santé du Contrat de Ville et mise en place du Contrat Local de Santé Mentale) et de sa politique volontariste en faveur du développement durable et de la biodiversité (prise en compte de la qualité de l'air et plus généralement de la santé dans le Plan Climat partenarial adopté en 2018). Un volet du Projet Alimentaire Territorial traitera également de cet enjeu. Par ailleurs, la CACP a désigné une conseillère communautaire missionnée à la Santé environnementale auprès du VP à la Transition Ecologique et Energétique.

Enfin, le groupe de travail réunissant les adjoints développement durable des communes porte une réflexion sur **les perturbateurs endocriniens** (PE) avec l'objectif que les communes du territoire s'engagent sur ce sujet. Le conseil communautaire de février 2022 s'est prononcé favorablement pour l'adoption de la charte « Villes et Territoires sans Perturbateurs Endocriniens » visant à réduire l'exposition des populations à ces substances. Plusieurs communes ont aussi adopté cette charte. Cet engagement est accompagné d'actions concrètes propres à la collectivité comme l'adaptation de sa politique d'achat et l'information et la sensibilisation des cergypontois et des professionnels sur les dangers des PE.

Les enjeux autour de la **qualité de l'air** n'ont pas encore été travaillés dans l'actuel PCAET (1 seule action pas encore débutée), mais le seront prochainement dans le cadre de l'élaboration d'un plan air. Néanmoins, la CACP soutient une thèse de doctorat en lien avec le sujet air et a financé dans ce cadre l'installation pour 18 mois environ d'une vingtaine de microcapteurs de mesures de polluants, données de mesures qui permettront de cibler les actions à mener.

Au total, **10 actions** visant à atteindre principalement cet objectif sont mises en œuvre sur le territoire dans le cadre du PCAET, dont 3 nouvelles et 1 prioritaire.

En 2022, **l'avancement global sur les 7 actions débutées en 2018 est de 54%**, avec 2 actions terminées. 3 actions sont dans les temps, et 2 sont en retard ou bloquée, notamment concernant l'amélioration de la qualité de l'air.

Le tableau suivant présente le bilan d'avancement de 2018 à 2022 de ces actions :

Title	Catégorie	Nom action	Avancement (%)	Statut
5.1	CACP	Définir, adopter et mettre en œuvre un plan air ambitieux pour réduire les polluants atmosphériques	0,00%	En retard
5.2	CACP	Améliorer la connaissance des enjeux territoriaux en matière de bruit	100,00%	Dans les temps
5.3a	CACP	Approche sur les nouvelles substances dans le milieu naturel	50,00%	Dans les temps
5.4	CACP	Favoriser le recours à l'évaluation d'impacts sur la santé (EIS) en matière d'appui à la décision	30,00%	Bloquée
5.7	CACP	Elaborer une stratégie, une gouvernance et un plan d'action visant à améliorer la santé mentale	100,00%	Terminée
5.8	CACP	Sensibilisation auprès des scolaires et des agents de la CACP pour prévenir les risques auditifs	50,00%	Dans les temps
5.5	CACP;#Acteurs	Qualité de l'air intérieur : élaboration plan d'actions suite à l'expérimentation diya one	50,00%	Terminée

3.6 Objectif 6 : Promouvoir un aménagement durable et préserver les ressources, la biodiversité et la santé humaine

Les enjeux liés à l'aménagement durable du territoire et à la préservation des ressources, de la biodiversité et de la santé humaine recoupent des thématiques aussi variées que les transports (qualité de l'offre), le logement (économe en énergie), les déchets ou l'offre d'équipements et sa répartition sur territoire. Il s'agit, pour la collectivité, de poursuivre l'accueil de nouveaux habitants en limitant l'emprise sur les surfaces agricoles et naturelles, l'impact sur la biodiversité, l'augmentation des flux de transport et la consommation d'énergie.

Maintenant qu'est acté la fin de la phase de l'expansion rapide de l'ex-ville nouvelle, il faut mettre en œuvre ce nouveau paradigme. Il comprend notamment la fin de l'étalement urbain et la lutte contre le réchauffement climatique. Pour tendre vers **l'objectif « Zéro Artificialisation Nette »**, il faudrait privilégier la réutilisation de friches pour construire de nouveaux équipements ou bâtiments et limiter l'artificialisation de nouvelles surfaces. La végétalisation des friches permet de désimpermeabiliser les sols. De même, il paraît important de désartificialiser certains lieux ou espaces (notamment en centralité).

Fin 2020, une révision conjointe de la **charte pour un aménagement durable** (2011) et du cahier des charges de cession de terrain a été engagée par la CACP afin, au minimum, de prendre en compte les évolutions législatives et réglementaires intervenues et proposer un référentiel commun aux services de la CACP et de la SPLA pour l'analyse des différents projets d'aménagement. Elle a aussi pour objectif d'intégrer une approche de santé environnementale dans la façon d'aménager et de concevoir la ville, et de prendre en compte les contraintes des gestionnaires. Fin 2021, la révision de la charte d'aménagement durable et favorable à la santé a été ouverte aux communes afin de leur proposer un engagement commun.

La **révision du SCoT** est l'opportunité pour y graver les nouvelles orientations du mandat (ZAN, TVB, préservation des terres agricoles...) et fédérer dans un seul document plusieurs démarches (la loi Elan élargit le DOO à l'habitat et à la mobilité...). Il est désormais possible de faire un document unique SCoT-PCEAT, qui permettrait encore de renforcer le lien et la cohérence entre les démarches.

De nombreuses actions issues de l'**étude de vulnérabilité** du territoire, réalisée dans le cadre de la révision du SCoT, concernent particulièrement cet objectif d'aménagement durable et de préservation des ressources, de la biodiversité et de la santé humaine.

Au total, **42 actions** visant à atteindre principalement cet objectif sont mises en œuvre sur le territoire dans le cadre du PCAET, **dont 17 actions structurantes et 9 nouvelles actions**.

En 2022, **l'avancement global sur les 33 actions débutées en 2018 est de 47%**, avec 3 actions terminées. L'avancement sur les actions concernant la gestion et la prévention des déchets et la biodiversité est plutôt bon, avec de **très nombreuses**

sous-actions annexes concernant la biodiversité, thématique dont les communes et partenaires du territoire se saisissent de manière croissante.

Les actions concernant l'aménagement durable sur le territoire sont les moins avancées, et la moitié d'entre elles sont en retard.

Le tableau suivant présente le bilan d'avancement de 2018 à 2022 des 11 actions les plus structurantes :

Title	Catégorie	Nom action	Avancement (%)	Statut
1.3	CACP	Actualisation de la charte d'aménagement durable de la CACP et intégration de la thématique santé	50,00%	En retard
1.5	CACP	Etablir des recommandations pour le SCoT, afin notamment d'intégrer de nouveaux objectifs chiffrés (ZAN, TVB, préservation des terres agricoles...)	10,00%	En retard
6.5	CACP;# Communes;# Acteurs	Favoriser les pratiques de jardinage respectueuses de la biodiversité par l'animation (synthèse de 18 sous-actions)	50,00%	Dans les temps
6.6	CACP;# Communes;# Acteurs	Appliquer une gestion du territoire exemplaire : espaces verts, biodiversité (synthèse de 21 sous-actions)	60,00%	Dans les temps
6.7	CACP;# Communes;# Acteurs	Sensibiliser et former aux enjeux de la biodiversité et de l'environnement (synthèse de 17 sous-actions)	55,00%	Dans les temps
1.4	CACP;# Acteurs	Requalification du quartier grand centre	80,00%	Dans les temps
7.20	CACP;# Acteurs	Elaboration d'un Projet Alimentaire Territorial	100,00%	Terminée
6.4	Communes	Valorisation de la plaine de l'Abbaye de Maubuisson	10,00%	En retard
8.7	Communes	Développer les cheminements piétons sur le territoire (synthèse)	40,00%	Dans les temps
1.10	Acteurs	Référentiel BREEAM : Aménagement durable et adaptation au changement climatique	45,00%	Dans les temps
1.9	Acteurs	Densification de logements collectifs sociaux (avec réhabilitation)		Pas d'information

Le tableau suivant présente le bilan d'avancement des autres actions :

Title	Catégorie	Nom action	Avancement (%)	Statut
1.6	CACP	Renforcer les recommandations pour les PLU et les permis de construire	50,00%	Dans les temps
1.8	CACP	Anticiper, prioriser et planifier les actions de recomposition des espaces verts : élaborer et mettre en œuvre un schéma directeur des espaces verts	50,00%	Dans les temps
5.10	CACP	Plan de gestion et de sécurité sanitaires des eaux	30,00%	Dans les temps
6.1	CACP	Favoriser une agriculture pérenne et durable sur le territoire	20,00%	En retard
6.8	CACP	Réévaluer la place de la biodiversité, des milieux aquatiques et de l'eau dans le milieu urbain	0,00%	Blocage
6.9	CACP	Protéger la ressource en eau : élaborer et mettre en œuvre les programmes d'actions des aires d'alimentation des captages prioritaires et sensibles	60,00%	Dans les temps
7.15	CACP	Promotion du compostage domestique	19,00%	Dans les temps
7.16	CACP	Production végétale locale et biologique	80,00%	Dans les temps
7.17	CACP	Etude de la mutualisation de la gestion des biodéchets des cantines scolaires	100,00%	Terminée
7.6	CACP	Recyclage paille	80,00%	Dans les temps
7.8	CACP	Gestion des déchets : sensibilisation des usagers	70,00%	Dans les temps
4.3	CACP;# Communes	Réduire les consommations d'eau potable	30,00%	En retard
6.14	CACP;# Acteurs	Création de la chaire Biodiversité	35,00%	Dans les temps
6.2	Communes	Préservation d'espaces naturels et agricoles	90,00%	En retard
6.3	Communes	Préservation de la zone maraîchère	15,00%	En retard
7.10	Communes	Initiatives locales en faveur du recyclage et de la réduction des déchets	30,00%	Dans les temps
1.2	Acteurs	Déclinaison du SRCE "trame verte et bleue : de la planification régionale à la construction d'une stratégie territoriale en faveur de la biodiversité"	100,00%	Terminée
4.12	Acteurs	Nettoyage écologique et sans eau des véhicules		Pas d'information

5.3b	Acteurs	Identification des sources de pollutions des eaux	40,00%	Dans les temps
6.10	Acteurs	Développement d'un jardin maraicher dans la ferme d'Eancourt : vente locale en restauration collective	80,00%	Dans les temps
7.12	Acteurs	Atelier "territoires intelligents, énergie, mobilité" de la COMUE paris seine et organisation d'un colloque international	60,00%	Dans les temps
7.9	Acteurs	Compost challenge !		Pas d'information

3.7 Objectif 7 : Renforcer la cohésion sociale et la solidarité par la coopération

A Cergy-Pontoise, les valeurs de solidarité sont également au cœur du projet de territoire. Il s'agit donc de mener une **transition juste, avec le soutien des citoyens, bien informés et accompagnés**. Il s'agit donc de prendre en compte les besoins des populations à la fois dans le processus de transition (dialogue, co-construction...) et des moyens et mesures individuelles et collectives proposées pour l'atteinte des différents objectifs. Une attention particulière sera portée à l'**accessibilité** de ces mesures.

Le volet Agenda 21 du PCAET vise à répondre à des besoins du territoire en matière de lien social et de solidarité. Il aborde des enjeux forts qui interviennent sur de nombreuses thématiques transversales du Plan Climat comme la **sensibilisation des habitants** aux enjeux de développement durable du territoire, la **lutte contre la précarité énergétique**, l'accès aux **transports**, la **réduction des déchets**, le gaspillage alimentaire, la **réduction de la vulnérabilité économique** ou l'**accès aux soins**.

Au total, **32 actions** visant à atteindre principalement cet objectif sont mises en œuvre sur le territoire dans le cadre du PCAET, **dont 3 actions structurantes et 9 nouvelles actions**.

En 2022, l'**avancement global sur les 23 actions débutées en 2018 est de 56%**, avec 1 action terminée. La plupart des actions en cours sont dans les temps.

Le tableau suivant présente le bilan d'avancement de 2018 à 2022 des 2 actions les plus structurantes :

N° Action	Catégorie	Nom action	Avancement (%)	Statut (...)
7.4	CACP Acteurs	Développer des usages du fab lab Labboite du grand centre (Cergy)	50%	Dans les temps
9.9	Acteurs	Eco Fest, le festival du Développement Durable et des initiatives éco-responsables à Cergy-Pontoise	40%	Dans les temps

Le tableau suivant présente le bilan d'avancement des autres actions :

Title	Catégorie	Nom action	Avancement (%)	Statut
10.1	CACP	Améliorer l'accessibilité pour tous	90,00%	Dans les temps
10.10	CACP	Poursuivre le développement du "pass campus" permettant aux étudiants un accès aux sports et à la culture à tarif réduit	80,00%	Dans les temps

10.11	CACP	Mettre en place d'une politique ambitieuse en faveur du handicap	100,00%	Pas d'information
10.2	CACP	Fond de solidarité eau (dispositif d'aide pour payer les factures)		Pas d'information
10.3	CACP	Projet Teknik : améliorer l'image de l'industrie et de ses métiers auprès des jeunes	50,00%	Dans les temps
10.4	CACP	Développer l'accès à l'emploi des publics en insertion	50,00%	Dans les temps
10.6	CACP	Tourisme et relations internationales : actions de solidarité internationale		Pas d'information
3.3	CACP	Lutte contre la précarité énergétique	50,00%	Dans les temps
9.8	CACP	Suivi et enrichissement des chartes d'engagement territoriales	80,00%	Dans les temps
5.6	CACP;#Acteurs	Proposer des ateliers de médiation thérapeutique par la nature (synthèse)	50,00%	Dans les temps
10.5	Communes	Accès à la santé (avec la création d'un centre de santé)	99,00%	Terminée
10.5a	Communes	Ma commune ma santé (mise en place de complémentaires santé)		Pas d'information
10.13	Acteurs	Actions d'accompagnement social des habitants		Pas d'information
10.14	Acteurs	Observatoire de la précarité énergétique	50,00%	Dans les temps
10.16	Acteurs	Promouvoir l'égalité Femmes/Hommes au sein de l'organisation		Dans les temps
10.7	Acteurs	Accompagnements individualisés et semi-collectifs d'enfants et de collégiens		Pas d'information
10.8	Acteurs	"accès-sit", une entreprise libérée		Pas d'information
4.15	Acteurs	Ateliers écocestes à destination des publics en situation de précarité énergétique	30,00%	En retard
7.13	Acteurs	Sensibilisation des apprentis		Pas d'information
9.6	Acteurs	Education au DD dans les centres de loisirs (Centre à ERE) et écoles (Eco-écoles)	10,00%	En retard
9.7	Acteurs	Mallettes pédagogiques "le futur c'est nous"		Pas d'information

4. Coordination, pilotage et animation du PCAET

Après avoir lancé la dynamique partenariale entourant le PCAET, la CACP s'est engagée pour en assurer la coordination et le suivi, en mobilisant l'ensemble des partenaires du PCAET. L'enjeu est de faire vivre le plan climat sur le territoire, pour atteindre ses 7 grands objectifs et garantir la bonne mise en œuvre de son plan d'action.

L'animation du PCAET est assurée par le Vice-Président en charge de la transition écologique et énergétique avec l'accompagnement de la Direction de Projets Transition Ecologique, rattachée directement à la DGS de l'agglomération, qui mobilise transversalement l'ensemble des services de la CACP, les 10 communes engagées et les partenaires du territoire.

4.1. Mobilisation des parties prenantes : CACP, communes et partenaires du territoire

Deux dispositifs ont été mis en place à destination de l'ensemble des parties prenantes du PCAET :

Le **Club des partenaires du plan Climat** regroupe l'ensemble des partenaires (communes, partenaires du territoire, services CACP), au moins 1 fois par an. Ses objectifs sont de **faire un bilan d'avancement régulier du PCAET** (actualités, organisation, travail collectif, calendrier) et de **présenter et valoriser les nouveaux partenaires**. Suite à la crise sanitaire, ce club a été mis en pause depuis fin 2019, mais il sera prochainement relancé.

Des **Groupes de Travail thématiques** avaient été créés à l'origine pour animer des réflexions autour de l'alimentation, des énergies renouvelables et de l'auto-réhabilitation accompagnée. Ils ont depuis été arrêtés, des actions étant initiées ou abandonnées.

4.1.1. Pilotage et mobilisation interne à la CACP

Le PCAET était initialement porté par un simple service, disposant d'un chargé de mission et rattaché à l'une des Directions Générales Adjointes. Cela limitait la portée d'action en dehors de cette DGA, et le poids lors des discussions et arbitrages avec les directeurs, situés à un échelon hiérarchique supérieur.

Lors du nouveau mandat, la création de la **Direction de Projet Transition Ecologique, en transversalité avec l'ensemble des directions de la CACP, a renforcé le portage des enjeux de transition écologique et le suivi du plan d'action du PCAET**. Cela représente une réelle force pour l'agglomération.

Le Vice-président et la DPTE animent les dispositifs suivant pour assurer le pilotage et la mobilisation des services de la CACP :

Le **COPIL PCAET**, à destination des VP en charge des politiques publiques, et des directions des services qui se réunit tous les 3 mois pour assurer le pilotage de la

démarche PCAET. Ce comité assure également le pilotage de la démarche Climat Air Energie (ex Cit'Ergie), pour plus de cohérence.

Ses objectifs sont les suivants :

- Valider les études et les plans d'action
- Valider la stratégie globale de transition
- Renforcer la transversalité entre les politiques publiques et les VP
- Partager des informations

Le **COTECH DD**, qui réunit chaque mois les référents Développement Durable (1 par service), avec les objectifs suivants :

- Suivre & valoriser les actions phares des services
- Partager des informations et animer les démarches DD internes
- Présenter les retours d'expériences entre les services

Le **Comité de transition écologique**, qui regroupe la DGS, les DGA et 8 directeurs tous les 2 mois sur ordre du jour proposé par la DPTE avec les objectifs suivants :

- Organiser des échanges et des débats sur des sujets transversaux
- Partager des informations et arbitrer certains projets

Des **échanges thématiques** sont organisés ponctuellement **avec les différents services** autour de projets spécifiques dans le but de :

- Intégrer les enjeux de la transition écologique dans l'ensemble des projets majeurs
- Mieux se coordonner et travailler en transversalité
- Inciter à l'écriture de nouvelles FA

4.1.2. Coordination et mobilisation des communes

Le Vice-président et la DPTE animent également les dispositifs suivant pour assurer le pilotage et la mobilisation des communes :

Les **rencontres des adjoints Développement Durable**, qui regroupent environ 4 fois par an au moins l'ensemble des élus adjoints DD des communes, en intégrant également les communes qui ne sont pas encore partenaires du PCAET. Ses objectifs sont les suivants :

- Partager collectivement les actions communes
- Coordonner et organiser les actions
- Echanger des informations et des bonnes pratiques

Les **réunions des référents Développement Durable**, qui regroupent 2 fois par an les agents référents DD des communes partenaires du PCAET, avec les objectifs suivants :

- Coordonner et organiser les actions
- Echanger des informations et des bonnes pratiques

En complément, des **échanges bilatéraux** sont organisés ponctuellement **à la demande des communes** pour les accompagner sur des projets spécifiques et contribuer à la mise en œuvre des actions du PCAET.

De plus, la **communication interne** de la CACP relaie les événements organisés par la DPTÉ et les actualités concernant les actions mises en œuvre par les services via une mailing list. Chaque mois, une réunion est organisée avec les responsables de la communication à cet effet. Les objectifs sont les suivants :

- Renforcer l'appropriation du PCAET et de la transition écologique par les agents de la CACP
- Faire vivre la feuille de route transition sur le moyen terme en renforçant la cohésion interne
- Valoriser en interne le travail des services, pour mener des politiques publiques exemplaires (au-delà de la réglementation)
- Inciter à l'écriture de nouvelles fiches-actions

Les liens avec la communication semblent bien fonctionner, mais l'appropriation du PCAET par les agents reste très limitée, à l'image des autres plans et stratégies mises en œuvre par la CACP.

Du côté des communes, 3 communes sur les 6 répondantes au questionnaire disposent d'un chargé de mission dédié pour coordonner la mise en œuvre des actions du PCAET et de la transition écologique à leur échelle. Pour une autre, il s'agit d'une mission annexe confiée à un référent DD (1/3 de son temps) et pour une autre, un service spécifique y est dédié.

Aucune commune ne semble organiser de réunions régulières en interne ou avec les partenaires extérieurs, et aucune commune ne semble disposer de référents DD par service pour renforcer le pilotage et la mise en œuvre des actions de transition écologique.

4.1.3. Acteurs et partenaires du territoire

En 2019, un **comité d'animation partenarial** a été créé pour renforcer l'animation du PCAET à partir d'entreprises ambassadrices du PCAET. Ce comité, animé par le vice-président, a les objectifs suivants :

- Relayer les enjeux du PCAET auprès des entreprises
- Créer et animer des réseaux d'entreprises engagées dans la transition

Ce comité a été suspendu avec la crise sanitaire, et sa reprise demandera un nouveau travail de mobilisation des partenaires.

Le **recrutement de nouveaux partenaires** est l'un des objectifs du PCAET, et fait l'objet d'une démarche commune avec la direction du développement économique, via la charte d'engagement territoriale. Les partenaires signataires du volet transition écologique de la charte sont mise en relation avec la DPTE, qui les accompagne dans leur démarche de transition et dans la rédaction de fiches-actions du PCAET.

Ce travail de prospection et d'accompagnement personnalisé des partenaires demande des ressources, du temps et des compétences spécifiques, qui limitent son ampleur à l'échelle de la CACP.

4.2. Mobilisation du grand public : événements, communication et participation

Le Vice-président et la DPTE organisent et animent plusieurs fois par an les **rendez-vous du développement durable**. Ils sont co-organisés avec le CAUE 95 et l'association Quelle Terre Demain ? Sont invités l'ensemble des partenaires et le grand public autour d'une grande thématique. Ses objectifs sont les suivants :

- Renforcer la transversalité et la cohérence sur les actions menées en interne
- Informer les habitants et les parties prenantes du territoire des actions menées

Les thématiques balayées en 2022 sont :

- Pratiques cyclistes sur l'agglomération
- Vulnérabilités du territoire au changement climatique
- Perturbateurs endocriniens

La **communication externe** touchant au PCAET ne fait pas l'objet d'un plan de communication spécifique. Elle est intégrée à la communication autour des enjeux développement durable, sans lien explicite tissé avec le PCAET ni calendrier précis. Il s'agit principalement d'un fil d'actualité et de publications ponctuelles avec le tag « développement durable » via le webzine de l'agglomération, le magazine papier « 13 comme une », les réseaux sociaux (Facebook, twitter, LinkedIn, Instagram) et le site internet de l'agglomération.

Chaque semaine, 1 sujet développement durable est publié au minimum, avec une forte réactivité du service communication, qui s'adapte aux besoins des services avec souplesse.

Ses objectifs sont les suivants :

- Renforcer l'appropriation du PCAET et de la transition écologique par les habitants de l'agglomération
- Informer les habitants sur les actions menées par l'agglomération, et valoriser en le travail des services

L'implication des habitants du territoire dans les actions de transition écologique reste **minimale**, et peu de pistes ont été explorées jusque-là. Seul le service déchet dédié mène des actions de sensibilisation structurées et régulières, tandis que les autres mènent des actions ponctuelles selon les besoins et le temps disponible (challenge mobilités, ateliers du chauffage urbain...).

Les objectifs d'une telle démarche seraient les suivants :

- Amener les habitants du territoire vers des actions vertueuses.
- Embarquer les citoyens dans des actions de transition écologique.

De même, **la participation et la co-construction des politiques de transition écologique** avec les habitants reste **peu développée**, et se limite aux démarches réglementaires de consultation et de concertation.

Les objectifs d'une telle démarche seraient les suivants :

- Faire participer les habitants à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques de l'agglomération.
- Renforcer l'appropriation des politiques de transition écologique, leur portage et leur acceptabilité.
- Renforcer la portée et l'ambition des politiques publiques en faveur de la transition écologique pour l'intérêt général, en s'appuyant sur le « bon sens » des actions de transition.

Dans son **nouveau projet de territoire**, les élus de la CACP s'engagent à « s'appuyer sur l'intelligence collective » (Axe 4) afin de **renforcer la démocratie participative**. Dans ce cadre, les **priorités de l'agglomération** sont de « **créer une instance citoyenne intercommunale de concertation** » et « **d'associer les habitants à la transition écologique et énergétique**, notamment à la rénovation énergétique et à la politique de mobilité ». Un **Conseil de Développement** et une **Assemblée citoyenne** sont en cours de création, avec pour vocation de s'emparer prioritairement des sujets de transition.

De manière similaire, **aucune commune de l'agglomération répondantes ne fait de co-construction des politiques de transition écologiques communales** (participation à l'élaboration de stratégie ou de plan d'action). Cependant, certaines proposent aux habitants de participer à la mise en œuvre des actions ou prévoient de le faire, le plus souvent à partir d'**actions de sensibilisation**.

*Vauréal pourrait être un exemple à suivre en la matière, avec un **Groupe Action Projet autour du PCAET** et l'implication d'un **service Démocratie Participative** et du **service Culture** dans la mise en œuvre des actions du PCAET. Le recrutement d'une **animatrice DD à Pontoise** pourrait également renforcer les dynamiques en cours.*

5. Et maintenant ? Nouvelles actions, nouveaux partenaires et renforcement des engagements

Outre la poursuite et le renforcement de nombreuses actions du PCAET, de nouvelles actions ont été créées à l'issue des échanges menés dans le cadre du bilan mi-parcours, qui a également permis de renforcer la mobilisation des différents partenaires.

En interne, la coordination et l'animation de la démarche PCAET ont aussi fait l'objet d'un travail de bilan, afin de définir des objectifs et des axes d'amélioration pour les 2 années restantes en prévision de la révision du PCAET.

5.1. Pilotage, coordination et animation du PCAET

Ces pistes d'améliorations de l'animation et de la coordination du PCAET ont été élaborées sur la base d'un bilan interne à la DPTE, nourri par une trentaine d'entretiens et réunions collectives avec les services de l'agglomération, par le bilan d'avancement du plan d'action, par les questionnaires et échanges avec les communes et par les retours d'expérience d'autres collectivités particulièrement avancées en la matière.

Les 4 objectifs identifiés sont :

- Objectif 1 : Acculturer aux objectifs du PCAET en renforçant la structuration du plan d'action
- Objectif 2 : Renforcer l'implication des habitants du territoire pour coconstruire la transition écologique
- Objectif 3 : Poursuivre et renforcer la coordination et l'animation du PCAET auprès des porteurs d'actions
- Objectif 4 : Augmenter le nombre de partenaires et renforcer l'animation de la démarche PCAET auprès d'eux

Enjeu transversal : positionner le PCAET comme document cadre, structurant l'ensemble des démarches de transition du territoire de la CACP autour de ses 7 grands objectifs

Objectif 1 : Acculturer aux objectifs du PCAET en renforçant la structuration du plan d'action

Axes 2 et 4 du projet de territoire

Enjeu : donner du sens et une meilleure visibilité au PCAET en s'appuyant sur l'existant.

Distribuer la plaquette du bilan mi-parcours du PCAET aux nouveaux agents de la CACP et des communes et organiser une session de présentation semestrielle.

Structurer l'ensemble des animations, des temps forts et de la communication autour des 7 objectifs du PCAET.

Organiser des temps forts ciblés sur 1 objectif central pour tisser des liens entre acteurs du territoire.

Faire le lien systématiquement avec les objectifs du PCAET lors des COTECH DD, aborder l'ensemble des objectifs chaque année.

Rappeler les objectifs et les actualités pour chaque objectif à chaque réunion avec les communes (adjoints et agents).

Retravailler la rubrique DD dans les notes de bureau.

Replacer chaque action et élément de communication DD dans le cadre d'un objectif PCAET (affichage et suivi), et proposer l'élaboration d'un plan de communication dédié au PCAET, en partenariat éventuel avec les communes volontaires.

Organiser des animations participatives autour de la feuille de route transition et des 7 objectifs du PCAET pour la faire vivre sur le moyen terme en renforçant la cohésion interne et en valorisant le travail des services.

Mettre à disposition des espaces de discussion et **organiser des échanges réguliers ouverts aux services et relayés par les référents DD pour présenter le PCAET et ses objectifs sur la base des panneaux d'exposition**. *Prévoir un temps de réflexion pour imaginer de nouvelles actions dans son service, donner accès au site du PCAET aux volontaires.*

Organiser des échanges avec les communes pour partager les bonnes pratiques (et les supports) **de communication et d'animation** autour du PCAET, et travailler sur les **formations** des élus (relayer l'offre de formation existante à partir d'une veille, inviter aux formations organisées par la CACP).

Objectif 2 : Renforcer l'implication des habitants du territoire pour coconstruire la transition écologique

Axes 2, 3 et 4 du projet de territoire

*Dans son **nouveau projet de territoire**, les élus de la CACP s'engagent à « s'appuyer sur l'intelligence collective » (Axe 4) afin de **renforcer la démocratie participative**. Dans ce cadre, les **priorités de l'agglomération** sont de « **créer une instance citoyenne intercommunale de concertation** » et « **d'associer les habitants à la transition écologique et énergétique**, notamment à la rénovation énergétique et à la politique de mobilité ». Un **Conseil de Développement** et une **Assemblée citoyenne** sont en cours de création, avec pour vocation de s'emparer prioritairement des sujets de transition.*

Etablir une stratégie en lien avec les communes, la communication et le nouveau service démocratie participative, autour des 3 niveaux d'implications suivants :

Co-construire les politiques publiques territoriales et les stratégies de transition

Enjeux : Renforcer l'appropriation des politiques de transition écologique, leur portage et leur acceptabilité, et renforcer la portée et l'ambition des politiques publiques en faveur de la transition écologique

pour l'intérêt général, en s'appuyant sur le « bon sens » des actions de transition.

Tirer parti de la création de **2 nouvelles instances de démocratie participatives** (Conseil de Développement et l'Assemblée citoyenne) pour **se saisir des enjeux de la transition** : préparer des sujets / démarches transition écologique pour alimenter ces instances (feuille de route, révision du PCAET), impulser des démarches structurantes et ambitieuses (élaboration d'un SCoT-PCAET, organisation d'une Convention Citoyenne locale ou d'une COP locale ?).

Embarquer les citoyens dans la mise en œuvre des actions de transition écologique

Identifier et informer sur les voies d'engagement collectifs possibles dans les actions du PCAET et les démarches de transition territoriales pour les citoyens : *Brochure et communication autour des associations et collectifs à rejoindre (i.e. O Watt citoyen, Quelle Terre Demain ? ...), action ponctuelle à laquelle participer (plantation collective, inventaire de biodiversité...)*. Sans limiter l'engagement aux écogestes individuels, nécessaires mais non suffisants pour la transition.

Associer un temps d'échange sur les voies d'engagement collectif lors de chaque animation autour de la transition, en fléchant vers l'existant et en recueillant les nouvelles propositions.

Sensibilisation, formation et communication :

Enjeu : amener les habitants du territoire vers des actions plus vertueuses et valoriser l'action de l'agglomération

Organiser un temps fort annuel autour du PCAET et de ses objectifs ouvert au grand public, *dans le cadre de la semaine du DD ou de l'Ecofest*

Organiser et animer régulièrement des fresques du climat, de la biodiversité, et du renouveau écologique, en réservant un temps d'échange pour réfléchir aux **voies d'engagement collectif** en fin de séance.

Poursuivre les rendez-vous du DD et renforcer la communication via l'émission radio de Quelle Terre Demain ? et la communication de la CACP, et intégrer un temps de réflexion sur les voies d'engagement des personnes présentes sur la thématique en question.

Diffuser la plaquette du bilan mi-parcours du PCAET lors des événements organisés par la DPTE (rendez-vous DD, ateliers participatifs, GT).

Elargir à la transition en général, les missions des « ambassadeurs du tri » **pour intervenir dans les écoles**

Proposer de définir un **plan de communication dédié au PCAET**, en partenariat avec les communes qui en pointent le besoin (3 communes à minima).

Mutualiser avec les communes les moyens et supports d'animation et de communication autour du PCAET et de la transition (présentations, expositions, kits) pour être au plus près des habitants

Renforcer les formations en s'appuyant sur le nouveau **plan de formation** et en nouant un **partenariat avec CYU** dans le cadre de son projet d'université du territoire

Objectif 3 : Poursuivre et renforcer la coordination et l'animation du PCAET auprès des porteurs d'actions

Axe 2 du projet de territoire

S'approprier et tirer parti du nouveau site Sharepoint et de ses fonctionnalités (guide d'utilisation et appui de la DSI) : *faire adopter l'outil pour les porteurs d'action, ajouter les nouveaux porteurs d'actions, créer des affichages, modifier les fiches-actions, filtrer les actions par colonne, copier-coller les données utiles du tableau, utiliser l'onglet de partage de documents.*

Suivre et finaliser le projet de plateforme collaborative accessible au grand public via l'outil Linea 21 en assurant l'animation du GT SIG-DSI-DPTE.

Renforcer le rôle des référents DD des services : *préparer chaque copil PCAET avec eux avec lors d'un COTECH DD (30' dédiées), intégrer systématiquement les référents aux GT créés, informer le référent DD de tous les sujets transitions qui passent par son service, faire circuler une synthèse de chaque COTECH dans les services via les référents.*

Faire connaître l'espace de partage de ressources pérenne et organisé pour les services de la CACP et pour les communes via Teams (GTE CACP / adjoints TEE) et via le site du PCAET (*chartes, feuilles de route communales, supports de comm à réutiliser, CR réunions, synthèse des COTECH...*).

Organiser des échanges collectifs plus réguliers avec les communes autour des **thématiques et des actions identifiées lors du bilan mi-parcours** pour favoriser la collaboration entre communes et l'intégration des communes aux démarches de l'agglomération.

Structurer l'ensemble des réunions collectives autour des 7 objectifs du PCAET.

Renforcer la coordination du PCAET en interne et à la DPTE : *consacrer un temps donné au PCAET lors de chaque réunion d'équipe de la DPTE et de chaque COTECH DD.*

Objectif 4 : Augmenter le nombre de partenaires et renforcer l'animation de la démarche PCAET auprès d'eux

Axe 1 et 2 du projet de territoire

Relancer le Club des partenaires du plan Climat

Relancer le Comité d'Animation Partenarial et nommer de nouveaux ambassadeurs du PCAET autour des 7 grands objectifs

Relancer des GT thématiques CACP – communes – partenaires rattachés aux objectifs du PCAET et donnant lieu à des actions collectives inscrites dans le PCAET en utilisant le site du PCAET (fiches-actions, partage de documents)

Solliciter régulièrement les partenaires du territoire pour suivre l'avancement de leurs fiches-actions, les accompagner et identifier leurs besoins, en préparation des réunions collectives (choix des thématiques, interventions des partenaires et retour d'expérience)

Renforcer le recrutement des nouveaux partenaires, en partenariat avec la direction du **développement économique** : *choix des canaux de recrutement (charte d'engagement territorial actuellement, passer également par les services et par les communes ?), susciter l'engagement et assurer le suivi de cet engagement (points d'échanges réguliers, relances, tableau de suivi)*

Organiser une session semestrielle de présentation de la démarche PCAET aux nouveaux partenaires pour susciter leur engagement, en partenariat avec le développement économique : *enjeux et objectifs, intérêt de rejoindre la démarche, modèle d'une fiche-action, démarche & utilisation du site, REX sur des actions-phares exemplaires, Q&R*

Approfondir et formaliser les liens avec le développement économique pour :

Inscrire la DPTÉ dans les animations du développement économique auprès de son réseau de partenaires, qui pourrait être structuré autour des objectifs du PCAET, donner lieu à la création de nouvelles fiches-actions et permettre la création de GT thématiques entre partenaires

Définir un processus clair de recrutement des nouveaux partenaires

L'inscrire dans les missions du développement économique

5.2. La feuille de route transition de la CACP

Face aux enjeux représentés notamment par le changement et le réchauffement climatique, la santé environnementale et la perte de biodiversité, une **feuille de route transition** a été établie en **2022** au niveau de l'agglomération de Cergy-Pontoise. Elle traduit de manière concrète et chiffrée le **2^e axe du projet de territoire, « transition écologique et énergétique »** (qui se décline en trois orientations, attractivité, transition, solidarité). Elle présente les principaux enjeux, les principales actions en cours ou à mener, avec des objectifs chiffrés, des indicateurs de suivi et des montants financiers.

Regroupant les **23 actions les plus structurantes de la CACP** en matière de transition, **son but est de se donner les moyens de rattraper la « trajectoire 2030 » d'ici la fin du mandat** et de contribuer à mettre en œuvre le projet de territoire. Plusieurs actions sont bien sûr déjà connues ou lancées, mais l'enjeu est de les regrouper dans un seul document de suivi.

Ces actions structurantes ont été intégrées au PCAET à l'occasion du présent bilan mi-parcours, **12 d'entre elles sont nouvelles**.

8 actions prioritaires

8 actions prioritaires ont été mises en avant dans le cadre de ce travail. Les ressources mobilisées sur ces actions sont particulièrement renforcées (budget, ressources humaines, suivi, portage politique).

N° Action	Nom action	Objectif PCAET-Agenda 21 poursuivi	Avancement (%)
8.13	Elaborer et mettre en œuvre une nouvelle stratégie et des actions mobilité pour le territoire (Plan local des Mobilités 2023-2027)	1 - Réduire les émissions GES	
2.1	Accélérer et structurer la rénovation des bâtiments de la CACP	2 - Réduire les consommations d'énergie	50 %
3.10	Développer la production d'énergies renouvelables sur le territoire (photovoltaïque...), notamment via une participation des citoyens (synthèse)	3 - Développer les énergies renouvelables	20 %
3.4	Améliorer la performance environnementale du chauffage urbain	3 - Développer les énergies renouvelables	80 %
1.18	Mettre en œuvre des actions en faveur de la rénovation énergétique de l'habitat dans le cadre du prochain PLH	6 - Promouvoir un aménagement durable et préserver les ressources, la biodiversité et la santé humaine	
6.12	Gérer durablement les boisements du territoire et replanter : définir un plan d'actions et des axes de coopération avec les communes	6 - Promouvoir un aménagement durable et préserver les ressources, la biodiversité et la santé humaine	
7.21	Mettre en œuvre les actions du Projet alimentaire territorial (18 actions CACP, animation et pilotage en lien avec le PNR)	6 - Promouvoir un aménagement durable et préserver les ressources, la biodiversité et la santé humaine	
7.22	Poursuivre l'engagement du territoire dans la réduction des déchets par le déploiement des actions du PLPDMA	6 - Promouvoir un aménagement durable et préserver les ressources, la biodiversité et la santé humaine	15 %

N° Action	Nom action	Objectif PCAET principalement poursuivi	Statut
2.1	Accélérer et structurer la rénovation des bâtiments de la CACP	2 - Réduire les consommations d'énergie	En retard
3.10	Développer la production d'énergies renouvelables sur le territoire (photovoltaïque...), notamment via une participation des citoyens (synthèse)	3 - Développer les énergies renouvelables	En retard
3.4	Améliorer la performance environnementale du chauffage urbain	3 - Développer les énergies renouvelables	Dans les temps
8.13	Elaborer et mettre en œuvre une nouvelle stratégie et des actions mobilité pour le territoire (Plan local des Mobilités 2023-2027)	1 - Réduire les émissions GES	Nouvelle
1.18	Mettre en œuvre des actions en faveur de la rénovation énergétique de l'habitat dans le cadre du prochain PLH	6 - Promouvoir un aménagement durable et préserver les ressources, la biodiversité et la santé humaine	Nouvelle
6.12	Gérer durablement les boisements et espaces verts du territoire, replanter et végétaliser ; définir un plan d'actions et	6 - Promouvoir un aménagement durable et préserver les ressources,	Nouvelle

	des axes de coopération avec les communes	la biodiversité et la santé humaine	
7.21	Mettre en œuvre les actions du Projet alimentaire territorial (18 actions CACP, animation et pilotage en lien avec le PNR)	6 - Promouvoir un aménagement durable et préserver les ressources, la biodiversité et la santé humaine	Nouvelle
7.22	Poursuivre l'engagement du territoire dans la réduction des déchets par le déploiement des actions du PLPDMA	6 - Promouvoir un aménagement durable et préserver les ressources, la biodiversité et la santé humaine	Nouvelle

2.1 Accélérer et structurer la rénovation des bâtiments de la CACP - renforcée

Objectifs concernés : réduction GES (1), réduction consommations (2), adaptation (4)

Action existante renforcée (en retard)

Objectif 2030 : réduction d'au moins 40% de consommation à horizon 2030 par rapport à l'année de référence de plus forte consommation entre 2010 et 2019.

Bilan d'avancement :

Plusieurs opérations de rénovation énergétiques réalisées entre 2018 et 2022 :

- Crèche des Galopins -> remplacement de toutes les menuiseries extérieures
- Pôle sportif des Maradas -> grande halle, remplacement luminaires par des LEDs, l'an prochain dans le gymnase
- Eclairage des ateliers des centres techniques
- Rénovation des toitures du théâtre des Louvrais (2023-24)
- Changement de 3 CTA dans l'Hôtel d'agglomération

Une **feuille de route stratégique** sera **définie à l'automne 2022** dans le cadre du décret tertiaire pour structurer la rénovation thermique du patrimoine de la CACP.

Audits énergétiques réalisés, AMO pour faire un état des lieux fait, et présenté en COPIL en juillet 2022.

Objectifs opérationnels :

- Élaboration d'une stratégie (travail en cours sur différents scénarii pour que les élus définissent une stratégie, présentation à l'automne) et d'un plan d'action (programme technique par bâtiment pour consulter les maitres d'œuvre et engager les travaux).

Budget : 6,1 M€ inscrits au PPI pour la période 2022-2028

3.10 Développer la production d'énergies renouvelables sur le territoire (photovoltaïque...), notamment via une participation des citoyens (synthèse) - renforcée

Objectifs concernés : réduction GES (1), réduction consommations (2), énergies renouvelables (3), adaptation (4), cohésion sociale & coopération (7)

Action existante renforcée.

Objectif 2030 :

Avec un patrimoine communautaire et une offre foncière importante, la CACP dispose encore de nombreuses opportunités pour produire de l'énergie renouvelable. Notamment, avec l'installation de panneaux solaires thermiques et/ou photovoltaïques sur des équipements sportifs, culturels ou scolaires à construire ou à rénover, parkings, délaissés fonciers impropres à l'urbanisation.

Il est proposé de **systematiser l'étude et l'installation d'énergies renouvelables sur chaque nouvel équipement et à l'occasion de chaque réhabilitation**. De plus, il peut s'agir d'un message politique et technique simple et fort, sur lequel on peut communiquer facilement car bien perçu des habitants. Une étude plus poussée est en cours afin d'identifier les autres potentiels sur les surfaces de l'agglomération y compris hors patrimoine bâti (parking, aire de captage...). (à ce jour, seule 8% de l'énergie consommée en IDF est produite localement).

Il y a là un potentiel de recettes (redevances d'occupation de l'espace public, fiscalité ...) pour la CACP et les communes.

Par ailleurs en matière d'achat d'énergie, la CACP devra, en fonction des évolutions réglementaires en discussion, étudier la faisabilité et l'opportunité de recourir à des PPA (Power Purchase Agreement), dispositif qui permet de faire porter l'investissement dans les outils de production par un tiers et d'envisager des contrats d'achat moyen et long terme dans de meilleures conditions de niveau et de stabilité de prix.

Le soutien aux SCIC citoyennes, comme « o watt citoyen », doit être renforcé pour développer le financement participatif, y compris en mettant à disposition certains de nos sites.

Enfin, il convient également de soutenir les projets de méthanisation, en partenariat avec les agriculteurs et le PNR du Vexin pour enfin voir aboutir le développement de la filière biogaz. Ils pourraient éventuellement constituer un débouché pour la collecte des biodéchets de l'agglomération (ménages et acteurs économiques). De plus, CYDEC, le nouveau concessionnaire de traitement et valorisation des déchets de la CACP, offre les équipements et dispositifs de valorisation adaptés au flux de biodéchets.

Bilan d'avancement : Energie Partagée soutient une quinzaine de projets en émergence, en cours de réalisation ou en exploitation

Octobre 2020 : Prise de capital par la CACP, à hauteur de 10 parts sociales (1500€).

- Identification du potentiel de développement du photovoltaïque sur la CACP réalisé en interne :

Identification des sites potentiels réalisé en accord avec les différents services : Toiture de la halle des Maradas et du parking des Genottes, Parking de la

gare de Neuville, du stade Salif Keita et prairie événementielle et 3 parcelles foncières.

Objectifs opérationnels :

- Lancement d'un AMI pour la halle des Maradas et les parkings avant fin 2022.
- Réalisation en septembre 2022 d'une conférence auprès des entreprises pour leur présenter les possibilités de tiers financement et de développement de projet en autoconsommation.
- Organisation d'un AMI à destination des communes à partir de 2023, pour le développement du photovoltaïque en tiers financement.
- Développement des autres sources d'Enr une fois le Schéma Directeur réalisé.

Budget : 1.2 M€ inscrits au PPI pour la période 2023-2028

3.4 Améliorer la performance environnementale du chauffage urbain - renforcée

Objectifs concernés : réduction GES (1), réduction consommations (2), énergies renouvelables (3), adaptation (4), air & santé environnementale (5), cohésion sociale & coopération (7)

Action existante renforcée.

Objectif 2030 : 70% d'ENR&R en 2023 (précédent objectif de 60% atteint en 2021)

La CACP est compétente en matière de programmation, d'investissement et de gestion des installations de production et de distribution du chauffage urbain.

Le réseau de chaleur de la CACP, long de 60,5 km (aller), alimente 33 000 équivalents logements et environ 600 000 m² de surface tertiaire (bâtiments publics, bureaux, industries...) répartis sur 4 des 13 communes de la CACP, soit environ 82 000 personnes desservies.

Ce réseau de chaleur est alimenté par quatre sites de production :

- L'usine de Valorisation Energétique (relevant de la DSP Traitement des ordures ménagères) (39MW)
- Le site des Bellevues constitué d'une chaufferie biomasse (30 MW) et de deux chaudières Gaz (2*20MW)
- La chaufferie gaz des Linandes (5*20 MW)
- La chaufferie gaz Axe-Majeur Horloge (2*9MW)

Un volume global de 360 000 MWh est livré annuellement aux abonnés avec une obligation pour le délégataire de mobiliser les énergies dans un ordre de priorité défini (1.UVE, 2. Biomasse, 3. Gaz) et d'atteindre 60 % d'énergies renouvelables et de récupération, seuil dépassé en 2017 pour la 1ère fois. En 2023, à l'issue des travaux de modernisation de l'UVE, ce seuil objectif passera à 70%.

L'exploitation de ce service fait l'objet d'un contrat de Délégation de Service Public (DSP) signé avec la société Cenergy, filiale du groupe Coriance. La date de début d'exploitation est le 30 septembre 2019 pour une durée de 20 ans.

Les objectifs de ce nouveau contrat de DSP sont :

- Garantir la continuité de service notamment par la sécurisation de la production et la distribution de chaleur
- Améliorer significativement la qualité de service rendu et la relation commerciale aux abonnés et usagers

- Moderniser les points de livraisons et améliorer l'efficacité de l'articulation entre le réseau public et les réseaux privés (sous-stations communicantes, reporting, conseil sur la gestion des installations privées, appui technique pour l'amélioration des installations privées...)
- Garantir la compétitivité du tarif de la chaleur fournie, par rapport aux autres modes de chauffage, sur la durée du contrat, en veillant à inciter aux économies d'énergie et optimisant la performance économique du service par tous les moyens pertinents (optimisation des achats d'énergies, des investissements et coûts d'exploitation, de la gestion CO2 et taxes, politique de développement du réseau...)
- Recourir prioritairement à l'énergie issue de l'UVE
- Améliorer la performance environnementale du service (intégration des objectifs de rénovation énergétique du parc immobilier desservi, mixité énergétique, rendement de production et de distribution, impact environnemental des travaux d'investissements, sobriété des processus d'exploitation, émissions de GES, pollution atmosphérique...) en garantissant a minima un taux de 60 % d'énergies renouvelables et de récupération

Bilan d'avancement : Plusieurs leviers ont été mis en place afin d'améliorer la performance environnementale du chauffage urbain.

Le changement de délégataire fin 2019 a permis de mettre en place des objectifs forts en termes de performances environnementales.

D'importants travaux ont été initiés comme notamment :

- L'arrêt puis le démantèlement de la chaudière charbon dès fin 2019
- Le passage du réseau en basse pression a été réalisé en 2021 sur la commune de Cergy et est en cours en 2022 sur la commune d'Eragny
- La mise en place d'une DÉNOx sur la chaudière bois mise en service en 2021

Augmentation de la part EnR&R de 60% atteinte en 2021, nouvel objectif de 70% en 2023.

Budget :

8.13 Elaborer et mettre en œuvre une nouvelle stratégie et des actions mobilité pour le territoire (Plan local des Mobilités 2023-2027) - Nouvelle

Objectifs concernés : réduction GES (1), réduction consommations (2), adaptation (4) air & santé environnementale (5), aménagement durable (6)

Nouvelle, suite au précédent PLD.

Objectif 2030 : Nouveau PLM en cours d'élaboration afin de fixer de nouvelles orientations et objectifs pour définir des actions futures

L'actuel **Plan local de déplacements** est arrivé à échéance (2016-2021). Son programme d'actions est composé de 38 fiches actions classées en 6 grandes thématiques modales :

- Modes actifs (65% réalisé)
- Ecomobilités (65% réalisé)
- Transports en commun & intermodalité (30% réalisé, 30% en cours)
- Stationnement des véhicules motorisés (30% réalisé, 30% en cours)
- Transport de marchandises et livraisons (30% réalisé, 30% en cours)

- Partage de la voirie et sécurité routière (26% réalisé, 5% en cours).

Un **nouveau Plan Local des Mobilités** est en cours d'élaboration, avec la création d'un nouveau poste en juillet 2022. Cela représente une opportunité pour inscrire les nouvelles priorités de la CACP et d'en conforter les plus pertinentes dans la nouvelle stratégie et le plan d'action associé. En particulier, les liens avec la **santé environnementale** (qualité de l'air, lutte contre les pollutions sonores) devront être renforcés. Une étude d'opportunité d'une **Zone à Faible Emission** devrait être lancée en 2022. De même, le sujet de la **logistique urbaine** et notamment du dernier kilomètre mérite d'être étudié, avec l'explosion de l'e-commerce et des livraisons qui engendre des conflits d'usage, un surencombrement de l'espace public, et des pollutions diverses. Pour les citoyens, le cap doit demeurer celui de **développer les alternatives à la voiture individuelle** : covoiturage, mobilités actives, réseau de bus...

1.18 Mettre en œuvre des actions en faveur de la rénovation énergétique de l'habitat dans le cadre du prochain PLH - Nouvelle

Objectifs concernés : réduction GES (1), réduction consommations (2), adaptation (4), aménagement durable (6), cohésion sociale & solidarité (7)

Nouvelle action.

Objectif 2030 :

Le **prochain PLH 2023-2028** doit être l'occasion d'une **réorientation partielle autour de la rénovation énergétique des logements**, notamment des particuliers. Le budget de ce PLH inscrit au PPI à cet effet a été triplé, passant à 4,96 millions d'euros sur cette même période. Il faudra définir l'allocation de ce montant entre les différents enjeux du PLH pour accompagner des passages à l'acte. L'idée pourrait être un AMI sur certaines opérations de rénovation. Une étude va être lancée pour aider à dimensionner les modalités de mise en œuvre.

Budget : triplement du budget alloué au PLH, 4,96 millions d'euros inscrits au PPI sur la période 2023-2028.

6.12 Gérer durablement les boisements du territoire et replanter : définir un plan d'actions et des axes de coopération avec les communes - Nouvelle

Objectifs concernés : stockage GES (1), adaptation (4), santé environnementale (5), aménagement durable (6), cohésion sociale & coopération (7)

Nouvelle action.

Objectif 2030 :

L'objectif est d'arriver à réorienter une partie des moyens pour reconquérir, entretenir et développer la **trame verte et bleue (TVB)** inscrite au SCoT mais dépourvue de moyens pour assurer son maintien, son entretien ou sa récréation. La CACP a inscrit au PPI une ligne d'investissement de **reboisement (2 millions d'euros)**. Une étude cadre et de programmation est prévue en 2022 pour assurer son efficacité. Un travail autour d'un programme de **renaturation** des espaces dégradés y sera associé.

Issu de la volonté des élus de replanter des arbres sur le territoire. Un premier recensement des espaces potentiels a été réalisé (25 ha pressentis). Une demande de financement est inscrite au PPI pour l'action "planter des arbres".

Objectifs opérationnels :

- Végétalisation des espaces ouverts de la CACP et intégration plus systématique de la Nature en ville : extension du périmètre des renouvellements arborés (boisements, arbres d'alignement), renforcement adaptation au changement climatique et trame verte.
- Plan d'action opérationnel de renaturation et reboisement du territoire et mise en œuvre
- Reboisement prévu en octobre 2022, localisée sur l'aire de jeu des maraichers à Cergy

Budget : 2 M€ inscrits au PPI sur la période 2023-28 sur la captation carbone avec des plantations.

7.21 Piloter le Projet alimentaire territorial Cergy-Pontoise Vexin français et mettre en œuvre les actions (18 actions CACP, animation et pilotage en lien avec le PNR) - Nouvelle

Objectifs concernés : réduction GES (1), réduction consommations (2), adaptation (4), aménagement durable & biodiversité (6), cohésion sociale & coopération (7)

Nouvelle action, suite à l'élaboration du PAT et de son plan d'action.

Objectif 2030 :

L'élaboration concertée du Projet Alimentaire Territorial Cergy-Pontoise Vexin français (diagnostic agro-alimentaire fin 2020 puis co-construction du programme d'actions courant 2021) a abouti à l'adoption fin 2021 d'un programme de 29 actions

➤ 5 AMBITIONS THEMATIQUES

Une agriculture ancrée dans son territoire	Adaptation au changement climatique
	Diversification des exploitations vers des modèles économiques viables
	Installation et transmission agricole
	Sécurisation et accès au foncier agricole
Vers la transition des systèmes agricoles pour préserver la qualité des ressources naturelles et de la santé	Changement de pratiques agricoles par la création de filières de valorisation alimentaire
	Atténuation du changement climatique
Soutien à la création de filières locales	Accès et mise en place d' outils de transformation de proximité
	Mutualisation de la logistique des circuits-courts
	Structuration d'une stratégie de développement des circuits de commercialisation des produits locaux accessibles et viables, générateurs de valeur pour l'amont agricole
Développement d'une restauration collective locale et accessibilité à une alimentation saine/de qualité	Introduction de produits locaux en restauration scolaire et hors domicile
	Education au goût et à la santé
	Accès à une alimentation saine pour les populations fragiles
Former et créer des emplois pour les métiers de l'agriculture et de l'alimentation	Développement d' opportunités d'activités (agriculture, transformation, logistique...)
	Création de formations répondant aux besoins des professionnels (salariés, encadrants)
	Communiquer/promouvoir les métiers de l'agriculture et de l'alimentation

à court, moyen et long terme articulées autour des 5 ambitions thématiques.

Un lancement « officiel » du projet auprès du grand public a eu lieu mi-février 2022 lors d'un évènement en ligne, forum intitulé « voyage en terrain connu » qui a permis de faire connaître à tous le programme d'actions au travers d'illustrations vidéos et de témoignages en direct des parties-prenantes et acteurs locaux du PAT.

Le projet a été lauréat du plan France Relance (AAP 2021) bénéficiant d'un co-financement de 7 premières actions et d'un soutien à l'animation, la structuration et l'évaluation de la démarche sur 3 ans. Le projet économique porté par les Moulins Familiaux est ainsi lauréat, la création d'un institut de formation lié à la mise en place d'un nouveau moulin à meule de pierre.

L'année 2022 est celle de la mise en œuvre des premières actions spécifiques. L'objectif est de maintenir la dynamique engagée avec les partenaires : partage des informations, réalisation des nouveaux projets, poursuite des opérations déjà engagées et émergence de nouvelles actions et de nouveaux partenaires. La mise en place de la gouvernance est en cours. Il est prévu de réunir au moins une fois chaque groupe de travail (les Fabriques du PAT autour des 5 ambitions) afin de suivre et coordonner les différentes actions et d'enrichir le programme PAT (principe de l'enrichissement continu annuel).

Au-delà du forum de restitution du programme PAT du 18 février 2022, les nouvelles actions réalisées ou engagées depuis fin 2021 sont les suivantes :

- Organisation du séminaire étudiants AgroPaysage par le Centre EcoDéveloppement sur le thème de la diversification agricole (octobre 2021)
- Mise en place du partenariat tripartite avec la Chambre d'Agriculture d'Ile-de-France (appui au lancement des actions du programme PAT, en particulier sur les thématiques de l'installation/transmission et de l'agro-écologie)
- Organisation du premier challenge Foodtech Innovation en partenariat avec le PNR et les établissements d'enseignement supérieur
- Lancement de la mise à jour de l'analyse fonctionnelle des espaces agricoles (périmètre : agglomération)
- Lancement de l'étude pour la mise en place d'une stratégie logistique des circuits-courts et de proximité sur le Vexin

Les actions suivantes seront engagées d'ici début 2023 : l'étude pour la création d'un premier espace – test agricole sur l'agglomération, l'étude des potentialités de diversification des productions en fonction du changement climatique (co-portage PNR/CACP), la formation à destination des communes et de la CACP pour le développement du portage foncier, un appui aux communes dans l'introduction de produits locaux et bios en restauration scolaire / co-portage CACP/PNR (sur 2022), le diagnostic des exploitations à transmettre sur le Vexin.

Enfin, 4 actions issues du programme PAT ainsi qu'un renfort RH sont lauréats de l'appel à projet 2022 du plan France relance et seront co-financées par l'Etat (et réalisées d'ici fin 2024) :

- Dimensionnement et mise en place d'une cellule d'animation foncière animée par la SAFER, co-pilotage PNR / CACP et portage CACP

- Partenariat avec le GAB sur 2022, 2023 et 2024, pilotage et portage CACP
- Projet "foodtech" porté par la Direction du Développement Economique de la CACP - portage CACP
- Poste partagé CACP/PNR pour le « suivi des actions PAT » - co-pilotage avec le Parc - portage CACP

7.22 Poursuivre l'engagement du territoire dans la réduction des déchets par le déploiement des actions du PLPDMA - Nouvelle

Objectifs concernés : réduction GES (1), réduction consommations (2), adaptation (4), préservation des ressources (6), cohésion sociale & solidarité (7)

Nouvelle action

Objectif 2030 : réduction de 15% des déchets ménagers et assimilés à horizon 2030

La CACP est engagée depuis plusieurs années dans la **prévention et l'optimisation de la gestion des déchets** (action 7.7), et dans la **sensibilisation** du grand public à la réduction, au réemploi, au tri et au compostage des déchets avec son **équipe d'éco-ambassadeurs** du service dédié « prévention et mobilisation du territoire ».

Un **Plan Local de Prévention des Déchets** avait été élaboré volontairement et mis en œuvre entre 2010 et 2016, engendrant une réduction de 6% des déchets ménagers et assimilés sur cette période. Ce plan n'avait pas été reconduit, et le confinement dû à la crise sanitaire a engendré une **forte hausse de la quantité de déchets ménagers collectés** (augmentation du nombre de livraisons, taux de présence au domicile plus élevé) : +8% entre 2010 et 2020.

Pour pallier cette hausse et rattraper les nouveaux objectifs réglementaires de réduction de 15% des déchets à horizon 2030 inscrits dans la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (loi AGEC), un **nouveau Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés** sera adopté fin 2022 en partenariat avec les acteurs du territoire. L'enjeu sera d'élaborer une stratégie, de structurer un plan d'action et de coordonner sa mise en œuvre. Il aura pour objectif la **réduction des déchets**, la **lutte contre le gaspillage alimentaire**, la **sensibilisation** des populations aux bonnes pratiques de consommation et le développement d'une **économie circulaire** sur le territoire. La réduction des émissions et des déchets passera également par une **moindre consommation de produits émetteurs** (viande, produits exotiques, produits transformés) et l'adoption de gestes écoresponsables (achat en vrac, collecte sélective, réemploi, etc.).

15 autres actions

Les 15 autres actions sont présentées dans le tableau ci-dessous :

N° Action	Nom action	Statut	Objectif PCAET poursuivi (principal)
1.20	Doter la collectivité d'un budget vert : travail entamé sur le CA 2021, puis sur le BP 2023	Nouvelle	1 - Réduire les émissions GES
4.13	Etablir et mener des actions en faveur de la transition numérique et de la sobriété numérique	Nouvelle	
7.23	Etablir, adopter et mettre en œuvre une charte des achats durables	Nouvelle	
8.3	Accompagner à la décarbonation des véhicules motorisés par le développement des motorisations alternatives au diesel : stations GNV, hydrogène ou électriques (schéma IRVE)	Dans les temps	
8.6	Développer un parc automobile à faibles émissions	En retard	
8.14	Déployer la politique cyclable sur le territoire définie dans le cadre du Schéma Directeur des mobilités Cyclable d'Agglomération 2022-2030	Nouvelle	
3.2	Structurer la gestion et la maîtrise de l'énergie dans les équipements de la CACP	Dans les temps	2 - Réduire les consommations d'énergie
3.1	Elaborer et mettre en œuvre les actions d'un schéma directeur de l'énergie	En retard	3 - Développer les énergies renouvelables
5.1	Définir, adopter et mettre en œuvre un plan air ambitieux pour réduire les polluants atmosphériques	En retard	5 - Améliorer la qualité de l'air et la santé environnementale
1.11	Mettre en œuvre les actions de l'étude de vulnérabilité au changement climatique	Nouvelle	4 - S'adapter au changement climatique
1.7	Gérer durablement les eaux pluviales : désimperméabiliser et végétaliser pour s'adapter au changement climatique	Pas d'information	
1.19	Définir une trame noire, l'intégrer dans le SCoT et mettre en œuvre un plan d'actions pour réduire la pollution lumineuse	Nouvelle	6 - Promouvoir un aménagement durable et préserver les ressources, la biodiversité et la santé humaine
1.3	Actualiser les documents de planification et y intégrer les volets énergie et santé : Charte d'aménagement durable et favorable à la santé, CCCT, référentiel technique ECV.	En retard	

1.5	Etablir des recommandations pour le SCoT, afin notamment d'intégrer de nouveaux objectifs chiffrés (ZAN, TVB, préservation des terres agricoles...)	En retard	
7.19	Définir une stratégie et mettre un œuvre un programme d'actions en matière d'économie circulaire	Nouvelle	

5.3. L'action des communes

Les communes ont un réel **pouvoir d'impulsion autour des enjeux de la transition à l'échelle de leur territoire**. Limitées dans leurs moyens humains et financiers et leur expertise technique, elles jouent cependant un **rôle-clé pour le portage, l'animation, la communication et la sensibilisation** autour de ces enjeux et des actions du PCAET.

Sur les 13 communes de la CACP, **7 d'entre elles sont pionnières** dans leur engagement pour la transition, qu'elles ont officialisé en 2018 en devenant **partenaires du PCAET : Cergy, Pontoise, St-Ouen l'Aumône, Vauréal, Eragny-sur-Oise, Courdimanche et Maurecourt**.

Ce bilan a permis de constater la **poursuite et le renforcement de leur engagement dans la transition**, ainsi que du **pilotage** des démarches locales (feuille de route communale et rapport DD exemplaire à Cergy, service transversal consacré à la transition à Vauréal, chargés de mission transverses...), et d'identifier des pistes pour **renforcer la collaboration entre les communes et avec la CACP** (recommandations aux communes en partie 7).

3 nouvelles partenaires ont rejoint la démarche à l'occasion de ce bilan mi-parcours : Osny, Menucourt et Jouy-le-Moutier.

Au total, les communes portent **135 actions, dont 56 nouvelles, 35 actions principales** et 100 sous-actions qui participent à la mise en œuvre des actions les plus structurantes.

Communes	Nombre d'actions en cours	Actions terminées	Engagement renforcé
Osny (nouvelle)	9 nouvelles actions		Rénovation, végétalisation, sensibilisation

Jouy-le-Moutier (nouvelle)	5 nouvelles actions		Rénovation, désimperméabilisation, aménagement durable
Menucourt (nouvelle)	5 nouvelles actions		Mobilités durables, rénovation
Vauréal	16 actions dont 12 nouvelles	1 terminée, 1 bloquée	Piétonisation, achats durables, végétalisation, mobilités douces
Pontoise	21 actions dont 13 nouvelles	1 abandonnée	Mobilités douces, végétalisation, adaptation
Cergy	7 actions dont 3 nouvelles	1 réalisée, 1 abandonnée	Mobilités durables, rénovation
Saint-Ouen l'Aumône	15 actions	4 terminées, 3 bloquées	
Eragny-sur-Oise	7 actions	2 bloquées, 1 terminée	
Maurecourt	1 action en cours	2 terminées	
Courdimanche	1 action		

Les communes montrent un engagement renforcé aux côtés de l'agglomération sur le **développement des mobilités cyclables** et les **plans de mobilités internes**, la **rénovation thermique des bâtiments communaux**, le remplacement des éclairages par des **LEDs**, la **systematisation du tri** et la collecte des **biodéchets** des cantines, la sensibilisation et les démarches **écogestes**. De très nombreuses actions ont été ajoutées concernant les enjeux de **biodiversité** (animation, jardins partagés, cimetières paysagers, atlas de la biodiversité...).

Par ailleurs, plusieurs d'entre elles ont participé à l'élaboration de la **charte d'aménagement durable et favorable à la santé**, la **charte des achats durables** et la **charte Villes et Territoires Sans Perturbateurs Endocriniens**, et la plupart des 13 communes prévoient d'en être signataires.

Elles portent en propre de nombreuses actions concourant aux 7 grands objectifs du PCAET, dont les plus notables parmi les nouvelles actions concernent le développement de cheminements piétons sur le territoire et la végétalisation des cours d'école.

N° Action	Actions collectives du PCAET	Nouvelles communes engagées
8.15	Développer les services vélo à destination des cergypontains : vélo en libre-service, location de vélos, bornes de gonflage sur l'espace public, applicatif numérique...	Vauréal, Cergy, Pontoise
8.16	Elaborer et mettre en œuvre une stratégie et des actions mobilité interne : plans de mobilité CACP, communes et partenaires	Osny, Vauréal, Pontoise
8.3	Accompagner à la décarbonation des véhicules motorisés par le développement des motorisations alternatives au diesel : stations GNV, hydrogène ou électriques (schéma IRVE)	Menucourt

2.2	Rénovation thermique des bâtiments communaux : vers des Schémas Directeurs Immobiliers	Osny, Jouy-le-Moutier, Menucourt s'engagent aux côtés de Cergy et Pontoise
6.5	Favoriser les pratiques de jardinage respectueuses de la biodiversité par l' animation	Osny s'engage aux côtés de Pontoise, Vauréal, Eragny-sur-Oise et Saint-Ouen l'Aumône
6.6	Appliquer une gestion du territoire exemplaire : espaces verts, biodiversité (synthèse)	Pontoise et Vauréal renforcent leur engagement aux côtés de Saint-Ouen l'Aumône
6.7	Sensibiliser et former aux enjeux de la biodiversité et de l'environnement (synthèse)	Osny s'engage aux côtés de Pontoise, Vauréal, Eragny-sur-Oise et Saint-Ouen l'Aumône
1.24	Végétaliser les cours d'école	Vauréal, Jouy-le-Moutier, Osny
8.7	Développer les cheminements piétons sur le territoire (synthèse)	Vauréal, Pontoise

Les communes du territoire sont déjà engagées dans la transition. En plus des nouvelles actions proposées, elles sont également volontaires pour renforcer leur engagement en rejoignant les actions déjà existantes sur le territoire. C'est l'un des rôles-clés du PCAET que d'organiser cette structuration et généralisation des bonnes pratiques sur le territoire.

En particulier, elles manifestent une forte volonté de partenariat pour les actions suivantes, portées par la CACP :

- ➔ Doter la collectivité d'un **budget vert** (action 1.20)
- ➔ **Accompagner les particuliers sur la maîtrise de l'énergie** (action 2.3)
- ➔ **Mettre en œuvre** les recommandations de l'**étude de vulnérabilité au changement climatique** (action 1.11)
- ➔ Favoriser les **pratiques de jardinage respectueuses de la biodiversité** par l'**animation** (action 6.5)
- ➔ Appliquer une **gestion du territoire exemplaire** : espaces verts, biodiversité (action 6.6)

Et dans une moindre mesure :

- ➔ **Développer les énergies renouvelables** sur le territoire, notamment via une **participation des citoyens** (action 3.10)
- ➔ Mettre en œuvre les actions du **Projet alimentaire territorial** (action 7.23)
- ➔ Etablir, adopter et mettre en œuvre une **charte des achats durables** (action 7.21)
- ➔ Elaborer et mettre en œuvre une nouvelle stratégie et des actions mobilité pour le territoire (**Plan local des Mobilités 2023-2027**) (action 8.13)
- ➔ Programme de végétalisations et de plantations : **schéma directeur espaces verts** (action 1.8)
- ➔ **Sensibilisation** du grand public au **cycle de l'eau** (action 4.9)

- ➔ Mettre en œuvre le programme d'actions visant à diminuer l'exposition de la population aux **perturbateurs endocriniens** (politique d'achats, formation, communication) (action 5.9)

Les communes sont également intéressées pour rejoindre les démarches portées par les autres communes du territoire. Les actions suivantes, pourraient être généralisées en se basant sur le retour d'expérience des pionnières à partir des réseaux d'échanges existants sur le territoire :

- ➔ **Réduire les consommations d'eau potable** (action 4.3)
- ➔ Actions de prévention et d'**accompagnement des copropriétés** (action 2.7)
- ➔ Initiatives locales en faveur du recyclage et de la **réduction des déchets** (action 7.10)
- ➔ **Nomination d'éco-agents** dans chaque service de la ville (action 9.4)

5.4. L'action des partenaires du territoire : entreprises, associations et organismes publics

Le PCAET compte en 2022 **21 partenaires actifs sur le territoire** : le Fab Lab Labboite, le CAUE, l'ESSEC, le SIARP, l'Université de Cergy (CYU), l'association Quelle Terre Demain, l'Association BA, la Ferme d'Ecancourt, les Francas, le collectif La Lanterne, l'Association les z'herbes folles, la Poste, TechUpClimate, Stivo, Coriance, ENEDIS, le PIMMS de Cergy, le club FACE, LISI, Hammerson et 1001ViesHabitat.

Au total, les partenaires portent directement **43 actions** du PCAET, et **participent à 26 actions collectives**.

Les partenaires les plus dynamiques du territoire ont décidé de renforcer leur engagement en créant de nouvelles actions, qui ont été intégrées au PCAET. C'est notamment le cas du **Fablab Labboite**, de l'**ESSEC** et du **CAUE**.

5.4.1. Le Fab Lab Labboite

Un Fab Lab (de « fabrication laboratory » en anglais) ou « atelier de fabrication numérique », est un lieu qui rassemble des machines et outils et une communauté de personnes qui souhaitent fabriquer des objets, réaliser des projets seul ou à plusieurs, apprendre de nouvelles compétences, transmettre leurs savoir-faire. Pour les utilisateurs académiques, un Fab Lab est un moyen d'innover en inventant des méthodes d'enseignement et de recherche permettant une ouverture à un vaste public. Un Fab Lab entre ainsi dans la catégorie des « tiers lieux », lieux qui ne sont ni le domicile, ni le lieu de travail de leurs utilisateurs et qui sont largement ouverts à différents types de publics. Ils constituent des espaces de sociabilité entre citoyens, étudiants, chercheurs, et acteurs socio-économiques et culturels, qui peuvent s'emparer du lieu pour y mener toutes sortes de projets : de la réalisation d'un prototype dans le cadre d'une démarche de création d'entreprises à la réalisation d'ateliers citoyens (sessions de formation de pair à pair, ateliers de réparation solidaires...), de la réalisation d'un objet pour son domicile à l'acquisition de nouvelles compétences dans le domaine de la fabrication numérique, de la gestion du projet, de l'apprentissage du travail en groupe, de la vulgarisation de la recherche au partage de savoirs (scientifiques ou non)...

Les objectifs du Fab Lab/Tiers lieu sont multiples :

1. Stimulation de la créativité, de l'innovation et de l'envie d'entreprendre chez l'ensemble des Cergypontois.
2. Création d'un lieu de vie étudiante et animation du Grand Centre.
3. Développement d'une culture de l'interdisciplinarité au sein du campus.
4. Diffusion de la culture collaborative : économie contributive, pair à pair, apprentissage décentralisé, espaces de travail partagés, micro-industrialisation...
5. A moyen et long terme, émergence de projets innovants et de nouveaux modèles générateurs de valeur ajoutée ou ayant une utilité sociale.
6. Culture numérique et lien social.
7. Emergence d'un carrefour inter-structures favorisant une meilleure connaissance réciproque des acteurs académiques, économiques et citoyens de Cergy-Pontoise.

Suite aux premières années de lancement du fablab, une communauté sensible aux enjeux environnementaux s'est petit à petit approprié le lieu (citoyens, collectifs, associations, enseignants, entrepreneurs). Au-delà d'une première **série d'animations** autour du sujet (ateliers, RDV des initiatives responsables...), le fablab a largement contribué à l'émergence et la concrétisation d'un **éco-festival citoyen** en juin 2019 dans le parc F. Mitterrand.

Au regard de ces premières dynamiques et initiatives, des appétences et positionnements politiques et stratégiques des acteurs locaux (CACP et CY), l'équipe Labboite a amorcé une démarche interne : "**Et si Labboite devenait un démonstrateur concret des transitions ?**".

Cette démarche s'est structurée en deux temps :

- Phase d'audit en interne : ce qu'on fait, ce qu'on a fait et ce qu'on pourrait faire ? Identification des input et output du bâtiments et premières pistes de réflexions
- Phase concertative : plusieurs temps d'intelligence collective ont rassemblé une soixantaine d'acteurs avec pour objectif de compléter et enrichir le diagnostic

A l'issue de ces deux temps, trois axes majeurs sont ressortis², à savoir :

1. Vers un lieu de transmission de savoir-faire et savoirs éco-responsables
2. Vers un lieu d'expérimentation et de valorisation de pratiques collaboratives et participatives
3. Vers un bâtiment passif exemplaire et autosuffisant

Cette démarche « **Labboite des possibles** » donne lieu à une nouvelle fiche-action intégrées au PCAET (10.15).

² Document disponible au lien suivant

<https://drive.google.com/file/d/1Gif6DVOsvXAI6R1GFZ6RER3sJ3bhj7Iz/view>

5.4.2. L'ESSEC

L'ESSEC est engagée dans une politique globale en faveur du développement durable et responsabilité sociétale (DD&RS) depuis de nombreuses années.

La transition écologique et sociale de l'ESSEC s'exprime depuis 2020 dans la démarche #Together qui a été annoncée officiellement le 19 mai 2020, après 18 mois de co-construction avec l'ensemble des parties prenantes. La dynamique #Together s'inscrit au cœur de la stratégie de l'ESSEC et compte neuf grands objectifs validés par le Comité Exécutif de l'ESSEC. Ceux-ci doivent permettre d'accompagner une transformation à 360° des pratiques de l'école en matière de formation, recherche et vie des campus, pour protéger l'environnement, prendre en compte les enjeux sociaux et territoriaux et enclencher des dynamiques systémiques afin de contribuer à une évolution notable de toute la société. Together est mis en œuvre par une équipe composée de 5 personnes, rattachée à une Direction Générale Adjointe, la Direction de la Stratégie et de l'Engagement Sociétal, la Directrice Générale Adjointe étant également Directrice Académique de Together.

Parmi les 9 objectifs, citons :

- Mettre en place une gestion environnementale exemplaire de l'ensemble des activités de l'ESSEC : diminution importante de l'empreinte carbone (-25% en 3 ans), une plus grande biodiversité, un tri plus performant, plus de sobriété numérique.
- Développer l'ancrage territorial du campus de Cergy (et des autres Campus) en mobilisant les étudiants et collaborateurs sur des problématiques de nos territoires : égalité des chances, amélioration de l'impact environnemental.
- Augmenter la diversité sociale et territoriale des étudiants de l'ESSEC pour transformer les managers d'aujourd'hui et demain, tout en étant un acteur moteur de l'égalité des chances.

Toutes ces dimensions sont désormais intégrées dans les enseignements et touchent depuis la rentrée 2020 100 % des étudiants de l'ESSEC, toutes formations confondues. De même, les travaux de recherche sur ces thématiques s'intensifient depuis le début de la démarche.

Le rapport Développement durable et Responsabilité sociétale (DD&RS) 2020 de l'ESSEC est disponible sur le site de.

Les nouvelles actions de l'ESSEC, intégrées au PCAET, sont présentées ci-dessous :

N° Action	Nom action	Objectif poursuivi (principal)	PCAET
7.27	"Lundi vert"	1 - Réduire les émissions GES	
7.28	Concours de recettes végétariennes		

8.15d	Mettre en place un système de mobilité douce : le projet vélo du Noise (association étudiante)	
8.16e	Mettre en place une gestion des déplacements et une politique incitative de déplacements alternatifs	
8.16f	Décarboner la mobilité internationale des étudiants	
9.13	Former 100% des étudiants de formation initiale aux enjeux liés à la transition environnementale et transition sociale	
2.10	Mise en place d'une Gestion Technique des Bâtiments de l'ESSEC	2 - Réduire les consommations d'énergie
6.13	Piétonnisation et végétalisation des extérieurs du campus 2023	6 - Promouvoir un aménagement durable et préserver les ressources, la biodiversité et la santé humaine
6.7o	Sensibilisation à la biodiversité et plus particulièrement à la compréhension de la disparition des abeilles	
7.11b	Mettre en place un système de tri afin d'augmenter notre taux de valorisation et baisser notre volume de DIB.	
9.14	Démarche de concertation pour aménager les espaces extérieurs du campus	
10.16a	Centre Egalité Diversité Inclusion	7 - Renforcer la cohésion sociale et la solidarité par la coopération
10.16b	Fresque de la diversité	
9.15	Séminaire de rentrée sur l'ancrage territorial de l'école	

5.4.3. Le CAUE

Dans le cadre du **Schéma Régional de Cohérence Ecologique**, le CAUE a été retenu lors d'un appel à manifestation d'intérêt du ministère de l'Environnement avec les autres CAUE d'IDF pour travailler sur les différentes échelles de la Trame Verte et Bleue.

Engagés depuis 2017 dans une réflexion sur les enjeux de préservation et de mise en valeur de la biodiversité, les CAUE d'Ile-de-France ont poursuivi leur démarche en 2020, dans le cadre de l'évaluation du SRCE menée par les services de l'Etat. Grâce au soutien de la DRIEAT, ils ont proposé aux collectivités partenaires de nouveaux arpentages de terrain questionnant les valeurs associées à la biodiversité.

Accompagnés par une politologue et prospectiviste, ils ont organisé un séminaire (27.02.20) réunissant l'ensemble des participants aux arpentages afin de faire émerger des valeurs communes et d'identifier des pistes d'action.

En 2021 (25 mars), un comité technique rassemblant l'ensemble des partenaires impliqués dans la démarche a permis d'évaluer la pertinence de la démarche et d'esquisser des pistes d'action.

Le CAUE du Val-d'Oise a pour sa part, poursuivi l'**accompagnement de la commune de St-Ouen-l'Aumône** et organisé, en collaboration avec la cellule biodiversité de la

CACP, un nouvel arpentage de terrain, cette fois destiné aux habitants. Afin de répondre à l'objectif de pérennisation de l'action sur d'autres territoires, le CAUE 95 a conçu "la boussole de l'arpentage". Cet outil, qui vise à guider l'action, s'appuie sur des grands principes et sur des valeurs permettant à chacun de s'exprimer et de participer.

Une publication synthétise les 5 années de cette recherche action et témoigne de ce processus fait de rencontres, d'échanges de savoirs, de questionnements et vise également à partager les nombreux outils et documents produits³.

Dans le cadre de ses missions de conseil et de sensibilisation, le CAUE95 propose d'**accompagner** au mieux **les collectivités dans la transformation de leurs cours de récréation en cours végétales, inclusives, sportives, studieuses et ludiques** en associant dès le démarrage du projet tous les acteurs de la cour. Il s'agit de partager les regards et d'aboutir à un consensus pour un nouvel aménagement de l'espace. Ce **programme**, intitulé « **cours OASIS** » (Ouverture, Adaptation, Sensibilisation, Innovation et lien Social), a donné lieu à la création d'une nouvelle fiche-action du PCAET (1.24e).

³ L'ensemble des productions issues de ce travail collectif est consultable sur le portail dédié à cette action : <https://www.spass.org/fr/portail/212/trame-verte-et-bleue-biodiversite-en-ile-de-france.html> ; accès direct à la publication : <https://www.spass.org/fr/portail/212/mediatheque/62348/biodiversite-la-biodiversite-une-question-de-valeurs.html>

6. Financements, moyens humains et formations

6.1. Financer la transition sous contrainte budgétaire forte

6.1.1. Un besoin criant en financements dans un contexte particulièrement tendu

Le GIEC pointe dans son dernier rapport l'**inadéquation entre les moyens mis en œuvre pour la transition écologique et la rapidité des changements en cours.**

En France, le **Haut Conseil Pour le Climat** dresse le même constat dans son rapport de 2022 « Dépasser les constats – Mettre en œuvre les solutions », et note que « Parmi les 25 orientations de la stratégie nationale bas carbone (SNBC), seules 6 bénéficient de mesures au niveau requis pour l'atteinte des budgets carbone ». Le **Conseil économique, social et environnemental (CESE)** avait déjà souligné en 2020 que la mise en place de financements supplémentaires, évalués à 20 milliards d'euros par an sur la période 2019-2023, était indispensable pour respecter les trajectoires affichées pour l'atteinte de cet objectif de neutralité carbone en 2050.

Les collectivités de type EPCI, qui sont les premières concernées par la transition écologique tant au niveau des impacts ressentis que des solutions à mettre en œuvre de par leurs compétences structurantes en matière de transition, sont confrontées de manière exacerbée à ces enjeux. Un besoin criant en financements se fait ressentir pour financer la transition à l'échelle territoriale, tant au niveau du budget de fonctionnement et des ressources humaines que de l'investissement.

Le contexte budgétaire enregistre de nombreuses incertitudes entourant les recettes des collectivités, avec une augmentation des dépenses (inflation généralisée).

La principale interrogation concerne la CVAE, qui représente pour la CACP plus d'un quart des recettes fiscales perçues. L'inflation, qui touche la plupart des marchés publics, est notamment causée par la **hausse globale du prix des matières premières et des tarifs de l'énergie**, en lien avec la guerre en Ukraine et les crises sanitaires et écologique. Elle est également renforcée par certaines décisions nationales, comme le **dégel du point d'indice des fonctionnaires** qui représenterait de l'ordre de 1,2 Md€/an sur l'ensemble des collectivités dès 2023.

La poursuite de la **baisse tendancielle des dotations et compensations versées par l'Etat** impacte également la CACP, qui enregistre en 2022 une baisse de 0,5 millions d'euros dans le montant de sa Dotation Globale de Fonctionnement (36,1 millions d'euros).

Une capacité d'investissement insuffisante

Concernant le budget d'investissement, les emprunts à réaliser augmentent et une **remontée des taux d'intérêt** est constatée jusqu'au niveau de la Banque Centrale Européenne.

La capacité d'investissement des collectivités, et **de la CACP** en particulier, **se trouve donc davantage limitée, alors même que la transition écologique et énergétique demande des investissements massifs et à court terme** (rénovation énergétique, développement des énergies renouvelables, désimperméabilisation, adaptation...).

Ces investissements pour la transition écologique sont nécessaires pour se préparer et s'adapter aux impacts actuels et futurs du changement climatique (hausse des coûts de l'énergie, augmentation en fréquence et intensité des vagues de chaleurs et des inondations, épuisement des ressources...), **ne serait-ce que pour limiter les dépenses à venir**. Le dernier rapport du GIEC le démontre explicitement : **agir aujourd'hui coûtera moins cher que l'inaction**, à moyen et long terme.

A l'échelle de la CACP, **la hausse récente des coûts de l'énergie a fortement augmenté les dépenses de fonctionnement de l'agglomération et des communes ainsi que de nombreux ménages**. Ce sont en particulier les « passoires thermiques » qui ont subi le plus d'impact, ce qui a eu pour effet d'augmenter la **précarité énergétique** des ménages aux plus faibles revenus.

Des opérations de **rénovations énergétique** auraient pu réduire significativement cet impact en réduisant la consommation énergétique des bâtiments. Elles **apparaissent d'autant plus nécessaires** dans le contexte actuel.

Les **impacts** sur les ménages raccordés au chauffage urbain ont été **limités grâce à la gestion exemplaire du réseau de chaleur collectif par l'agglomération**, qui travaille depuis plusieurs années à son adaptation : fermeture progressive des chaudières fossiles (charbon, fioul), approvisionnement à plus de 60% en énergies renouvelables et de récupération, augmentation de son efficacité et réduction des pertes, extension du réseau. La **gestion publique du réseau**, qui a pour but de rendre le **meilleur service aux usagers tout en étant le moins cher possible**, a permis de limiter la spéculation et de protéger les usagers du chauffage urbain.

Ces investissements pour la transition, loin de représenter un endettement classique, sont les conditions nécessaires pour se préparer et s'adapter aux crises à venir en garantissant la sécurité et la qualité de vie habitants sur le long terme. Ils devraient être considérés en cycle de vie, en prenant en compte les dépenses et les impacts qu'ils permettront d'éviter à moyen et long terme, et les opportunités dont ils permettront de tirer parti (*i.e. rénovation énergétique et développement des énergies renouvelables face aux crises énergétiques, désimperméabilisation et végétalisation face aux canicules et aux inondations...*).

Symétriquement, les **investissements classiques** devraient être **évalués** en prenant en compte les impacts générés sur l'environnement et la santé des habitants **sur toute leur durée de vie**, et les surcoûts associés. Cela permettrait d'**éviter les projets inadaptés, augmentant la vulnérabilité des habitants** (*i.e. projets d'aménagements consommant des espaces naturels et agricoles qui augmentent la fréquence et l'impact des canicules et des inondations et réduisent la résilience alimentaire du territoire*).

Un budget de fonctionnement et des moyens humains contraints

La diminution des recettes a également un impact direct sur le budget de fonctionnement et les **moyens humains**, qui ne peuvent pas être compensés par un emprunt, et qui se trouvent donc **fortement contraints malgré l'augmentation significative des besoins humains pour penser et mettre en œuvre la transition.**

Les 30 entretiens réalisés avec les différents services de l'agglomération montrent un **manque généralisé de moyens humains au regard des missions et des enjeux.** La quasi-totalité des agents semble confrontée à un **fort manque de temps** pour traiter l'intégralité de leurs missions. Les agents dont il s'agit de la mission principale (DGA Ecologie et Cadre de Vie, DPTTE et une partie de la DGA Urbanisme et Aménagement) travaillent effectivement à la transition avec une capacité d'action et des moyens humains et financiers contraints, et disposeraient d'une **forte marge de progression pour renforcer leur impact sur le territoire si ces moyens venaient à augmenter.** Pour les agents dont les missions ne sont pas explicitement associées à la transition (DGA Ressources, DGA culture, sport, vie étudiante, tourisme et relations internationales et une partie de la DGA Urbanisme et Aménagement), **les enjeux de la transition se trouvent souvent relégués à une place secondaire malgré une volonté bien réelle.**

Le **fort engagement de la CACP** dans la transition permet au territoire de Cergy-Pontoise d'avoir une **action forte et effective** pour atteindre les objectifs du PCAET.

Malgré cela, la CACP fait face à un fort besoin en moyens humains et en capacité d'investissement pour mettre en œuvre effectivement les actions du PCAET, et rattraper une trajectoire permettant d'atteindre localement les objectifs réglementaires fixés à échelle nationale pour 2030 (réduction des GES, consommation d'énergie, développement des EnR, réduction des déchets) et a fortiori en 2050 (neutralité carbone, zéro artificialisation nette). Sans augmentation des moyens mis en œuvre pour la transition, l'atteinte des objectifs réglementaires apparaît très incertaine.

6.1.2. Budget du plan d'action

Le **budget total du plan d'action n'a pas été compilé à la CACP**, car de nombreuses actions sont transversales à plusieurs directions, qui sont chacune dotées d'un budget propre, et ne recoupent pas les catégories utilisées dans les calculs budgétaires.

Chaque fiche-action comporte en revanche une section budget qui lui est propre, qui permet de décrire le budget prévisionnel effectivement alloué à l'action et les voies de financements mobilisées ou mobilisables.

Ces budgets n'ont pas été agrégés car toutes les fiches-actions n'ont pas été remplies de façon systématique, les budgets ne sont souvent pas comparables (*budget d'une étude de vulnérabilité contre budget d'une opération de plantation d'arbres*), et la plupart englobent de nombreux éléments non dédiés aux enjeux de la transition (*budget de rénovation d'un bâtiment, qui englobe la rénovation énergétique, l'accessibilité, le confort usager, les choix de design...*).

Le PCAET n'étant pas doté d'un budget dédié, chiffrer son budget en recensant et redécoupant l'ensemble des dépenses représenterait un travail

supplémentaire conséquent, sans pour autant donner accès à des financements supplémentaires.

6.1.3. Renforcement des investissements : Pacte financier et fiscal et Programme Pluriannuel d'Investissement 2022-2028

La révision de son **Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2022-2028** a été l'occasion pour la CACP de démontrer à nouveau le renforcement de son engagement dans la transition écologique et énergétique.

Malgré le contexte budgétaire particulièrement tendu et la baisse des dotations l'Etat, la CACP a choisi de renforcer, dans la mesure de ses capacités, ses investissements pour la transition. En particulier, elle a inscrit dans son PPI les montants suivants :

- **6,1 millions d'euros** pour la **rénovation énergétique du patrimoine bâti** pour la période 2022-2028.
- **1.2 millions d'euros** pour le **développement des énergies renouvelables**, soit 200 000 €/an pour la période 2023-2028.
- **2 millions d'euros** sur la période 2023-28 sur la captation carbone avec des **plantations**.
- **4,96 millions d'euros** sur la période 2023-2028 pour la rénovation énergétique dans le cadre du **nouveau PLH**, soit un triplement du budget alloué au PLH.

La CACP subventionne également les **communes**, en leur mettant à disposition un « **Fond concours** » de **20 millions d'euros**. Dans le cadre de son **pacte financier et fiscal 2022-2026**, l'un des deux critères d'attribution des subventions aux communes cible les projets en faveur de la transition. Il y est précisé que **ce fond « assurera prioritairement le cofinancement des projets [concourant à la] transition durable au sens large** », outre le cofinancement des équipements culturels et sportifs (critère 2).

6.1.4. Contrats de Relance et de Transition Ecologique

Le CRTE est la nouvelle contractualisation entre l'Etat et les collectivités territoriales, créée le 20 novembre 2020. Il s'articule autour de trois axes : la transition écologique, la cohésion et l'attractivité des territoires. Le CRTE a vocation à mettre en relation les enjeux des territoires avec les dispositifs financiers du Plan de relance et ceux des partenaires, sur une période de 6 ans (2021-2026). Ce contrat ne porte pas sur des engagements financiers arrêtés.

Le CRTE vise à regrouper l'ensemble des contrats signés entre l'État et les collectivités, comme les contrats de ville, les programmes des ministères et de leurs partenaires (par exemple, les programmes Action cœur de ville, Petites villes de demain) ou les futurs dispositifs gouvernementaux qui pourraient être mis en place par l'État à destination des territoires. Il est intégrateur des dispositifs d'accompagnement de l'État à destination des collectivités, qui ont été renforcés par les crédits du plan de relance.

Dès lors, son utilité réside en ce qu'il permet de recenser les aides déjà accordées ainsi que les projets qui seront prioritaires dans le cadre des appels à projets à venir.

La CACP a signé un CRTE avec l'Etat début 2022. Ce contrat s'inscrit :

- Dans le temps court du Plan de relance, avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact pour la reprise de l'activité dans le territoire ;
- Dans le temps long, par son articulation avec le **projet de territoire** de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, et ses **4 grandes orientations stratégiques** :
 - Renforcer l'attractivité du territoire ;
 - Accompagner la transition écologique et énergétique du territoire ;
 - Poursuivre le développement de la solidarité sur le territoire ;
 - Consolider l'intelligence collective

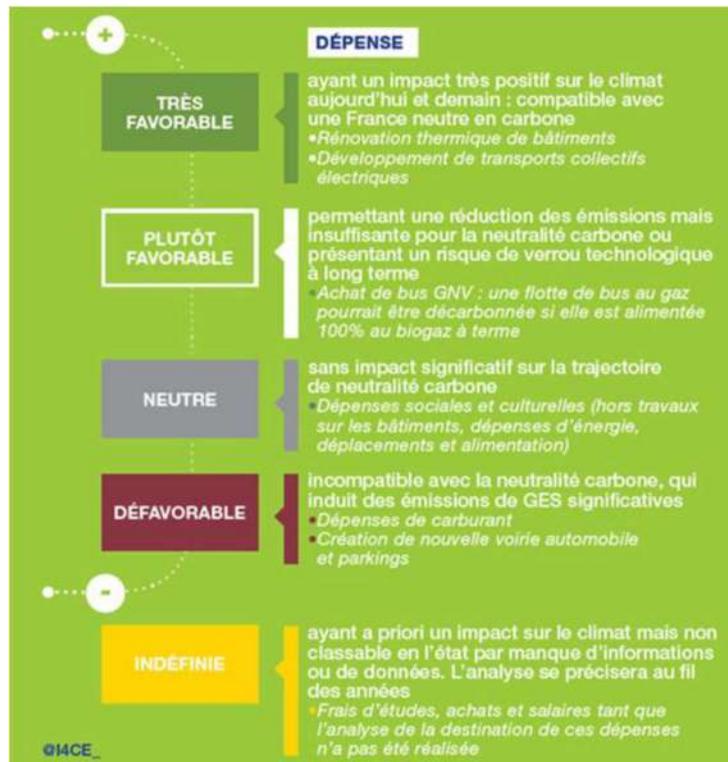
Cependant, la CACP constate que **les effets concrets tardent à se faire sentir concernant les CRTE, qui n'apportent toujours pas de cofinancements dédiés.** Les dotations de soutien aux finances locales n'étant finalement pas fléchées vers les projets des CRTE, la CACP s'interroge sur la contribution des CRTE à la transition écologique au niveau local. **La mise en place de crédits dédiés de l'Etat pour cofinancer les projets inscrits dans les CRTE permettrait de garantir leur utilité et leur contribution à la transition écologique des collectivités tout en s'assurant de la pérennité du dispositif et de son intérêt pour les collectivités.**

6.1.5. Un nouveau budget vert pour la collectivité : action 1.20

Pour objectiver ses efforts en matière de transition, la CACP a décidé en 2022 de s'emparer d'un nouvel outil d'aide à la décision : le **budget vert**.

Lisible par tous, son enjeu principal est de **sortir du seul angle financier lors des arbitrages budgétaires** annuels et pluriannuels pour **rapprocher les questions environnementales et budgétaires** et **s'assurer de la cohérence entre le budget et les objectifs politiques** de la CACP.

Le budget vert permet d'évaluer les impacts des actions de la collectivité sur les émissions GES (et leur éventuelle réduction) et repose sur le **classement des dépenses en 5 catégories selon leur effet sur le climat**, du vert foncé (très favorable) au rouge (défavorable) :

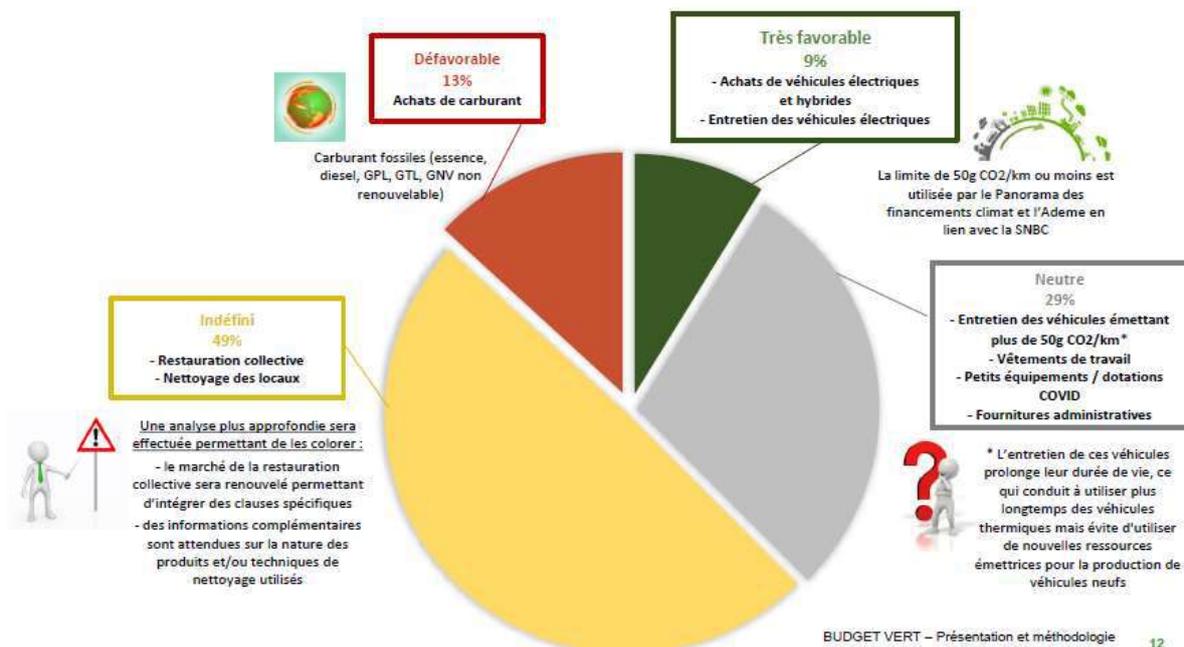


La méthodologie de classification, robuste et appropriée aux enjeux des collectivités, a été coconstruite par l'institut I4CE et plusieurs collectivités et organismes étatiques incluant l'ADEME. Elle démarche repose sur un arbre de décision complet et un protocole précis pour classer les dépenses.

L'objectif est donc de **réduire la part des dépenses défavorables au climat dans le budget de la CACP**, pour **en réorienter une partie vers les plus favorables**, et **d'augmenter la part des dépenses favorables ou très favorables** au climat.

Une **première expérience a été menée sur le CA 2021** pour permettre la bonne appropriation de la méthode. Un exemple de restitution de ce travail est présenté ci-dessous :

DIRECTION DES RELATIONS À L'USAGER ET DES SERVICES INTERNES



L'enjeu est maintenant d'appliquer la méthode pour évaluer le **Budget Principal 2023** en accompagnant les directions lors de leur préparation budgétaire.

Du côté des communes, seules 2 des répondantes (Vauréal et Pontoise) ont déjà intégré des critères développement durable pour évaluer ses décisions budgétaires (budget vert, budget climat...), mais c'est en cours pour deux autres, tandis que les deux dernières ne prévoient a priori pas de le faire.

Toutes les communes déclarent être intéressées par la démarche budget vert portée par la CACP, et plusieurs souhaiteraient potentiellement en devenir partenaires.

6.2. Une formation nécessaire pour appréhender la complexité des enjeux de la transition

La **formation** est une **condition nécessaire pour passer à l'action** en se basant sur des **solutions robustes et résilientes**, levier clairement identifié dans la littérature et confirmé lors des entretiens avec les services de l'agglomération. L'implication des élus dans ces formations aux côtés des agents est vivement recommandée afin de favoriser la coopération et l'appropriation mutuelle des enjeux respectifs de ces deux parties nécessaires à la mise en œuvre de la transition.

La formation des agents et élus aux enjeux de la transition écologique a également été identifiée par les communes comme étant l'un des leviers majeurs pour renforcer la bonne mise en œuvre des actions de transition, de manière transversale et en garantissant des solutions robustes et résilientes qui considèrent l'ensemble des enjeux en présence (approche systémique, gestion de la complexité). **L'acculturation des décideurs aux enjeux de la transition est nécessaire pour engager une dynamique vertueuse et la montée en compétence métier permettrait un**

passage à l'action basé sur les solutions les plus appropriées. La complexité des enjeux de la transition requiert une formation spécifique qui dépasse une simple sensibilisation, bien que celle-ci puisse permettre d'engager la démarche.

Bien consciente de ces enjeux, la CACP a mis en œuvre un **plan de formation interne** (action 1.25). Il s'agit d'une **offre de formation triennale 2022-2024** qui s'intègre dans le projet d'administration. Cette offre se décline selon différents publics, allant des **agents** de la CACP et des communes aux **élus** et jusqu'aux **habitants** du territoire.

A l'issue de ces formations, l'objectif est de permettre aux agents de l'agglomération et des communes de :

- Comprendre les enjeux de la transition écologique et énergétique,
- Connaître la réglementation associée ainsi que les leviers des collectivités pour mettre en œuvre cette transition à travers les politiques publiques qu'elles élaborent
- D'identifier de nouvelles modalités de fonctionnement pour contribuer à la transition écologique.

Pour les élus, ils seront en mesure de partager une culture commune de la transition sur les grands enjeux nationaux et leur traduction locale.

Pour les habitants, ils seront en mesure de disposer d'un socle de connaissances théoriques et pratiques sur les enjeux de la transition écologique et énergétique et sur les possibilités et moyens d'agir localement.

7 thématiques ont été retenues et seront abordés pour les différents publics :

- Une acculturation générale (1er semestre 2022),
- Le numérique (1er semestre 2023),
- La mobilité,
- La biodiversité (2nd semestre 2022),
- L'énergie,
- L'habitat,
- La culture, le tourisme et l'évènementiel.

En revanche, **aucun objectif concernant le taux de formation** n'a été formulé par la CACP ou ses services, et la **participation** reste **basée sur le volontariat**. Cela limite la portée de ces formations, et la diversité du public impacté qui bien souvent regroupe les personnes déjà les plus sensibilisées.

Pontoise est la seule commune à avoir fixé des objectifs de formation à la transition écologique de ses élus et de ses agents. En revanche, la quasi-totalité des communes déclarent avoir besoin d'une montée en compétence technique et de formations dédiées, et dans une moindre mesure d'un accompagnement technique extérieur. **Toutes les communes déclarent être intéressées par des ressources et des informations sur les formations disponibles** (offres de formations gratuites, organismes de formation, thématiques...).

Par ailleurs, la CACP organise depuis 2017 des **formations à l'écoconduite** (action 8.8), permettant un gain estimé de l'ordre de 10% sur les consommations de carburant. Une cinquantaine de personnes ont été formées depuis, et l'objectif est de maintenir un rythme de formation des agents à hauteur de 2 journées par an.

6.3. Difficultés rencontrées par les communes

L'ensemble des communes répondantes déclare **manquer de moyens financiers**, et la quasi-totalité de **moyens humains**. Comme exprimé lors d'un entretien, les communes n'ont « pas les moyens de [leurs] ambitions ». L'**expertise technique** pose également problème à la plupart communes, en particulier **autour des enjeux de la transition écologique** qui nécessitent une approche spécifique. Le manque de collaboration interne et externe et le manque de soutien politique semblent être des freins à la mise en œuvre d'actions locales pour le PCAET, de même que le coût des nouvelles actions à engager.

Au contraire, le cadre réglementaire et les orientations politiques nationales ne semblent pas amener de difficulté supplémentaire aux communes.

6.4. Freins et besoins à la CACP

Les 30 entretiens réalisés avec les différents services de l'agglomération montrent un **manque généralisé de moyens humains au regard des missions et des enjeux**. La quasi-totalité des agents semble confrontée à un **fort manque de temps** pour traiter l'intégralité de leurs missions. Les agents dont il s'agit de la mission principale (DGA Ecologie et Cadre de Vie, DPTE et une partie de la DGA Urbanisme et Aménagement) travaillent effectivement à la transition avec une capacité d'action et des moyens humains et financiers contraints, et disposeraient d'une **forte marge de progression pour renforcer leur impact sur le territoire si ces moyens venaient à augmenter**. Pour les agents dont les missions ne sont pas explicitement associées à la transition (DGA Ressources, DGA culture, sport, vie étudiante, tourisme et relations internationales et une partie de la DGA Urbanisme et Aménagement), **les enjeux de la transition se trouvent souvent relégués à une place secondaire malgré une volonté bien réelle**.

La capacité d'investissement de la CACP se trouve davantage limitée, alors même que la transition écologique et énergétique demande des investissements massifs et à court terme (rénovation énergétique, développement des énergies renouvelables, désimperméabilisation, adaptation...).

Ces investissements pour la transition écologique sont nécessaires pour se préparer et s'adapter aux impacts actuels et futurs du changement climatique (hausse des coûts de l'énergie, augmentation en fréquence et intensité des vagues de chaleurs et des inondations, épuisement des ressources...), ne serait-ce que pour limiter les dépenses à venir. Le dernier rapport du GIEC le démontre explicitement : agir aujourd'hui coûtera moins cher que l'inaction, à moyen et long terme

La CACP fait face à un fort besoin en moyens humains et en capacité d'investissement pour mettre en œuvre effectivement les actions du PCAET, et rattraper une trajectoire permettant d'atteindre localement les objectifs réglementaires fixés à échelle nationale pour 2030 (réduction des GES, consommation d'énergie, développement des EnR, réduction des déchets) et a fortiori en 2050 (neutralité carbone, zéro artificialisation nette). **Sans augmentation des moyens mis en œuvre pour la transition, l'atteinte des objectifs réglementaires apparaît très incertaine**.

L'élaboration et la mise en œuvre des **actions de transitions** apparaît **souvent confinée aux services gestionnaires de ces actions**, alors que beaucoup nécessiteraient une action globale au niveau de la CACP. Le **besoin** se fait sentir **de fixer des objectifs dédiés** à la transition écologique et énergétique **pour chaque politique publique**, et les décliner formellement au sein des services concernés (missions claires, feuilles de poste).

Le manque de temps pour susciter les changements de comportement nécessaires à l'atteinte des objectifs fixés est également identifié comme un frein important, de même qu'un **fort besoin de renforcer l'animation autour des enjeux de la transition** (sobriété énergétique et matérielle, adaptation, cycle de l'eau, voies d'engagement collectif...). Comme exprimé lors d'un entretien, les solutions techniques sont bien nécessaires pour la transition, mais « **on ne peut pas aller plus loin sans changer les mentalités** ».

La **mutualisation, engagée avec les communes** autour de l'énergie, la santé et l'informatique, est pointée comme une nécessité **pour remédier à ces difficultés**. Elle **pourrait être renforcée et généralisée** à l'échelle des directions de l'agglomération, des partenaires et des communes, et donner lieu à des objectifs communs, des partages de ressources, et la mise en place d'outils communs.

Les **formations**, tant qu'elles ne sont **pas** rendues **obligatoires**, sont pointées comme un frein à la sensibilisation des non-initiés et à la montée en compétence métier pour passer à l'action.

Le **besoin d'adopter une vision plus globale et transversale** autour des enjeux de transition est également pointé par plusieurs services, pour passer à l'échelle dans la transition, **prioriser les actions les plus structurantes et leur attribuer des moyens proportionnés**.

6.5. Recommandations

Les recommandations suivantes ont été élaborées sur la base des résultats du présent bilan mi-parcours, des entretiens réalisés avec les services de la CACP, des communes, d'organismes étatiques et d'autres collectivités, de l'analyse des questionnaires aux communes, de la littérature concernant les PCAET et des recommandations des rapports et guides issus du retour d'expérience des collectivités particulièrement avancées en la matière.

6.5.1. Recommandations concernant la CACP

Le **fort engagement de la CACP** dans la transition permet au territoire de Cergy-Pontoise d'avoir une **action forte et effective** pour atteindre les objectifs du PCAET.

Malgré cela, la CACP fait face à un fort besoin en moyens humains et en capacité d'investissement pour mettre en œuvre effectivement les actions du PCAET, et **rattraper une trajectoire permettant d'atteindre localement les objectifs réglementaires fixés à échelle nationale** pour 2030 (réduction des GES, consommation d'énergie, développement des EnR, réduction des déchets) et a fortiori en 2050 (neutralité carbone, zéro artificialisation nette). **Sans augmentation des moyens mis en œuvre pour la transition, l'atteinte des objectifs réglementaires apparaît très incertaine.**

Les recommandations suivantes visent à améliorer et renforcer la transition du territoire cergypontois.

Organisation générale - Intégration transversale des enjeux de la transition

1. **Renforcer les ressources humaines affectées aux enjeux de la transition** : au sein des directions générales directement impliquées (DPTE, ECV, A&U) mais aussi en dégagant du temps ou en créant un **poste transversal dédié dans les directions générales** pour l'instant **moins impliquées** et faisant face à des enjeux différents (Culture, Ressources), afin de dégager des moyens et du temps pour investir les enjeux de la transition. Il s'agit de l'un des **leviers majeurs** identifiés lors de ce bilan, avec une **forte marge de progression** pour renforcer l'impact positif sur le territoire.
2. **Décliner les objectifs de transition écologique de la CACP à l'échelle de chaque DGA et de chaque direction**, pour intégrer ses enjeux dans les missions de tous les agents à leur échelle et en cohérence avec leurs objectifs. La **feuille de route transition** pourrait être **déclinée à l'échelle de chacune des DGA** afin d'établir des objectifs opérationnels et **garantir la mise en œuvre des actions les plus structurantes**.
3. **Renforcer la place la transition écologique dans les décisions stratégiques, les arbitrages politiques et les décisions budgétaires**, en retravaillant le **paragraphe DD** intégré à chaque note de bureau et de conseil afin d'en faire un outil de suivi plus efficace, en se saisissant du **budget vert** de la CACP pour réorienter les financements néfastes au climat vers la transition, puis en l'élargissant aux autres enjeux environnementaux (santé environnementale, biodiversité, adaptation...), et en considérant le **coût global** de chaque opération dans une perspective de **cycle de vie** en intégrant les impacts du changement climatique pour flécher vers des **investissements plus résilients**.
4. **Fédérer dans un document unique et intégrateur les démarches SCoT, PCAET, PLM et PLH**, pour renforcer encore le lien et la cohérence entre ces démarches. En particulier, l'ordonnance du 17 juin 2020 sur la modernisation des SCoT encourage l'élaboration d'un document unique SCoT-AEC permettant de **conforter les objectifs climat, air et énergie du SCoT** et de **renforcer l'opérationnalité du plan d'action du PCAET** en l'intégrant à tous les niveaux du SCoT, du Projet d'Aménagement Stratégique au Document d'Orientations et d'Objectifs.
5. **Garantir le portage et le suivi de la stratégie et du plan d'action issus de l'étude de vulnérabilité au changement climatique de la CACP** en **dégagant une ressource transverse et du temps** dédié à l'animation territoriale et à la mise en œuvre du plan d'action. Cela apparaît **nécessaire pour renforcer le volet adaptation au changement climatique** de la politique de l'agglomération afin de **limiter les impacts des effets du dérèglement climatique** et de **maximiser ses potentiels effets bénéfiques**. Plusieurs

communes ont manifesté leur intérêt pour participer à la mise en œuvre du plan d'action.

Urbanisme & Aménagement

- 6. Renforcer la mise en œuvre et le suivi des actions concernant l'aménagement et l'urbanisme**, qui sont **moins avancées** (actions en retard, avancement plus faible) et dont les **agents** sont **moins disponibles** : renforcement des échanges avec la DGA ECV et la DPTE, organisation de réunions régulières, renforcement des objectifs de la DGA et déclinaison des objectifs dans les fiches de poste et les missions, suivi régulier des actions...

Ces actions sont à la fois essentielles pour rattraper une trajectoire permettant d'atteindre les objectifs de transition écologique fixés et permettant de nombreuses synergies sur l'ensemble des objectifs (i.e. Désimperméabilisation et réduction de l'artificialisation des sols pour réduire les émissions GES, les consommations énergétiques, s'adapter au changement climatique, améliorer la santé environnementale, préserver les ressources et la biodiversité).

Financements et investissement

- 7. Renforcer la structuration des demandes de financements, et cibler les financements donnant accès à des ressources humaines supplémentaires.** La réponse aux appels à projets et autres voies de financement gagnerait à être davantage structurée en créant un **service dédié à partir du poste existant**. Ses missions seraient d'assurer une **veille active sur les pistes de financement** à différentes échelles (Etat, Région, Département mais aussi Europe), d'**accompagner les services** pour systématiser et rendre plus efficaces leurs demandes de financement, et de **coordonner le portage de demandes de financements transverses ou partenariales** (CER, CRTE). Les services spécifiquement concernés par chaque demande de financement conserveront leur rôle en tant qu'experts, tandis que les parties plus systématiques des démarches pourront être prises en charges par ce service. Un **effet « boule de neige »** peut être attendu si les demandes de financements ciblées donnent lieu à la création de nouveaux postes.
- 8. Réorienter les investissements vers les infrastructures nécessaires à la transition écologique et énergétique** : rénovation énergétique, pistes cyclables, réseaux de transports en commun, infrastructures de production d'énergies renouvelables... **Ces investissements pour la transition, loin de représenter un endettement classique, sont les conditions nécessaires pour se préparer et s'adapter aux crises à venir en garantissant la sécurité et la qualité de vie habitants sur le long terme. Ils devraient être considérés en cycle de vie**, en prenant en compte les dépenses et les impacts qu'ils permettront d'éviter à moyen et long terme, et les opportunités dont ils permettront de tirer parti.

Symétriquement, les investissements classiques devraient être évalués en prenant en compte les impacts générés sur l'environnement et la santé environnementale des habitants sur toute leur durée de vie, et les surcoûts associés. Cela permettrait d'éviter les projets inadaptés, augmentant la vulnérabilité des habitants (i.e. projets d'aménagements consommant des espaces naturels et agricoles qui augmentent la fréquence et l'impact des canicules et des inondations et réduisent la résilience alimentaire du territoire).

Formations

- 9. Former 100% des élus et des directions des services aux enjeux de la transition écologique**, en se saisissant de l'offre de formation existante pour les agents publics (CNFPT, ADEME, Cerema) et pour le territoire (CY Université). La formation est une **condition nécessaire pour passer à l'action en se basant sur des solutions robustes et résilientes**, levier clairement identifié dans la littérature et confirmé lors des entretiens avec les services de l'agglomération. L'implication des élus dans ces formations aux côtés des agents est vivement recommandée afin de favoriser la coopération et l'appropriation mutuelle des enjeux respectifs de ces deux parties nécessaires à la mise en œuvre de la transition. La complexité des enjeux de la transition requiert une formation spécifique qui dépasse une simple sensibilisation, bien que celle-ci puisse permettre d'engager la démarche. **En complément de son plan de formation, la CACP gagnerait grandement à réaliser un travail de veille pour relayer l'offre de formation existante vers les différents services de l'agglomération et vers les communes** (qui déclarent toutes être intéressées), **et à fixer des objectifs de formation clairs et ambitieux** (former 100 % des agents et élus).

Participation, animation, sensibilisation et communication

L'implication des citoyens à tous les niveaux - de la sensibilisation à la mise en œuvre et jusqu'à la co-construction - **gagnerait à être renforcée pour passer à l'échelle dans les changements de comportements nécessaires à la transition**, au-delà des écogestes individuels.

- 10. Renforcer la participation des citoyens à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies de transition par la co-construction**, en se saisissant des **nouvelles instances consultatives et participatives** en cours de création, en renforçant l'**accompagnement des collectifs citoyens**, en organisant des **formations** aux enjeux de la transition et des opérations de **sensibilisation** autour de **temps forts fédérateurs**, et en mobilisant les également la **culture** et les **arts comme médiateurs**. La **mise en place d'une nouvelle plateforme collaborative accessible au grand public pour le PCAET** et les autres politiques publiques majeures de la CACP contribuerait grandement à cette démarche.

*La CACP pourrait s'inspirer des démarches innovantes et ambitieuses en matière de participation et d'intelligence collective mises en œuvre par d'autres collectivités pionnières et aller jusqu'à organiser une **Convention Citoyenne locale***

à l'image de l'ETP Est Ensemble⁴ ou une **COP locale** comme la Métropole de Brest, celle de Nancy ou de Rouen Normandie ou la région Centre-Val de Loire⁵.

11. **Renforcer l'animation pour changer d'échelle dans les changements de comportements nécessaires à la transition**, en dégagant des **moyens humains** pour ouvrir une **Agence locale des mobilités**, en attribuant un **budget dédié** pour adosser des animations au nouveau **service d'accompagnement pour la rénovation énergétique (SARE)** de Cergy ou en allant jusqu'à ouvrir une **Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC)**, en attribuant des ressources dédiées à l'animation dans les services (à l'image de l'**équipe d'éco-ambassadeurs** du service dédié « prévention et mobilisation du territoire ».) et en l'inscrivant dans les missions des agents. Il semble également pertinent de tirer le meilleur parti des équipements existants, comme le **Fablab Labboite** qui pourrait devenir un **démonstrateur concret des transitions**, et en mutualisant les ressources entre les services et avec les communes (animations communes, supports partagés, stratégie et calendrier commun, communication cohérente...)
12. **Renforcer et structurer la communication autour des enjeux de la transition**, à partir d'un **plan de communication** dédié ciblant des objectifs de communication et des actions pour les atteindre, en lien étroit avec les démarches participatives et consultatives engagées et les services. Un travail pourrait être mené en partenariat avec les communes, qui déclarent pour la moitié avoir besoin d'élaborer des plans de communications à leur échelle.
13. **Investir le champ de la culture et des arts**, pour travailler sur les valeurs et les imaginaires et susciter les changements culturels nécessaires à la construction collective d'une transition écologique désirable. En partant d'une **décarbonation du secteur de la culture** et d'un travail sur la **programmation**, recourir à la **médiation culturelle** permettrait de sensibiliser aux enjeux de la transition et de valoriser les activités des services, en allant jusqu'à la **participation active du public** (théâtre-forum...).

Partenariats et accompagnement des partenaires du territoire

14. **Positionner la transition écologique à la base de l'accompagnement de la CACP aux entreprises et associations du territoire, pour garantir leur durabilité dans le temps** au regard des enjeux écologiques actuels (durabilité économique et écologique) et **renforcer l'animation auprès**

⁴ [Ensemble pour le climat \(est-ensemble.fr\)](http://est-ensemble.fr)

⁵ [1re COP Régionale Centre-Val de Loire - Urgences climatique et sociale](#) ; Métropole Rouen Normandie : [Accueil | Notre Cop21](#)

des entreprises et associations du territoire autour de la transition et du PCAET en mobilisant le développement économique, qui dispose des compétences, outils et réseaux les plus appropriés. Le présent bilan montre que cette animation demande à être renforcée, formalisée et davantage structurée.

15. **S'appuyer sur les partenaires les plus dynamiques du territoire pour porter des démarches communes et dégager des moyens**, par exemple par le biais des Contrats de Plan Etat-Région (CPER), à l'image de la démarche commune CACP-CYU-département.

6.5.2. Recommandations aux communes

Les communes ont un réel pouvoir d'impulsion autour des enjeux de la transition à l'échelle de leur territoire. Elles jouent un rôle-clé pour le portage, l'animation, la communication et la sensibilisation autour de ces enjeux. Ce rôle semble être reconnu et investi, et **gagnerait à être davantage développé et structuré, notamment autour des actions les plus impactantes du PCAET et en renforçant la participation des habitants.**

Le **travail partenarial avec les acteurs du territoire** semble être le principal levier à l'échelle des communes pour pallier leur manque criant de moyens humains et financier. Le **renforcement des réseaux de partage de ressources et de retours d'expérience** est l'un des principaux besoins pointés par les communes. La quasi-totalité des communes déclarent également avoir besoin d'une **montée en compétence technique et de formations dédiées**, et dans une moindre mesure d'un accompagnement technique extérieur.

Les **réseaux formels et informels existants** sur le territoire de la CACP représentent un réel atout pour la transition locale, et gagneraient à être **davantage investis** (réunions plus régulières, témoignages et retours d'expérience extérieurs, animation, espace de partage de ressources et de contacts mis à disposition...). La **mise à disposition d'une offre de formation structurée et de ressources techniques**, en mobilisant le retour d'expérience d'autres commune, pourrait fortement alimenter l'action des communes.

Dans tous les cas, **les communes gagneraient à s'appuyer sur les politiques portées par l'agglomération en participant à leur co-élaboration et en investissant leur rôle d'impulsion pour permettre leur mise en œuvre au niveau local en profitant de la mutualisation des moyens techniques, humains et financier.**

Formations

La **formation des agents et élus aux enjeux de la transition écologique** a également été identifié par les communes comme étant l'un des leviers majeurs pour renforcer la bonne mise en œuvre des actions de transition, de manière transversale et en garantissant des solutions robustes et résilientes qui considèrent l'ensemble des enjeux en présence (approche systémique, gestion de la complexité). L'acculturation des décideurs aux enjeux de la transition est nécessaire pour engager une dynamique

vertueuse et la montée en compétence métier permettrait un passage à l'action basé sur les solutions les plus appropriées.

L'offre de formation existante gagnerait à être mise à disposition des communes (relai, veille et partage entre communes), les communes peuvent d'ores et déjà se saisir des formations nouvellement organisées par la CACP, et elles pourraient également travailler collectivement à l'organisation de formations dédiées sur les points-clés les concernant, ou faire remonter des besoins en la matière.

Participation et sensibilisation

La **participation** gagnerait à être davantage structurée, systématisée et approfondie : renforcement de la sensibilisation, co-construction des actions de leur élaboration à leur mise en œuvre, création d'instances de démocratie locale

Les communes **gagneraient à investir le champ de la culture et des arts**, en passant par les écoles et les lieux de formations **pour renforcer et généraliser l'acculturation aux enjeux de la transition et accompagner les changements de comportements vertueux**. Un travail sur les valeurs et les imaginaires est essentiel pour susciter les changements culturels nécessaires à la construction collective d'une transition écologique désirable.

Vauréal semble être particulièrement avancée sur cette thématique, et pourrait servir de source d'inspiration pour les autres communes, en présentant son Groupe Action Projet autour du PCAET et l'implication d'un service Démocratie Participative et du service Culture dans la mise en œuvre des actions du PCAET.

Pilotage et coordination de la transition :

L'existence d'un **service dédié** et la **mobilisation transversale de l'ensemble des autres services** est un gage d'efficacité et d'engagement dans la mise en œuvre des actions de transition. **L'intégration transversale des enjeux de la transition écologique dans l'ensemble des projets majeurs portés par une commune** permet de renforcer largement l'impact des communes.

En cela, la création d'un **poste de directeur de la transition écologique** permet de renforcer l'écoute et la place de la transition dans les arbitrages réalisés.

La **structuration des actions menées** par chaque commune, **sous la forme d'une feuille de route transition communale** par exemple, permet d'améliorer significativement l'**impact** des actions d'une commune, leur **visibilité** et leur **portage politique**. Cette feuille de route pourrait être coconstruite avec les différents élus et services de la commune pour garantir sa transversalité, en allant jusqu'à mobiliser les habitants du territoire pour renforcer sa portée et susciter leur engagement.

Les communes de la CACP pourraient suivre l'exemple des pionnières en la matière, Cergy et Vauréal.

L'**organisation de réunions régulières en interne** et avec les partenaires extérieurs, et la **création de référents DD dans chaque service** permettrait de renforcer le **pilotage** et la **mise en œuvre** des actions de transition écologique, et gagnerait à être progressivement mise en place.

Les communes gagneraient à s'approprier davantage les 7 grands objectifs du PCAET et ses actions structurantes, pour cibler leur action sur les enjeux les plus

impactant localement. Cela leur permettrait de rejoindre les réseaux existants et de tirer parti des ressources de l'agglomération, de participer à la définition des stratégies à l'échelle communale et de bénéficier du retour d'expérience des autres acteurs du territoire.

Des **groupes de travail thématiques** pourraient être créés pour mutualiser les ressources et les réflexions et mener des actions concertées à l'échelle des compétences communales (végétalisation de cours d'école par exemple), ou dans le cadre de démarche co-portées avec l'agglomérations.

La réalisation d'un **bilan GES** présente de nombreux intérêts, notamment pour **cibler les actions les plus impactantes pour réduire les émissions GES**, et permet **d'assurer le suivi de la mise en œuvre des actions transition à l'aune de leur impact réel**. Les communes pionnières (Vauréal, Cergy) pourraient accompagner les autres dans la réalisation de leur BEGES en partageant leur retour d'expérience, en lien avec la CACP.

6.5.3. Besoins et demandes à l'Etat

Les collectivités comme la CACP sont les premières concernées par la transition écologique tant au niveau des impacts ressentis que des solutions à mettre en œuvre de par leurs compétences structurantes en matière de transition. **Un important besoin en financements se fait ressentir pour financer la transition à l'échelle territoriale, tant au niveau du budget de fonctionnement et des ressources humaines que de l'investissement.**

La capacité d'investissement des collectivités, et de la CACP en particulier, se trouve davantage limitée, alors même que **la transition écologique et énergétique demande des investissements massifs et à court terme** (rénovation énergétique, développement des énergies renouvelables, désimperméabilisation, adaptation...).

Ces investissements pour la transition écologique **sont nécessaires pour se préparer et s'adapter aux impacts actuels et futurs du changement climatique** (hausse des coûts de l'énergie, augmentation en fréquence et intensité des vagues de chaleurs et des inondations, épuisement des ressources...), **ne serait-ce que pour limiter les dépenses à venir**. Le dernier rapport du GIEC le démontre explicitement : **agir aujourd'hui coûtera moins cher que l'inaction, à moyen et long terme.**

Loin de représenter un endettement classique, ces investissements sont les conditions nécessaires pour se préparer et s'adapter aux crises à venir en garantissant la sécurité et la qualité de vie habitants sur le long terme. Ils devraient être considérés en cycle de vie, en prenant en compte les dépenses et les impacts qu'ils permettront d'éviter à moyen et long terme, et les opportunités dont ils permettront de tirer parti (*i.e. rénovation énergétique et développement des énergies renouvelables face aux crises énergétiques, désimperméabilisation et végétalisation face aux canicules et aux inondations...*).

La diminution des recettes a également un impact direct sur le budget de fonctionnement et les **moyens humains**, qui ne peuvent pas être compensés par un emprunt, et qui se trouvent donc **fortement contraints malgré l'augmentation significative des besoins humains pour penser et mettre en œuvre la transition.**

Les 30 entretiens réalisés avec les différents services de l'agglomération montrent un **manque généralisé de moyens humains au regard des missions et des enjeux**. La quasi-totalité des agents semble confrontée à un fort manque de temps pour traiter l'intégralité de leurs missions. Les agents dont il s'agit de la mission principale travaillent effectivement à la transition avec une capacité d'action et des moyens humains et financiers contraints, et disposeraient d'une forte marge de progression pour renforcer leur impact sur le territoire si ces moyens venaient à augmenter. Pour les agents dont les missions ne sont pas explicitement associées à la transition (DGA Ressources, DGA culture, sport, vie étudiante, tourisme et relations internationales et une partie de la DGA Urbanisme et Aménagement), les enjeux de la transition se trouvent souvent relégués à une place secondaire malgré une volonté bien réelle.

Le fort engagement de la CACP dans la transition permet au territoire de Cergy-Pontoise d'avoir une action particulièrement forte et effective pour atteindre les objectifs du PCAET.

Malgré cela, la CACP fait face à un fort besoin en moyens humains et en capacité d'investissement pour mettre en œuvre effectivement les actions du PCAET, et rattraper une trajectoire permettant d'atteindre localement les objectifs réglementaires fixés à échelle nationale pour 2030 (réduction des GES, consommation d'énergie, développement des EnR, réduction des déchets) et a fortiori en 2050 (neutralité carbone, zéro artificialisation nette). Sans augmentation des moyens mis en œuvre pour la transition, l'atteinte des objectifs réglementaires apparaît très incertaine.

Bilan des demandes et recommandations à l'Etat

1. **Augmenter les moyens des collectivités avec un souci de visibilité/stabilité pour faciliter la planification des actions.** A l'image de nombreuses autres collectivités, et malgré l'engagement marqué de la CACP dans la transition, **sans augmentation des moyens mis à sa disposition pour la transition, l'atteinte des objectifs réglementaires à son échelle apparaît très incertaine.** Un moindre recours aux appels à projet et autres appels à manifestation d'intérêt (AAP ou AMI), dont les modalités et les délais sont peu compatibles avec une planification, au profit de financement des projets qui émanent des collectivités ou en rééquilibrant les dotations régulières vers les CT.

La maîtrise particulière des enjeux de la transition par les agents de la CACP permettrait un **passage à l'échelle efficace et contrôlé** si les moyens attribués aux services venaient à augmenter : **les solutions sont souvent connues, seuls les moyens manquent** pour les mettre en place.

La CACP constate que les effets concrets tardent à se faire sentir concernant les CRTE, qui n'apportent toujours pas de cofinancements dédiés. Les dotations de soutien aux finances locales n'étant finalement pas fléchées vers les projets des CRTE, la CACP s'interroge sur la contribution des CRTE à la transition écologique au niveau local.

2. **Mettre en place des crédits dédiés pour cofinancer les projets inscrits dans le CRTE pour flécher les financements vers les projets les plus structurants** pour l'atteinte des objectifs réglementaires. Cela permettrait de garantir l'utilité du dispositif et sa contribution à la transition écologique des

collectivités tout en s'assurant de sa pérennité et de son intérêt pour les collectivités.

3. **Différencier les endettements pour investir dans la transition des endettements classiques**, pour **permettre aux collectivités de réaliser les investissements nécessaires pour se préparer et s'adapter aux crises à venir en** garantissant la sécurité et la qualité de vie habitants sur le long terme. Ces investissements devraient être considérés en cycle de vie, en prenant en compte les dépenses et les impacts qu'ils permettront d'éviter à moyen et long terme, et les opportunités dont ils permettront de tirer parti (*i.e. rénovation énergétique et développement des énergies renouvelables face aux crises énergétiques, désimperméabilisation et végétalisation face aux canicules et aux inondations...*).
4. **Renforcer l'offre d'accompagnement en ingénierie technique et financière pour les collectivités** (rénovation énergétique, montage de projets d'énergie renouvelable), et mettre à disposition des **moyens humains supplémentaires dans les agences étatiques d'appui aux collectivités** (Ademe, Cerema...) ou via des **appels à projets donnant accès à des recrutements**, pour rendre possible le montage de projets complexes et **améliorer la lisibilité et le fléchage vers les financements appropriés** en limitant le temps consacré à la recherche de financements.

Annexe 1 : Présentation de la CACP, enjeux et orientations du projet de territoire

1.1 Présentation de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise

Située à 30 kilomètres au Nord-Ouest de Paris, dans le département du Val d'Oise (95), Cergy-Pontoise s'est développée au travers du projet de ville-nouvelle initié par l'Etat dans les années 60. Préfecture du Val d'Oise et pensée dès l'origine comme l'un des sites de développement urbain et économique de l'Île-de-France, Cergy-Pontoise allie les fonctions d'un grand pôle urbain, économique et universitaire. Cergy-Pontoise se caractérise par son équilibre social et sa jeunesse (30% de moins de 20 ans). Sa superficie est sensiblement égale à celle de Paris intra-muros, soit environ 8 000 hectares, dont plus de 2 000 hectares d'espaces verts et de loisirs naturels ou aménagés, et 2 000 hectares d'espaces agricoles. Aujourd'hui Cergy-Pontoise est un pôle d'habitat, un pôle d'équipements, un pôle économique de plus de 90 000 emplois et un pôle universitaire et de recherche de 27 000 étudiants.

Cergy-Pontoise se situe à l'articulation de trois axes principaux :

- L'axe Cergy-Pontoise / la Défense / Paris ;
- L'axe des grands pôles de l'arc Nord-Ouest francilien : aéroport de Roissy Charles de Gaulle / plaine de France au Nord, et Versailles et Saint-Quentin-en-Yvelines / plateau de Saclay à l'Ouest ;
- Sur les grands ports du Havre et de l'Europe du Nord.

Cergy-Pontoise fait l'objet quotidiennement d'un niveau très dense d'échanges et assume un rôle et des charges de centralité. La CACP est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) issu de la transformation, au 1er janvier 2004, du Syndicat d'Agglomération Nouvelle (SAN) de Cergy-Pontoise. Elle regroupe 13 communes, 12 dans le département du Val d'Oise (95) : Boisemont, Cergy, Courdimanche, Eragny-sur-Oise, Jouy-le-Moutier, Menucourt, Neuville-sur-Oise, Osny, Pontoise, Puiseux-Pontoise, Saint-Ouen-l'Aumône et Vauréal et la commune de Maurecourt dans le département des Yvelines (78), pour une population d'environ 212 000 habitants.

1.2 Les compétences de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise

L'EPCI exerce 24 compétences : 10 compétences obligatoires, 3 compétences optionnelles et 11 compétences facultatives.

Les compétences obligatoires de CACP :

L'EPCI exerce les compétences obligatoires suivantes : le développement économique ; l'aménagement de l'espace communautaire ; l'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire ; la politique de la ville ; la collecte et le traitement des déchets des ménages et assimilés ; gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations ; création, aménagement, entretien et gestion des aires

d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs ; eau ; assainissement des eaux usées ; gestion des eaux pluviales urbaines.

Les compétences optionnelles de la CACP :

L'EPCI exerce les compétences optionnelles suivantes : la création ou l'aménagement et l'entretien de voirie d'intérêt communautaire et la création ou l'aménagement et la gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire ; la protection et la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie (lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie) ; la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.

Les compétences facultatives de la CACP :

L'EPCI exerce les compétences facultatives suivantes : la politique de soutien au sport, à la culture, à l'éducation et aux échanges internationaux ; les pôles majeurs d'attractivité communautaire ; les réseaux de communication électroniques et actions en faveur du développement technologique ; l'éclairage public ; l'investissement pour la réalisation des équipements, quelle que soit leur localisation, nécessités par l'urbanisation nouvelle engagée sous forme de ZAC ou de lotissement de plus de 30 logements ; la politique de soutien aux communes pour la réhabilitation des équipements communaux dans le cadre d'un programme pluriannuel ; les espaces verts majeurs ; le chauffage urbain ; les équipements liés aux réseaux de transport public et au réseau cyclable de l'agglomération ; le cimetière intercommunal ; le développement des établissements d'enseignement supérieur, la représentation des collectivités territoriales aux conseils d'administration de ces établissements, le soutien à l'enseignement, à la recherche ainsi qu'à la vie étudiante.

2.1. Les enjeux partagés du territoire

1 – Attractivité du territoire : se positionner dans un écosystème en mutation

Orientation n°1 : renforcer les synergies entre le développement économique, l'enseignement supérieur, l'emploi et l'innovation :

Cergy-Pontoise est un pôle administratif, économique et d'enseignement supérieur, mais porte aussi l'ambition d'être une « ville à la campagne » qui participe à son attractivité. Chaque année, près de 80 nouvelles entreprises s'implantent sur le territoire. Structuré autour de trois filières (aéronautique, automobile et cosmétique) et de trois pôles de compétitivité, le tissu économique cergypontain s'articule autour de TPE-PME mais aussi de grands groupes industriels.

La (re)localisation des emplois sur le territoire demeure donc un défi de premier ordre. De plus, une réflexion portant sur le développement économique et les nouvelles orientations en matière industrielle doit être menée.

Pour ce faire, les priorités sont de faire vivre un écosystème « enseignement-recherche entreprises- innovation » vertueux pour le territoire ; de favoriser le renouvellement des parcs d'activités ou encore de construire les passerelles entre développement économique et employabilité de la population.

Orientation n°2 : revendiquer une identité forte :



La CACP doit affirmer son rôle et son identité de pôle régional structurant en Île-de-France. La valorisation d'une identité forte, pour une attractivité renouvelée, fait consensus. Elle peut prendre appui sur une logique d'équilibre et sur un développement plus durable.

Pour ce faire, les priorités sont de valoriser le tourisme en favorisant le développement du tourisme durable ; valoriser CY Université, la ville universitaire ou encore développer les relations avec les partenaires extérieurs au territoire.

2 – Transition écologique et énergétique : vivre dans un environnement de qualité

Trois engagements ont été pris en 2018 par les élus lors de l'adoption du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) – Agenda 21 :

- D'ici à 2030, les émissions de gaz à effet de serre devront diminuer d'au moins 40% par rapport à 1990 ;
- La part des énergies renouvelables devra être portée à 32% du mix énergétique ;
- 27% d'économies d'énergie devront être réalisées.

De plus, la CACP a récemment contractualisé avec l'ADEME dans le cadre d'un Contrat d'objectifs territorial (COT) sur la période 2022-2025.

Orientation n°1 : accompagner le changement des pratiques de mobilité :

Avec 212 000 habitants, l'usage de la voiture reste ancré alors même que les réseaux de transports en commun sont conséquents et les mobilités douces se sont développées. Le changement des pratiques de mobilités s'affirme comme une priorité. Des efforts de sensibilisation sont à articuler avec l'amélioration de la multimodalité et la réduction des ruptures urbaines dans la chaîne du déplacement.

Pour ce faire les priorités sont de favoriser le développement et l'usage des transports en commun ; de soutenir les alternatives aux motorisations thermiques diesel et essence ; d'améliorer la desserte extérieure du territoire ou encore de résorber les discontinuités urbaines.

Orientation n°2 : préserver les espaces naturels, la biodiversité et une agriculture au service d'une alimentation de qualité :

La préservation de l'environnement est un enjeu essentiel pour la qualité de vie. Aux actions de sensibilisation à l'écologie doivent s'ajouter la préservation d'espaces verts, la réhabilitation d'espaces naturels et l'anticipation des vulnérabilités du territoire. Enfin, l'agriculture doit être au service d'une alimentation relocalisée, que ce soit par la restauration collective ou par les circuits courts de distribution.

Pour ce faire, les priorités sont de réduire les pollutions émises sur le territoire ; poursuivre les actions d'éducation, de sensibilisation et d'accompagnement au changement pour la préservation des espèces et des espaces verts ; élaborer des stratégies d'anticipation des risques liés aux changements climatiques ; nouer les partenariats adaptés pour trouver des solutions innovantes avec les acteurs de la préservation de l'environnement et de l'agriculture ou encore développer l'agriculture urbaine et privilégier les circuits courts.

Orientation n°3 : promouvoir un habitat et un patrimoine public plus sobres et plus qualitatifs et développer les énergies renouvelables :

La rénovation de l'habitat et du bâti, notamment la rénovation énergétique et le recours aux énergies renouvelables, sont des enjeux majeurs de la transition.

Pour ce faire, les priorités sont d'adopter une stratégie pour un aménagement durable et équilibré en préservant la mixité sociale ; d'identifier les opérations de renouvellement urbain ; de baisser les consommations d'énergie des bâtiments publics ; d'augmenter la production d'énergies renouvelables ; d'accompagner le tissu industriel vers l'économie circulaire ou encore de mieux prendre en compte les nouveaux usages dans les projets d'habitat.

Orientation n°4 : réduire la production de déchets et optimiser leur traitement :

Dans ce domaine, les priorités sont de compléter le réseau de ressourceries afin d'optimiser le réemploi des déchets ; de développer les filières de traitements alternatives comme le tri ou la méthanisation ou encore de mettre en place une tarification incitative afin de réduire le volume de déchets.

3 – Solidarité : soutenir le développement équilibré du territoire

Orientation n°1 : renforcer la cohésion sociale par des politiques publiques plus inclusives :

La population de la CACP est particulièrement jeune (46% de moins de 30 ans). Cette présence de la jeunesse s'amplifiera avec une augmentation de la population étudiante liée au développement de CY Cergy Paris Université. Il convient alors de mieux prendre en compte les réalités de vie de l'ensemble des cergyponsains.

Pour ce faire, les priorités sont de favoriser l'équilibre social du territoire ; de favoriser l'égalité femme/homme ; de coordonner l'action des communes en matière de santé ou encore de favoriser un meilleur partage de l'espace public.

Orientation n°2 : dynamiser le territoire via les politiques culturelles et sportives et à destination des étudiants :

Le développement de la pratique sportive pour tous peut s'appuyer sur un taux d'équipement important et des infrastructures d'ampleur (pôle sportif des Maradas, Aren'Ice). En outre, l'Île de Loisirs de Cergy-Pontoise permet la pratique d'une cinquantaine d'activités, tout en jouant un rôle social. Parallèlement, la culture y occupe une place de choix. L'accent est mis sur la démocratisation de l'enseignement artistique afin d'offrir à chacun la possibilité de bénéficier d'un apprentissage de qualité. Soutenir et renforcer ce dynamisme sportif, culturel et étudiant doit constituer un axe fort des politiques publiques mises en œuvre afin de contribuer au renforcement de la cohésion et du vivre-ensemble sur le territoire cergyponsain.

Pour ce faire, les priorités sont de favoriser la pratique sportive en s'appuyant sur des équipements de qualité ; de soutenir la promotion de l'excellence sportive à travers les clubs labellisés ou encore de favoriser l'accès de toutes et tous à la culture au plus proche des habitants.

Orientation n°3 : renouveler la solidarité intercommunale :

Les communes membres et la CACP se sont entendues sur un partage de compétence permettant de privilégier le périmètre d'intervention le plus adéquat mais aussi de renforcer les liens entre les parties.

Pour ce faire, les priorités sont de définir un compromis intercommunal plus solidaire en matière de répartition des fonds de concours ou encore de développer et renforcer

la mutualisation avec les communes, pour améliorer la qualité et le coût du service rendu.

4 – Une conviction : s'appuyer sur l'intelligence collective

Orientation n°1 : renforcer la démocratie participative :

La consultation citoyenne sur les différents projets, à travers les instances et les instruments dédiés, doit demeurer un axe fort du fonctionnement de la CACP.

Pour ce faire, les priorités sont de créer une instance citoyenne intercommunale de concertation ou encore d'associer les habitants à la transition écologique et énergétique, notamment à la rénovation énergétique et à la politique de mobilité.

Orientation n°2 : faire vivre le collectif apprenant :

L'une des réponses les plus pertinentes à ce défi est de décloisonner les enjeux pour en avoir une approche la plus totalisante possible. Cette transversalité nécessaire doit s'appliquer à la fois entre la CACP et les communes, mais aussi en interne entre les différentes directions et services de la CACP.

Pour ce faire, les priorités sont de travailler en transversalité les différents plans et schémas sectoriels ; de mettre en place un tableau de bord de la transition écologique ou encore de mettre en place un budget vert.